

RAPPORT ANNUEL

Mesure de la performance des services d'eau potable dans la Région Haute Matsiatra

Exercice 2023



I. MESURER LA PERFORMANCE DES SERVICES D'EAU POTABLE DANS LA REGION HAUTE MATSIATRA

1.1. Pour quoi faire?

A l'échelle nationale, de nombreux réseaux d'eau, puits ou forages, sont construits avec un taux de non fonctionnalité supposé élevé.

Dans la Région Haute Matsiatra, environ 407 systèmes d'eau sont inventoriés. 330 sont fonctionnels dont 152 avec des gestionnaires formels et identifiés et suivis par le STEFI.¹

Face à ce constat, différentes explications peuvent être avancées. Les trois principales sont:

- (i) La mauvaise conception / réalisation des projets d'adduction d'eau;
- (ii) Le tarissement des ressources captées, phénomène lié en grande partie au changement climatique;
- (iii) Et la mauvaise gestion des infrastructures.

La mesure de la performance des services d'eau potable n'est pas opérante sur les deux premiers écueils mais peut s'avérer une solution efficace pour lutter contre les problèmes de mauvaise gestion des services d'eau potable.

La mesure de la performance des services d'eau potable aussi appelée Suivi Technique et Financier des services d'eau potable (STEFI) analyse l'efficacité des services à travers les acteurs centraux que sont les délégants (les communes) et les délégataires qu'ils soient associatifs (comité de points d'eau) ou professionnel (le plus souvent dans le cadre d'un contrat d'affermage).

La qualité du travail fourni est mesurée principalement à travers des indicateurs techniques, commerciaux, financiers et de gouvernance. Des retours sont également faits par les usagers à travers des enquêtes de satisfaction.

La performance des services d'eau potable et donc leur pérennité est aujourd'hui une priorité du Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène (MEAH) et est aussi une préoccupation majeure des acteurs du secteur. Le MEAH préconise d'ailleurs, par le biais du code de l'eau, la délégation de gestion du service public associée à un dispositif de suivi technique et financier.²

1.2. Historique

Le dispositif de mesure de la performance des services d'eau potable dans la Région Haute Matsiatra a été initié dans le cadre de la coopération décentralisée entre la Région Haute Matsiatra et la Métropole de Lyon à partir de l'exercice 2014. Le dispositif concernait au début les Adductions d'Eau Potables Gravitaires (AEPG) gérées par les associations des usagers ou les comités de points d'eau.

Il s'est progressivement ouvert aux infrastructures financées par d'autres entités, intégrant notamment à partir de 2017 les réseaux gérés par des délégataires professionnels. Ainsi, le dispositif de mesure de la performance des services d'eau potable mobilise largement les acteurs de l'eau et de l'assainissement de la Région Haute Matsiatra (RHM), sous le pilotage de la Direction Régionale de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène (DREAH). En 2023, le STEFI traite 75 AEPG et 77 FMPH. Il commence également à s'ouvrir progressivement au suivi des sous-secteurs (BF urbaines connectées au réseau de la JIRAMA, Gestion Intégrée des Ressources en Eau, Assainissement Total Piloté par la Communauté et les Blocs Sanitaires) en impliquant également, Vozama, Cellule d'appui Fivoy, Ny Tanintsiaka et des systèmes mis en place par l'Etat.

¹ Source BDD DREAH HM 2024

² Article 58 du décret 2003-939, Article 48, 70 du Décret 2003 - 193

1.3. Les acteurs mobilisés

Pilotage de la démarche:



Les autres acteurs mobilisés et les entités ayant mis en œuvre des ouvrages objet du STEFI :



Table des matières

I.	MESURER LA PERFORMANCE DES SERVICES D'EAU POTABLE DANS LA REGION HAUTE MATSIATRA	2
1.1.	Pour quoi faire?	2
1.2.	Historique	2
1.3.	Les acteurs mobilisés	3
II.	LISTE DES TABLEAUX	6
III.	LISTE DES CARTES	6
IV.	LISTE DES FIGURES	6
V.	SIGLES ET ABREVIATIONS	8
VI.	RESUME	9
VII.	ÉLÉMENTS DE CADRAGE	11
7.1.	Méthodologie	11
7.2.	Calendrier	11
7.3.	Les réseaux objet de la mesure de la performance des services sur 2023	12
VIII.	LES RESEAUX D'EAU POTABLE DONT LA GESTION EST ASSOCIATIVE	29
8.1.	Introduction sur les réseaux en gestion associative	29
8.2.	La performance technique	30
8.3.	Information sur la gouvernance des services	32
8.4.	Gestion financière des services	36
8.5.	Bilan des réseaux d'eau sous gestion associative	40
IX.	LES RESEAUX D'EAU POTABLE DONT LA GESTION EST PROFESSIONNELLE	43
9.1.	Introduction	43
9.2.	Production de rapports annuels	43
9.3.	Rappel sur la gestion professionnelle	44
9.4.	Principales informations sur les contrats	45
9.5.	La performance technique des délégataires professionnels	45
9.6.	Information sur la gouvernance des services	49
9.7.	Performance financière des gestionnaires professionnels	52
9.8.	Bilan des réseaux d'eau gérés par un délégataire professionnel	57
9.9.	Synthèse de la performance des délégataires professionnels	58
X.	LES PUIITS ET FORAGES	60
10.1.	Introduction sur les puits et forages	60
10.2.	La performance technique	60
10.3.	Information sur la gouvernance des services	62
10.4.	Gestion financière des services	63
XI.	LES BORNES FONTAINES urbaines	66
11.1.	Les Bornes Fontaines urbaine	66
11.2.	Fonctionnalité des BF	66
XII.	L'ASSAINISSEMENT (ATPC et BS)	67

12.1.	Assainissement rural ATPC (Assainissement Total Piloté par la Communauté).....	67
12.2.	Assainissement urbaine (Bloc sanitaire).....	70
XIII.	LA GESTION INTEGREE DE LA RESSOURCE EN EAU	73

II. LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1:Nombre d'ouvrages objet du STEFI	12
Tableau 2:Partenaires financiers des communes et nombre des systèmes suivis par commune	14
Tableau 3:Les réseaux d'adductions d'eau potable en gestion associative	18
Tableau 4:Les réseaux d'adductions d'eau potable en gestion professionnelle	21
Tableau 5:Puits et forages dans la commune de Vohitsaoka, Ambohimahasina et Miarinarivo, District d'Ambalavao *	24
Tableau 6:Comparaison de nombre des usagers.....	33
Tableau 7: Suivi du reporting par gestionnaire	43
Tableau 8:Répartition des différents types de points d'eau par service	45
Tableau 9:Pratique de traitement	48
Tableau 10:Evolution du nombre d'analyses de l'eau fournie aux usagers	48
Tableau 11:Rendement des réseaux	49
Tableau 12:Nombre de branchements privés et évolution sur l'année	50
Tableau 13:Synthèse des prix pratiqués sur les systèmes en gestion professionnelle.....	54
Tableau 14:Evolution des Puits et Forages suivis et effectifs des systèmes non fonctionnels	61
Tableau 15:Fonctionnalité des puits et forages suivis	62
Tableau 16:Disponibilité de livre de compte auprès des gestionnaires	62
Tableau 17:Utilisation des puits et forage.....	63
Tableau 18:Satisfaction des usagers du service.....	63
Tableau 19:Evolution du taux de recouvrement des cotisations	64
Tableau 20:Versement des taxes communales	64
Tableau 21:Fonctionnalité des BS.....	70
Tableau 22:utilisation des BS.....	71
Tableau 23:Recette cumulée des BS.....	72
Tableau 24:Evaluation de la pépinière	75

III. LISTE DES CARTES

Carte 1: Localisation des communes ayant des systèmes AEP	14
Carte 2: Localisation des communes objets du STEFI 2023 selon l'origine de financement des travaux	17
Carte 3 : Localisation des communes ayant des systèmes gérés par les associations	21
Carte 4: Localisation des communes ayant des systèmes gérés par les professionnels	24
Carte 5: Localisation des communes ayant des puits ou forages suivi par le STRFI 2023
Carte 6: Localisation des communes ODF	66
Carte 7: Carte de localisation des communes Avant des bassins versants suave par le STEFI 2023	72

IV. LISTE DES FIGURES

Figure 1:Processus STEFI.....	11
Figure 2:Schéma organisationnel de la gestion associative des réseaux d'eau dans la Haute Matsiatra	29
Figure 3:Etat des points d'eau fonctionnels et problèmes observés.....	30
Figure 4:Evolution du taux de fonctionnalité des points d'eau	31
Figure 5:Evolution de l'entretien du bassin versant	32
Figure 6:Satisfaction des usagers sur la quantité d'eau disponible	34
Figure 7:Satisfaction des usagers sur la qualité de l'eau distribuée	35
Figure 8:Satisfaction des usagers sur le service public de l'eau potable	35
Figure 9:Ventilation des gestionnaires en fonction des tarifs du service (par an et par ménage)	36
Figure 10:Taux de recouvrement des cotisations en 2023	37
Figure 11:Evolution du taux moyen de recouvrement des cotisations	37
Figure 12:Evolution de la moyenne des recettes annuelles par gestionnaire	38
Figure 13:Ventilation moyenne des charges sur les réseaux associatifs	38
Figure 14:Répartition des effectifs de gestionnaires par rapport à leur taux d'épargne	39
Figure 15:Les institutions bancaires des gestionnaires associatifs	40
Figure 16:Evolution du versement des taxes et redevances	40

Figure 17: Bilan global de la performance des délégataires associatifs	41
Figure 18: De la régie directe des niveaux de délégation de gestion et des durées de contrat de plus en plus forte.	44
Figure 19: Schéma organisationnel d'un affermage	44
Figure 20: Fonctionnalité des points d'eau (hors Ikalamavony et Ambinaniroa).....	46
Figure 21: Evolution du débit moyen capté. (l/s) – en rouge la moyenne des débits captés au début des exploitations.....	47
Figure 22: Etat environnemental des bassins versants selon la perception des gestionnaires.....	47
Figure 23: Fréquence des problèmes rencontrés par les délégataires en en 2023	48
Figure 24: Satisfaction des usagers sur la quantité d'eau disponible	51
Figure 25: Satisfaction des usagers sur la qualité de l'eau distribuée	52
Figure 26: Satisfaction des usagers sur le service public de l'eau potable	52
Figure 27: Evolution du taux moyen de recouvrement des factures.....	54
Figure 28: Evolution du Volume total des recettes des gestionnaires professionnels (en millions d'Ariary)	55
Figure 29: Ventilation moyenne des charges (en Ariary) sur les réseaux gérés par des professionnels	56
Figure 30: Taux de recouvrement des taxes et redevances versées par les gestionnaires professionnels aux communes	57
Figure 31: Effectifs des réseaux en fonction de la performance de la gestion	59
Figure 32: Etat des points d'eau fonctionnel et problèmes observés	61
Figure 33: Fonctionnalité des KRFF	70
Figure 34: Etat des bassins versants	75

V. SIGLES ET ABREVIATIONS

ACEAH	Agent Communal chargé de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène
ACORDS	Appui aux Communes et Organisations Rurales pour le Développement du Sud
AEPG	Adduction d'Eau Potable par Gravitaire
AGIRE	Amélioration de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
ATEAH	Agent Technique chargé de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène
BF	Borne Fontaine
BP	Branchement Particulier
BPart	Branchement Partagé
BS	Bloc Sanitaire
BV	Bassin Versant
CPE	Comité de Point d'Eau
CSB	Centre de Santé de Base
DAL	Défécation à l'Aire Libre
DREAH	Direction Régionale du Ministère de l'Eau de l'Assainissement et de l'Hygiène
ESF	Electriciens Sans Frontière
FDAL	Fin à la Défécation à l'Aire Libre
FIKRIFAMA	Fifanampiana Kristiana ho an'ny Fampanandrosoana eto Madagasikara
GC	Gros Consommateur
GIRE	Gestion Intégrée de la Ressource en Eau
ISST	Institut Supérieur des Sciences et Technologies
KASTI	Komitin'ny Ala sy ny Tontolo Iainana
KOPA	Komitin'ny Paompy
KRFF	Komiyin'ny Rano Fidiovana sy Fanadiovana
LM	Lave-Mains
MEAH	Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène
ML	Métropole de Lyon
ODF	Open Défécation Free
OMS	Office Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAEAR	Programme d'Alimentation en Eau potable et Assainissement en milieu Rural
PCDEAH	Plan Communal de Développement de l'eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène
PEP	Point d'Eau Public
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RHM	Région Haute Matsiatra
RI	Règlement Intérieur
SDEAH	Schéma Directeur en eau, Assainissement et Hygiène
STEAH	Service Technique de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène
STEFI	Suivi Technique et Financier
TC	Trésorier Comptable
VOAMAMI	Vondron'Olona Antoerana Mampiandrmbola sy Mifampindrmbola

VI. RESUME

Informations générales

- Ce STEFI 2023 est pilotée par la Direction Régionale du Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène et la Région Haute Matsiatra. La mise en œuvre implique les communes concernées et les différents techniciens des PTF qui adhèrent à la démarche.
- 45 communes sont concernées. Soit 9 communes de plus par rapport à l'année 2022. Elles représentent 49 % des communes qui composent la Région Haute Matsiatra.
- 152 systèmes sont suivis: 72 systèmes gravitaires, 77 forages et 3 systèmes alimentés par un pompage solaire.

Sur les réseaux d'eau gérés par des associations

- 454 points d'eau sur 463 soit 98%, sont fonctionnels. Sur les 9 points d'eau non fonctionnels, 5 les sont pour des problèmes techniques, 4 le sont pour des raisons sociales et organisationnelles.
- Tous les gestionnaires associatifs disposent de techniciens formés. Ils sont, dans la plupart des cas, dans des situations instables. La motivation baissant au fil du temps, néanmoins, 72% des gestionnaires ont pu aménager leurs bassins versants avec l'appui de la commune (reboisement, fossé de protection...) et 73% ont pu faire des petits entretiens au niveau des réseaux (remplacement de tuyaux, peinture des kiosques...).
- Le taux de recouvrement des factures par les gestionnaires est de 70% soit une hausse de 4 points par rapport en 2022. Le taux de versement de taxe et redevance par le gestionnaire à la commune est de 72% soit une baisse de 3 points par rapport en 2022.
- Malgré toutes ces difficultés, les clients des gestionnaires professionnels sont satisfaits de la quantité et de la qualité de l'eau disponible ainsi que de la qualité des services fournis.

Sur les réseaux d'eau gérés par des professionnels

- Le débit moyen a augmenté de 0,65 l/s en deux années. Les fortes pluies et les cyclones successifs ont permis la recharge des nappes. Toutefois, la nécessité de développer des stratégies d'adaptation est toujours d'actualité ainsi que le développement de dispositifs permettant une connaissance fine de l'évolution passée et future de la ressource en eau.
- 18 gestionnaires sur 28 ont produit des rapports ont réalisé au moins une analyse de la qualité de l'eau. Il s'agit d'une très nette évolution par rapport aux 2 années précédentes mais qui reste encore suffisante. Les tests ont été rendus possibles grâce à la dotation, par le programme Eaurizon 2025, des réactifs d'analyse à la DREAH. Des réflexions sont en cours pour autonomiser cette activité car chaque gestionnaire dispose d'un fonds pour analyser la qualité de l'eau.
- Le taux de recouvrement des factures a augmenté de 71% à 78% en une année. La somme des impayés reste très importante et est estimée à 54 553 502 MGA.
- Le principal poste de dépense des gestionnaires professionnels reste les ressources humaines. Ce choix risque de nuire à la pérennité du système car il impacte négativement la quantité de ressources financières allouées à la réparation et la maintenance des systèmes d'eau.
- Le versement des taxes et redevances a baissé de 9 points en 2023 passant de 63% à 57%.

Sur les puits et forages

- En 2023, 69 forages sur les 77 construits en Haute Matsiatra sont toujours fonctionnels. Les 8 puits/forage qui ne sont pas fonctionnels sont dû à des problèmes techniques, organisationnels et de concurrence avec d'autres points d'eau ou ressource situés à proximité.
- Le taux moyen de recouvrement des cotisations sur puits/forages en gestion associative est de 21%. Ce faible taux s'expliquerait par le manque d'accompagnement et de suivi des gestionnaires par les communes.
- L'analyse de la situation démontre la nécessité de renforcer l'accompagnement par la DREAH et par les PTF.
- Seulement 10 gestionnaires sur 77 ont versé la taxe communale de 20 000 MGA par an.

Sur les bornes fontaine raccordées à la JIRAMA

- Concernant les bornes fontaine urbaine, aucune information ne nous est parvenue.

Gestion Intégrée de ressource en Eau

- Sur 37 bassins versants objets du présent rapport, 25 ont un groupe de concertation (GLEC: pour le gros BV comme Antarabiby et Soarano, KASTI: pour le micro BV) et parmi ces 25 groupes de concertation, 16 ont reçu des formations externes.
- Une augmentation de 7 points est constatée sur l'état du BV en 2 années, en 2022, 17% des BV étaient en bon état, tandis qu'en 2023 24% sont en bon état.
- Le taux de respect du périmètre de protection du BV passe de 21% à 24% dans les 2 dernières années.
- 123 402 jeunes plants ont été plantés et sont repartis dans 37 BV avec un taux de reprise de 69%.

Assainissement

- En région Haute Matsiatra, 27 communes sur 38 ayant bénéficié de campagnes ATPC sont devenues ODF (Open defecation free) soit 3 nouvelles communes en 2023 (Ankaramena, Anjoma Itsara et Fenoarivo). Sur cette même période, 4 communes ont repris la DAL (Défécation à l'Aire Libre).
- Parmi Les 27 communes ODF, 25 disposent de KRFF (Komitin'ny Rano Fidiovana sy Fidiovana) et de VOAMAMI.

Blocs Sanitaires

- 27 BS sur 31 sont toujours fonctionnels, les 4 qui ne sont pas fonctionnels sont liés aux problèmes techniques (bouchés...) et organisationnels (gestion, non utilisés).
- En 2023, le nombre de fréquentation totale des blocs sanitaires est de 2 531 435 usagers/an, avec une utilisation maximum de 821 928 usagers/an pour un bloc et minimum de 1 448 usagers/an qui donne une recette cumulée de 272 730 856 MGA en une année.

7.1. Méthodologie

Le STEFI est piloté par la DREAH avec l'appui de la RHM et du programme Eaurizon 2025.

Le processus est piloté et animé par un comité des représentants de ces trois entités, renforcé par les représentants des PTF intégrés en 2021, en l'occurrence Ny Tanintsika, Vozama et la Cellule d'Appui Fivoy. Ce comité technique interagit avec les communes et les gestionnaires pour la collecte des informations et données qui renseignent le STEFI.

Cette équipe a piloté les différentes étapes du processus:

- Validation des outils;
- Lancement officiel de la campagne STEFI 2023;
- Formations;
- Validation des rapports;
- Restitution régionale;
- Suivi de la mise en œuvre des plans de redressement.

Intégration de nouvelles thématiques et de nouveaux indicateurs

Les thématiques suivantes sont intégrées au STEFI, compte tenu de leurs liens avec l'accès à l'eau potable, objet des précédents STEFI

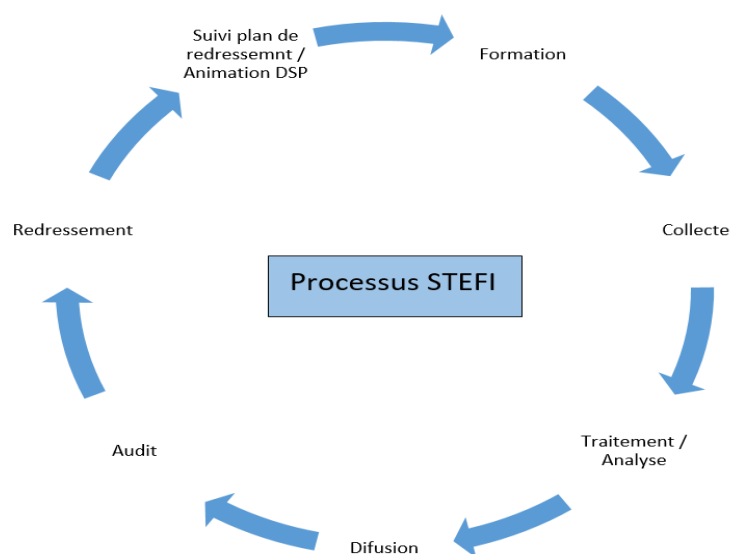
- La Gestion Intégrée de la Ressources en Eau (GIRE);
- L'assainissement: blocs sanitaires et Assainissement Total Piloté par la Communauté (ATPC);
- La gestion des bornes fontaines raccordées à la JIRAMA à Fianarantsoa et à Ambalavao.

7.2. Calendrier

Pour l'année exercice 2023, la préparation du STEFI démarre en septembre, à partir de la capitalisation des résultats des STEFI antérieurs et le traitement du STEFI semestriel 2023.

Les principales étapes sont présentées dans le diagramme suivant:

Figure 1: Processus STEFI



7.3. Les réseaux objet de la mesure de la performance des services sur 2023

73 réseaux d'AEPG, 3 réseaux alimentés par un système de pompage solaire et 77 puits/forages sont concernés par ce STEFI 2023.

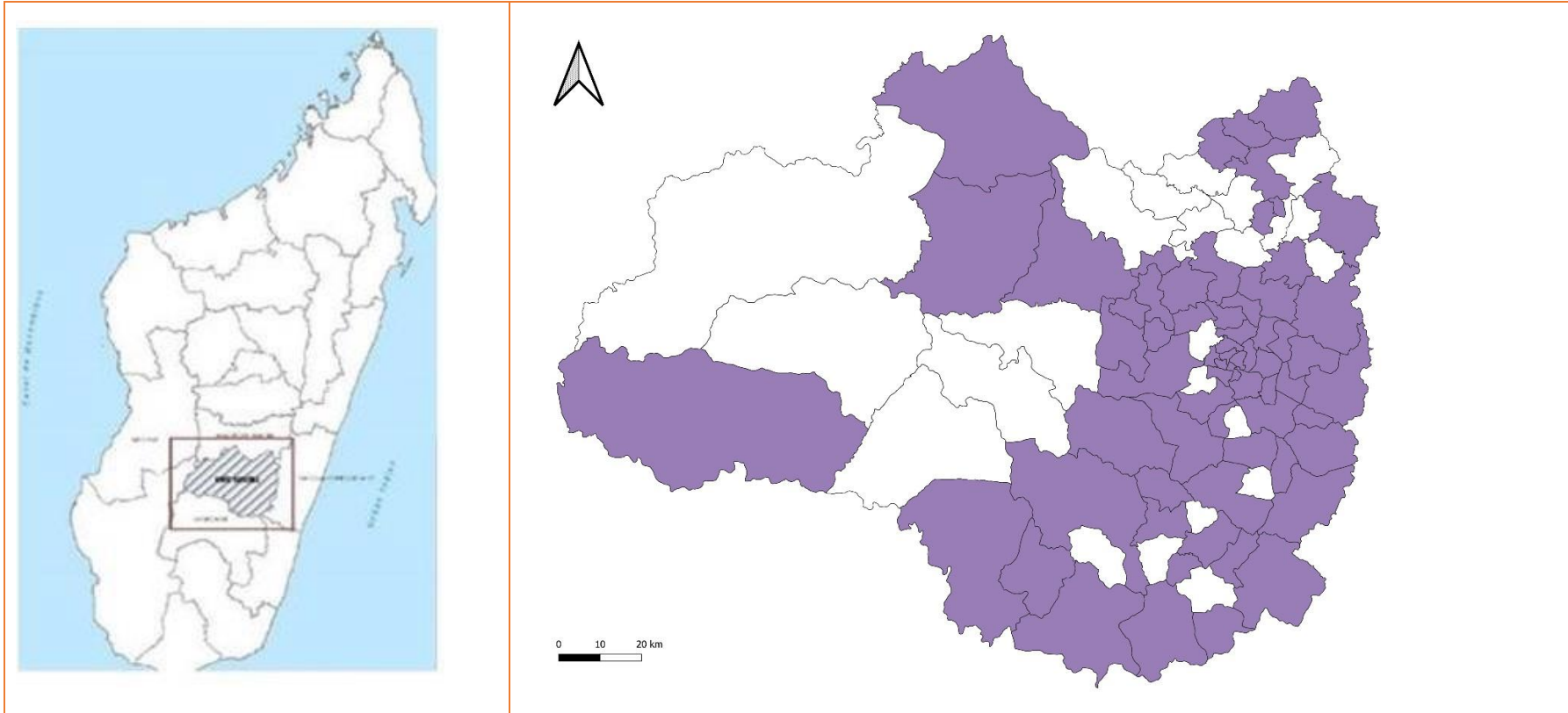
Tableau 1: Nombre d'ouvrages objet du STEFI

Entité ayant piloté la mise en place du service	Nombre d'ouvrages mis en place		
	Réseaux en gestion associative	Réseaux en gestion professionnelle	Gestion communautaire (puits/ forages)
Métropole de Lyon / Région Haute Matsiatra	29	22	
GRET		4	
Fivoy	12		
Vozama	1		
Ny Tanintsika			77
Ranowash		4	
ECAR	1		
Etat Malagasy		2	
Diaspora	1		
TOTAL	44	32	77
<i>Dont gestionnaire ayant remis un rapport annuel</i>	35	29	77

Précisons que les gestionnaires ont l'obligation contractuelle de respecter leurs engagements suivants : reporting, transparence, test de la qualité de l'eau...



La mesure de la performance des services d'eau potable concerne 45 communes de la Région Haute Matsiatra soit 49 % des 91 communes qui composent la Région. Les données disponibles auprès de la DREAH font état de 22 autres communes pourvues de systèmes d'adduction d'eau, mais pas encore intégrées au STEFI car elles n'ont pas encore de gestionnaires formels. Les 26 communes restantes n'ont pas de systèmes d'adduction d'eau potable répertoriés.

Carte 1: Localisation des communes ayant des systèmes AEP



Carte des communes ayant des systèmes AEP

Légende

-  COMMUNE AYANT DES SYSTEMES AEP
-  LIMITE COMMUNE HAUTE MATSIATRA



Source: FTM/INSTAT
Réalisation : RHM/DREAH
Edition : Mai 2024

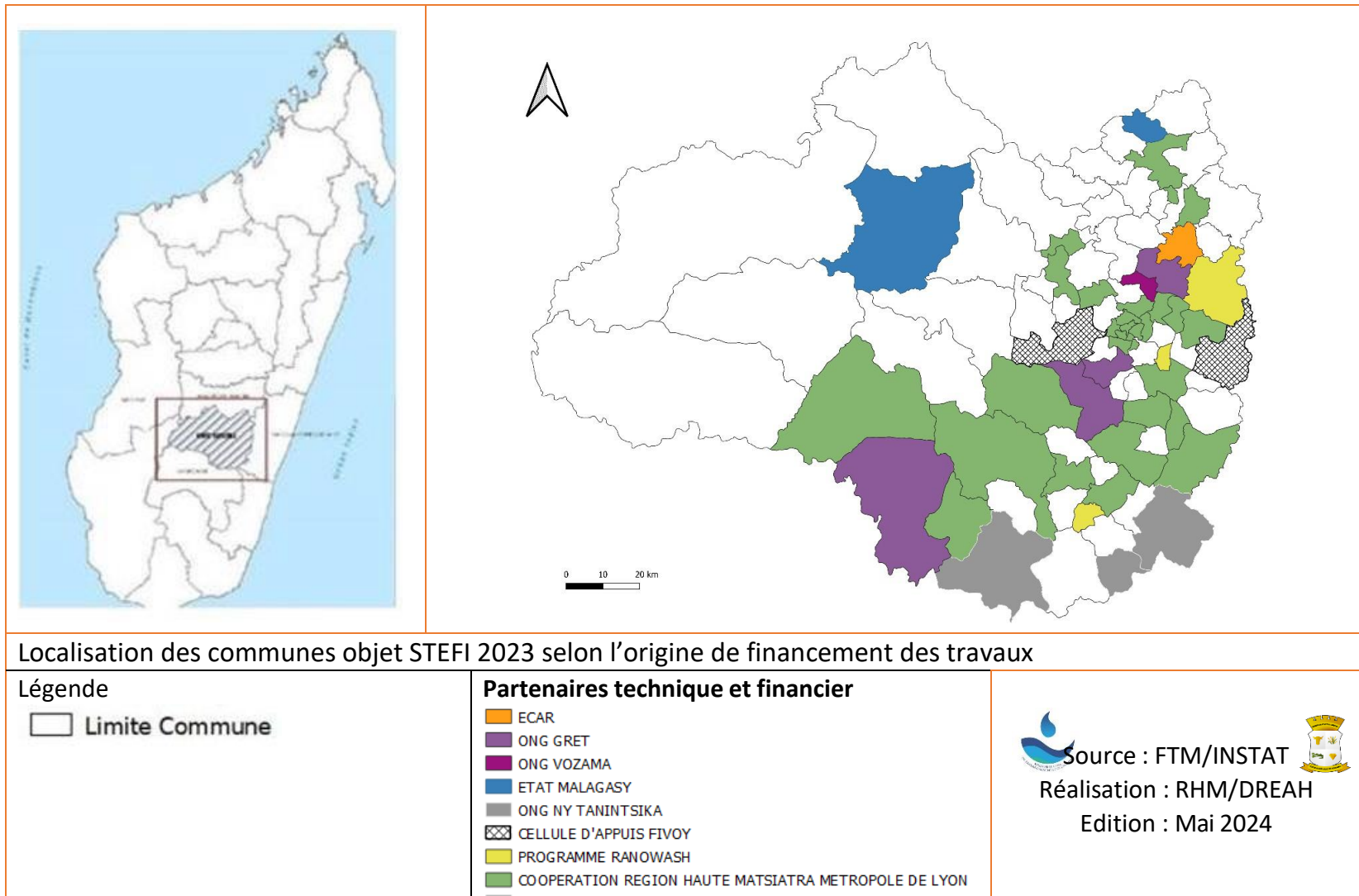


Tableau 2: Partenaires financiers des communes et nombre des systèmes suivis par commune

Communes	Financement du système								Types de système et mode de gestion					
	Coopération décentralisée RHM/ML	GRET	Etat malagasy	Ny Tanintsika	Cellule d'Appui Fivoy	Vozama	Ranowash	EKAR	AEPG sous gestion associative	AEPG sous gestion professionnelle	Gestion en régie	Gestion communautaire (Puit/Forage)	Adduction d'Eau Potable par Pompage (AEPP)	Gestion communautaire BF raccordées à la JIRAMA
Fianarantsoa									2					42
Ambalavao									2					7
Iarintsena										2				
Anjomà Ambalavao									4	1				
Ambinaniroa												1		
Ambohimahasoa									1	1				
Vohiposa										2				
Camp – Robin										1				
Sahambavy									6	1				
Ivoamba									4	1				
Ialananindro									2	1				
Alakamisy Ambohimaha										1				
Alakamisy Itenina									2	2				
Vohitrafeno									3					
Mahatsinjony										1				
Mahasoabe									1	2				
Mahaditra										1				
Andranovorivato										1				
Talata Ampano										1				

Communes	Financement du système								Types de système et mode de gestion					
	Coopération décentralisée RHM/ML	GRET	Etat malagasy	Ny Tanintsika	Cellule d'Appui Fivoy	Vozama	Ranowash	EKAR	AEPG sous gestion associative	AEPG sous gestion professionnelle	Gestion en régie	Gestion communautaire (Puit/Forage)	Adduction d'Eau Potable par Pompage (AEPP)	Gestion communautaire BF raccordées à la JIRAMA
Isorana									2	1				
Nasandratrony									1	1				
Ikalamavony											1			
Vohitsaoka											38			
Ankafina Tsarafidy									1					
Ambalamahasoa									1	1				
Andoharanomaitso									11					
Anjomà Itsara										1				
Ankaramena										1				
Androy										1				
Ambohimahamasina											2			
Miarinarivo											37			
Alatsinainy lalamarina									1					
Ambalakely												1		
Vohimarina										1				
Andrainjato Est										1				
Andrainjato Ambalavao										1				
TOTAL									44	28	1	77	2	49

Carte 2: Localisation des communes objets du STEFI 2023 selon l'origine de financement des travaux



Sur les différents réseaux réalisés, plusieurs types d'accès au service public sont proposés à savoir:

- **LM:** Lave-mains. Dispositif installé exclusivement dans les écoles;
- **Binst:** Branchement institutionnel. C'est un point d'eau installé dans des écoles, CSB II...;
- **PEP:** Point d'Eau Public permettant l'accès de tous au service;
- **BS:** Bloc Sanitaire. Ce sont des latrines et urinoirs avec robinet de puisage réunis dans un bloc multiservice;
- **BPart:** Branchement Partagé. Ces branchements sont privés, la propriété et l'accès au service sont exclusivement destinés à un groupe de 5 à 10 ménages. Les ménages s'arrangent entre eux pour fixer les règles du point d'eau et un ménage représente les autres dans la relation au gestionnaire;
- **BP:** Branchement Particulier. C'est un accès privé au service, propriété d'un ménage unique. Le ménage paie pour son raccordement même si généralement le compteur est subventionné;
- **BF:** Bornes fontaines raccordées à la JIRAMA.
- **GC:** Gros Consommateur (consommation supérieure à 30m³ par mois soit 1m³ par jour);

Concernant la date de réception des ouvrages indiquée dans les tableaux suivants, il est retenu la date de la dernière réhabilitation notoire.

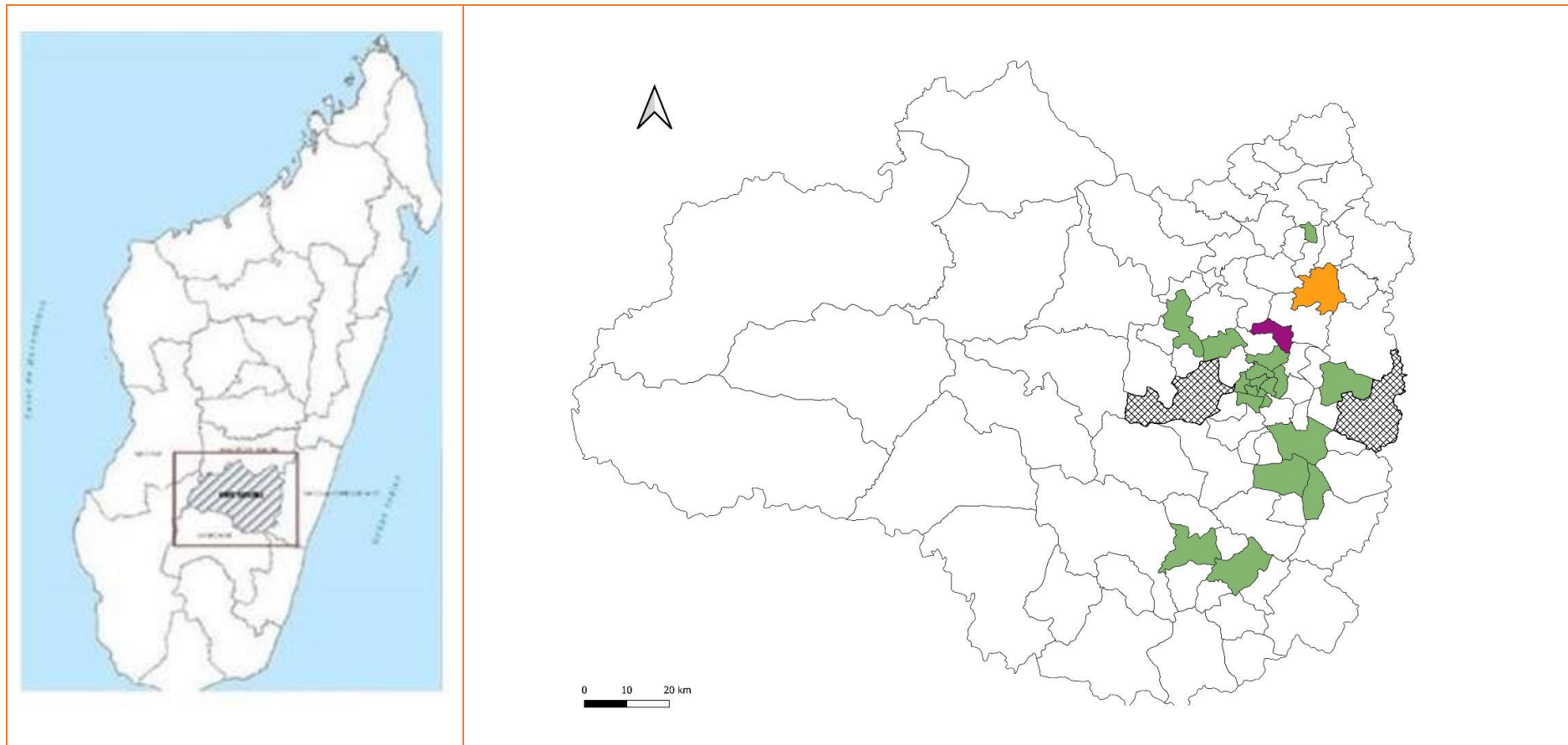
Les gestionnaires marqués d'un astérisque (*) n'ont pas remis de rapport annuel.

Tableau 3: Les réseaux d'adductions d'eau potable en gestion associative

N°	Commune	Fokontany principal	Usagers			Date de la réception provisoire de l'infrastructure
			Ménages	Habitants	Écoliers	
G1	Ambalavao	Maroparasy	71	750	551	2010
G2	Fianarantsoa	Mamony	50	284	0	Sept-11
G3	Alakamisy Itenina	Anjanamahaso	265	1 337	130	2011
G4	Isorana	Vatambe	50	530	100	Nov-10
G5	Sahambavy	Ambohimandroso	110	1 332	435	Nov-13
G6	Alakamisy Itenina	Tambohimandrevo	135	682	125	Déc-13
G7	Vohitrafeno	Vohitrafeno centre	99	419	594	Mars-14
G8	Anjomà Ambalavao	Samimasina	130	760	500	Mars-14
G9	Anjomà Ambalavao	Ambatomena	69	482	828	Mai-14
G10	Isorana	Sabotsy Itomboana	310	1 332	996	Mars-15
G11	Fianarantsoa	Ankazobe	74	415	0	Mars-15
G12	Anjomà Ambalavao	Ankazosoaravina	119	608	320	Mars-15
G13	Ambohimahasoa	Anteviahitra	155	625	0	Juin-15
G14	Sahambavy	Ampasina	170	1 078	453	Jan-15
G15	Ambalavao	Soarano	64	354	0	ND
G16	Sahambavy	Antanifotsy	174	970	220	Févr-16
G17	Sahambavy	Antanjona	187	1 068	50	Févr-16
G18	Sahambavy	Andranolava	126	712	160	Févr-16
G19	Ivoamba	Antady	95	442	0	Avr-16
G20	Ivoamba	Ambalamahasoa	111	587	0	Avr-16
G21	Nasandratrony	Iavomanitra	349	1 568	380	Juil-17
G22	Ialananindro	Antsiobe	112	627	717	Mars-17
G23	Ialananindro	Lambirano	106	698	110	Mars-17
G24	Sahambavy	Ambohimandroso	79	460	50	Nov-13
G25	Anjomà Ambalavao	Ankazosoaravina	106	552	170	Juin-18
G26	Vohitrafeno	Ambohimana	193	1 584	472	Avr-19

N°	Commune	Fokontany principal	Usagers			Date de la réception provisoire de l'infrastructure
			Ménages	Habitants	Écoliers	
G27	Mahasoabe	Ambalavao	17	124	0	Avr-19
G28	Vohitrafeno	Mitoko est	83	346	0	2020
G29	Ivoamba	Mandrindrina	60	309	0	2020
G30	Ivoamba	Ankadindambo	244	1 159	0	2020
G31	Andoharanomaintso	Ranomaintso	119	525	0	ND
G32	Andoharanomaintso	Ankazosoa	45	197	0	ND
G33	Andoharanomaintso	Ambohitrasoavina	120	572	0	ND
G34	Andoharanomaintso	Betapoaka	111	611	0	ND
G35	Andoharanomaintso	Anara	80	338	0	ND
G36	Andoharanomaintso	Andriamitsioka	60	285	0	ND
G37	Andoharanomaintso	Alatsinainy	236	1517	281	ND
G38	Andoharanomaintso	Ambatolahy	47	246	0	ND
G39	Andoharanomaintso	Antaniditra	55	260	0	ND
G40	Andoharanomaintso	Andalandreamaro	55	195	0	ND
G41	Andoharanomaintso	Mahavanona	94	542	112	ND
G42	Alatsinainy lalamarina	Alatsinainy	99	588	385	ND
G43	Ankafina Tsarafidy	Chef-Lieu	163	1 180	1 302	ND
G44	Ambalamahasoa	Ambalamahasoa	186	1 060	0	2015
Totaux			5 383	30 310	9 441	

Carte 3 : Localisation des communes ayant des systèmes gérés par les associations



Localisation des communes ayant des systèmes gérés par les associations

Légende

□ Limite Commune

Partenaires technique et financier

- ECAR
- ONG VOZAMA
- ▨ CELLULE D'APPUI FIVOY
- COOPERATION REGION HAUTE MATSIATRA METROPOLE DE LYON



Source: FTM/INSTAT
Réalisation: RHM/DREAH
Edition : Mai 2024



Tableau 4: Les réseaux d'adductions d'eau potable en gestion professionnelle

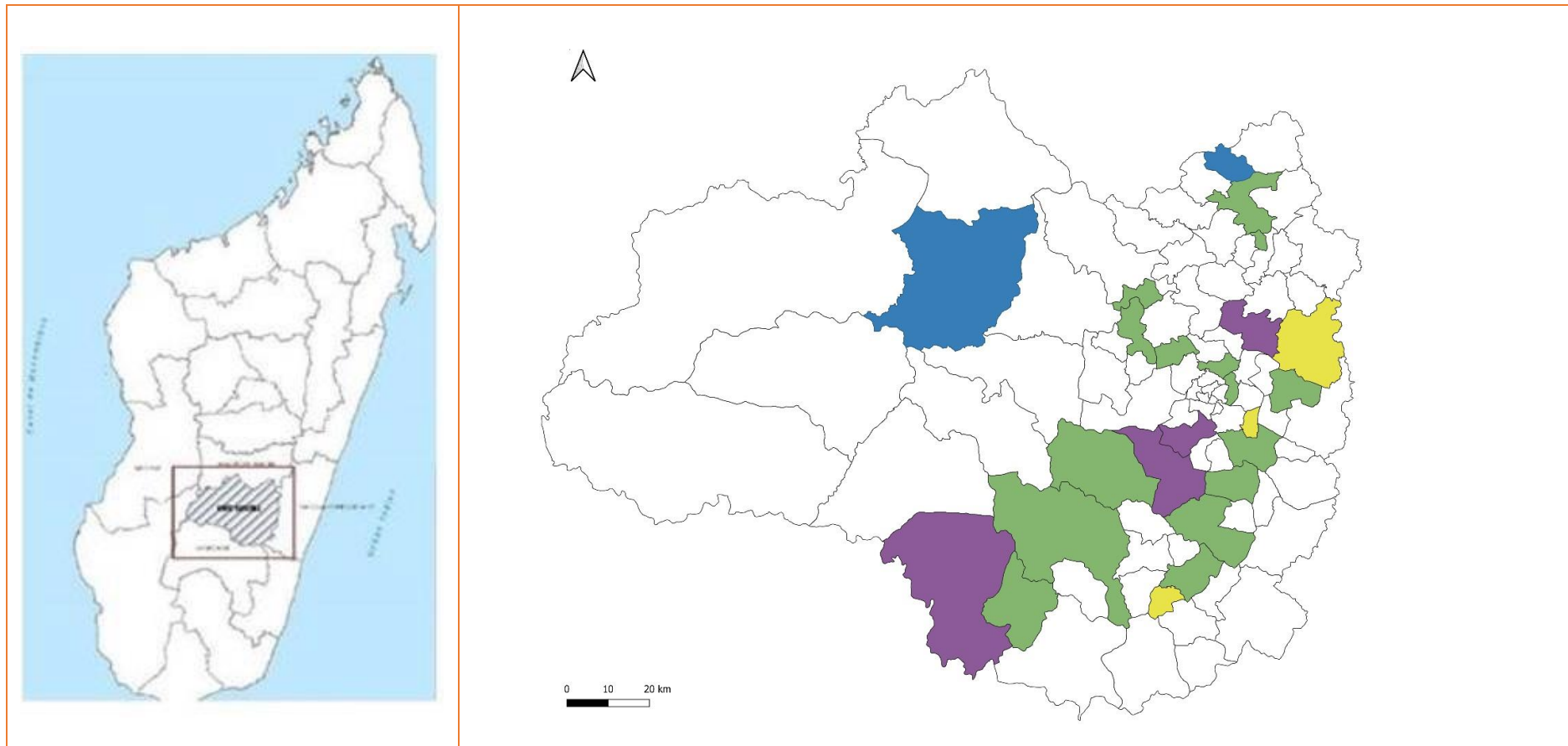
N°	Commune	Fokontany Principal	Nom du gestionnaire	Agence d'exécution	Usagers			Contrat		
					Ménages	Habitants	Écoliers	Durée (année)	Signé le	Date fin contrat
1	*Sahambavy	Chef-Lieu	Ranosoa	ML / RHM	774	4 612	800	5	mars-18	Mars-23
2	Alakamisy Itenina	Chef-Lieu	Mandimbisoa	ML / RHM	520	2 482	1 783	7	oct-21	Oct-27
3	Vohiposa	Chef-Lieu	EC ABRAHAM	ML / RHM	683	2 614	0	15	avr-16	Avr-31
4	Ambohimahasoa	Chef-Lieu	Sandandrano/AIIR	ML / RHM	3 015	6 500	0	15	juin-10	Juin-25
5	Isorana	Chef-Lieu	JESS	ML / RHM	602	1 981	1 275	7	oct-21	Oct-28
6	Mahasoabe	Chef-Lieu	SECOA	ML / RHM	1 211	7 043	4 423	10	oct-21	Oct-31
7	Mahaditra	Chef-Lieu	Orampanala	ML / RHM	694	3 401	7 195	9	mars-18	Mars-27
8	Iarintsena	Chef-Lieu	MAC	ML / RHM	486	2 988	815	7	oct-21	Oct-28
9	Iarintsena	Iharihary	MAC	ML / RHM	449	2 245	557	7	oct-21	Oct-28
10	Vohiposa	Anara-Andakana	EC-Abraham	ML / RHM	139	1 038	265	7	2019	2026
11	Mahasoabe	Isomitra	SECOA	ML / RHM	511	2 555	498	7	mai-18	Mai-25
12	Nasandratrony	Chef-lieu	ECCI	ML / RHM	522	3 349	1 657	7	2019	2026
13	Ialananindro	Chef-Lieu	Mangarano	ML / RHM	439	2 210	865	7	2020	2027
14	Ivoamba	Chef-Lieu	SECOA	ML / RHM	511	2 555	498	7	2020	2027
15	Alakamisy Itenina	Tsiahorea	Mandimbisoa	ML / RHM	378	2 213	0	7	2020	2027
16	Alakamisy Ambohimaha	Chef-Lieu	Lakay	Gret	721	3 316	3 076	15	déc-16	Déc-31
17	*Andranovorivato	Chef-Lieu	Laza	Gret	320	1 535	943	6	mai-17	Mai-2023
18	Talata Ampano	Chef-Lieu	Lakay	Gret	729	3 260	4 481	9	juil-16	Juil-2025
19	Camp Robin	Chef-Lieu	Soavary	État	247	3 000	1 780	15	juil-10	Juil-25
20	Ikalamavony	Chef-Lieu	Régie	Acords	908	6 810	2 526		2012	
21	Ambinaniroa	Chef-lieu	ATC-A	Gret	591	3 253	ND	ND	ND	
22	Ankaramena	Chef-lieu	Lakay	ML / RHM	759	3 887	1 028	10	oct-21	Oct-31
23	Anjomà Itsara	Chef-lieu	Anjavidy	ML / RHM	531	2 505	1 228	7	oct-21	Oct-29
24	Anjomà Ambalavao	Chef-lieu	Cecilya	ML / RHM	769	5 238	1 382	7	oct-21	Oct-29

N°	Commune	Fokontany Principal	Nom du gestionnaire	Agence d'exécution	Usagers			Contrat		
					Ménages	Habitants	Écoliers	Durée (année)	Signé le	Date fin contrat
25	Ambalakely	Chef-lieu	SECOA	ML / RHM	ND	ND	ND	7	2021	2028
26	Androy	Chef-lieu	Mickael	RanoWash	240	1 200	994	contrat pas encore signé		
27	Vohimarina	Chef-lieu	Ranosoa	Eaurizon 2025	674	3 370	1 996	contrat pas encore signé		
28	Andrainjato Est	Chef-lieu	SECOA	RanoWash	200	1 217		contrat pas encore signé		
29	Ambalamahasoa	Chef-Lieu	Mickael	RanoWash	205	2 316	939	contrat pas encore signé		
30	Mahatsinjony	Chef-Lieu	SECOA	ML / RHM	ND	ND		contrat pas encore signé		
31	Andrainjato Ambalavao	Chef-lieu	Mickael	RanoWash	400	4 156	18000	contrat pas encore signé		
Total					18 228	92 849	59 004			

*Le contrat de:

- Laza Andranovorivato a expiré en en mai 2023: Une demande de renouvellement par le gestionnaire a été déjà soumise à la commune.
- Ranosoa Sahambavy a expiré en mai 2023: une procédure est déjà lancée pour renouveler ce contrat et la DREAH est en train de finaliser ce contrat.

Carte 4: Localisation des communes ayant des systèmes gérés par les professionnels



Localisation des communes ayant des systèmes gérés par les professionnels

Légende

□ Limite Commune

Partenaires technique et financier

- ONG GRET
- ETAT MALAGASY
- PROGRAMME RANOWASH
- COOPERATION REGION HAUTE MATSIATRA METROPOLE DE LYON



Source: FTM/INSTAT
Réalisation: RHM/DREAH
Edition : Mai 2024



Tableau 5:Puits et forages dans la commune de Vohitsaoka, Ambohimahamasina et Miarinarivo, District d'Ambalavao *

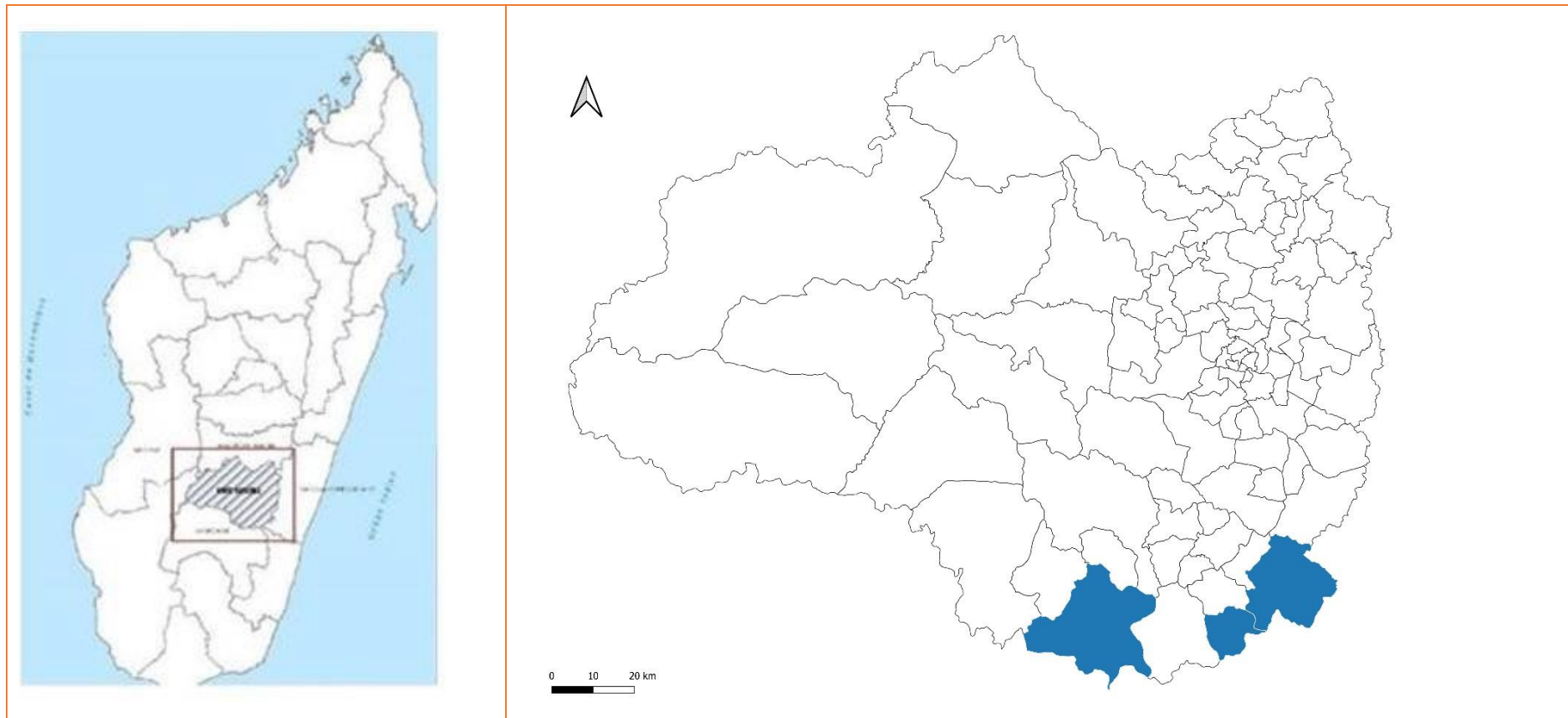
N° Forage	Commune	Fokontany	Village	Nom gestionnaire	Ménage	Ecolier	Date travaux	Profondeur forée
F1	AMBOHIMAHAMASINA	AMBOHIPAHA	BELAMBO	LOVASOA	10		01/01/2019	
F2	Ambohimahamasina	Andohanimanantanana	Ambohimahasoa	MIRARISOA	22	165	08/03/2019	14,7
F3	Ambohimahamasina	Itaolana	Ampasipotsoy	MIARAMANDROSO	36		ND	
F4	Ambohimahamasina	Itaolana	Antseva	ND			ND	
F5	Ambohimahamasina	Itaolana	Tanamarina	ND			ND	
F6	Ambohimahamasina	Tsarafara	Andalandranovao	MIARAMANDROSO	16		ND	
F7	Ambohimahamasina	Tsarafara	Sahamay	EZAKA	28		ND	
F8	Ambohimahamasina	Andohanimanatanana	Sahabe Est	FIHAONANTSOA	19		ND	
F9	Ambohimahamasina	Lomaka	Lomaka Sud	SOARANO	95		ND	
F10	Ambohimahamasina	Andohanimanatanana	Ampiakely	TSIMIALONJAFY	18		ND	
F11	Ambohimahamasina	Antandindo	Andranovakaka	MANIRISOA	18		ND	
F12	Ambohimahamasina	Lomaka	Lomaka Nord	SOAFIANATSE	40		ND	
F13	CU Ambalavao	FKT 13	EPP13	SOANOMENA			ND	
F14	Ambohimahamasina	Ambohimahamasina	CSBII	ND			ND	
F15	Ambohimahamasina	Ambohimahamasina	FORAGE AVARATRY CSBII	ND			ND	
F16	Ambohimahamasina	Lomaka	CSBI Nangaiha	ND			ND	
F17	Ambohimahamasina	Andohanimanatanana	Saitsahy	ND			ND	
F18	Ambohimahamasina	Tsarafara	Sahamaina	EZAKA	28		ND	
F19	Ambohimahamasina	Soatsihagnino	Andepo	TAMBATRA	13		ND	
F20	Ambohimahamasina	Soatsihagnino	EPP Ankarinomby	TAMBATRA			ND	
F21	Ambohimahamasina	Soatsihanino	EPC Antoebe	TSINJOAINA			ND	
F22	Ambohimahamasina	Andohanimanatanana	Ankazondrano	SOAMANDIMBY	19		ND	
F23	Vohitsaoka	Tsaramandroso	Tsaramandroso	MAHAVELO	48		ND	
F24	Vohitsaoka	Tsaramandroso	Tsaramandroso	BEDIANGONA	27		ND	
F25	Vohitsaoka	Tsaramandroso	EPP Androtsy	TSIMIALONJAFY	44		22/11/2018	15

N° Forage	Commune	Fokontany	Village	Nom gestionnaire	Ménage	Ecolier	Date travaux	Profondeur forée
F26	Vohitsaoka	Tsaramandroso	Ranotsara	TSARARANO	100		ND	11
F27	Vohitsaoka	Tsaramandroso	Tsaramandroso	TSIMALONJAFY	47		ND	
F28	Vohitsaoka	Tsaramandroso	Andafara/ Ambalamahasoa	IAVOTRA	23		ND	
F29	Vohitsaoka	Soaseranana	Soaseranana	LOVASOA	40		ND	
F30	Vohitsaoka	Soaseranana	Soaseranana	VONJY AINA	31	234	20/03/2020	17,7
F31	Vohitsaoka	Soaseranana	Soatanana	FANEVA	23		ND	
F32	Vohitsaoka	Soaseranana	Masahimana	Rakotonirina Jean Emile		101	ND	
F33	Vohitsaoka	Soaseranana	Ambohimaha	SOAMIRAY	50		ND	
F34	Vohitsaoka	Tsaramandroso	Tsaramandroso	SOAMIRAY	45		ND	
F35	Vohitsaoka	Tsaramandroso	Tearomihilaq	FIRARIANTSOA	52		21/07/2016	12,8
F36	Vohitsaoka	Soamiaradia	EPP Vohitsaoka	SOAMIRAY	26	510	ND	
F37	Vohitsaoka	Soamiaradia	Soatanana	FIRAISANTSOA	40		ND	
F38	Vohitsaoka	Soamiaradia	Soafahatse	LOVASOA-SOAMIRAY	24		ND	
F39	Vohitsaoka	Soamiaradia	Tsiriambolamena	FIRAISANKINASOA	26		ND	
F40	Vohitsaoka	Soamiaradia	Androtsy	FAHASOAVANA	25		13/08/2016	15,5
F41	Vohitsaoka	Soamiaradia	Tanambao	SOARANO	24		ND	
F42	Vohitsaoka	Soamiaradia	Manamisoa	LOVASOA	60		21/07/2016	12,3
F43	Vohitsaoka	Soamiaradia	Androtsy Ambala Ambany	RANO FANASOAVANA	38		13/03/2013	16,3
F44	Vohitsaoka	Soamiaradia	Vohitsaoka	TARATRA	26		21/10/2016	15,3
F45	Vohitsaoka	Soamiaradia	Tanambao	SOAFIANATSA	43		ND	
F46	Vohitsaoka	Soamiaradia	EPP Tanambao Sud fkt AMBOHIMAHA	LOVASOAMAHATSIARO	32	120	ND	
F47	Vohitsaoka	Ambohimaha	Kivala fkt Ambohimaha	AINA	20		ND	
F48	Vohitsaoka	Ambohimaha	Bedita	MIARA-MIZOTRA	37		ND	
F49	Vohitsaoka	Ambohimaha	Vohitsaoka	FITAHIANTSOA	62		07/07/2017	
F50	Vohitsaoka	Ambohimaha	Mahasahimana	FAHAZAVANA	8		ND	
F51	Vohitsaoka	Soamiaradia	CEG Vohitsaoka	LOVASO		210	10/12/2012	
F52	Vohitsaoka	Soamiaradia	Vohitsaoka	AINA	80		31/10/2016	

N° Forage	Commune	Fokontany	Village	Nom gestionnaire	Ménage	Ecolier	Date travaux	Profondeur forée
F53	Vohitsaoka	Soamiaradia	Soamiaradia	FIVOARAN	30		28/10/2016	
F54	Vohitsaoka	Soamiaradia	Vohitsaoka	Fivoarana	20		12/11/2018	14,3
F55	Vohitsaoka	Soamiaradia	Vidia	AVOTRA			ND	
F56	Vohitsaoka	Soavahiny	Tsaranoro CSBI	FAFIRANO			ND	
F57	Vohitsaoka	Soamiaradia	Vohitsaoka	Soarano	40		ND	
F58	Vohitsaoka	Ambohimana	Tanambao	Aina	16		ND	
F59	Vohitsaoka	Ambohimana	Akivala	Taratra	19	45	08/09/2021	
F60	Vohitsaoka	Soamiaradia	Vohitsaoka	Lovaso	30	104	ND	
F61	Vohitsaoka	Soamiaradia	Vohitsaoka	Fanambinantsoa	180		16/09/2021	
F62	Miarinarivo	Miarinarivo	Miarinarivo epp	Lovaso	50	256	30/05/2017	
F63	Miarinarivo	Angalapon	Atambohobe	Soafizoro	20	0	20/08/2009	
F64	Miarinarivo	Vatanamaso	Apasy	Maniriso	22	65	08/12/2021	
F65	Miarinarivo	Somanandriny	Ranomena	Fiombonatsoa	14		05/07/2009	
F66	Miarinarivo	Soamanandriny	Anjavidy Maniry	Tafitasoa	20		14/12/2021	
F67	Miarinarivo	Miarinarivo	Anjama	Soamiray	10		11/12/2021	
F68	Miarinarivo	Angalapon	Vohidambo	Lovainjafy	50		23/12/2021	
F69	Miarinarivo	Soamanandriny	Anjavidy Manory	Lovaso	20	49	23/12/2021	
F70	Moarinarivo	Vohiboay	Vohiboay	Tambatra	39	90	19/01/2022	
F71	Miarinarivo	Vohiboay	Ambalamanenja	Avotra	90		20/01/2022	
F72	Miarinarivo	Vohiboay	Ambalamanenjena	Miaramiezaka	68	142	17/07/2017	
F73	Miarinarivo	Angalapon	Atambohobe	Lovaso	58	124	22/01/2022	
F74	Miarinarivo	Angalapon	Aparatanjo	Miraihina	20		20/08/2009	
F75	Miarinarivo	Vohiboay	Ambalamarina	Soafianatra	45		08/05/2009	
F76	Miarinarivo	Ambalavoatavo	Ambalavoatavo	Fanovozatsoa	22	64	17/09/2019	
F77	Miarinarivo	Soamanandriny	Valikanja	ND	58	115	24/01/2022	
Total :					2404	2394		

* L'information sur la durée de la convention entre la commune et le gestionnaire n'est pas disponible.

Carte 5: Localisation des communes ayant des puits ou forages suivi par le STRFI 2023



Localisation des communes ayant des puits ou forages suivis par le STEFI 2023

Légende

- FINANCES PAR L'ONG NY TANINTSIKA
- LIMITE COMMUNE HAUTE MATSIATRA



Source: FTM/INSTAT
Réalisation: RHM/DREAH
Edition : mai 2024



8.1. Introduction sur les réseaux en gestion associative

44 systèmes d'eau potable gravitaires exploités par des gestionnaires associatifs sont suivis par le dispositif STEFI 2023.

Par rapport à 2022, nous avons identifiés les principales évolutions suivantes:

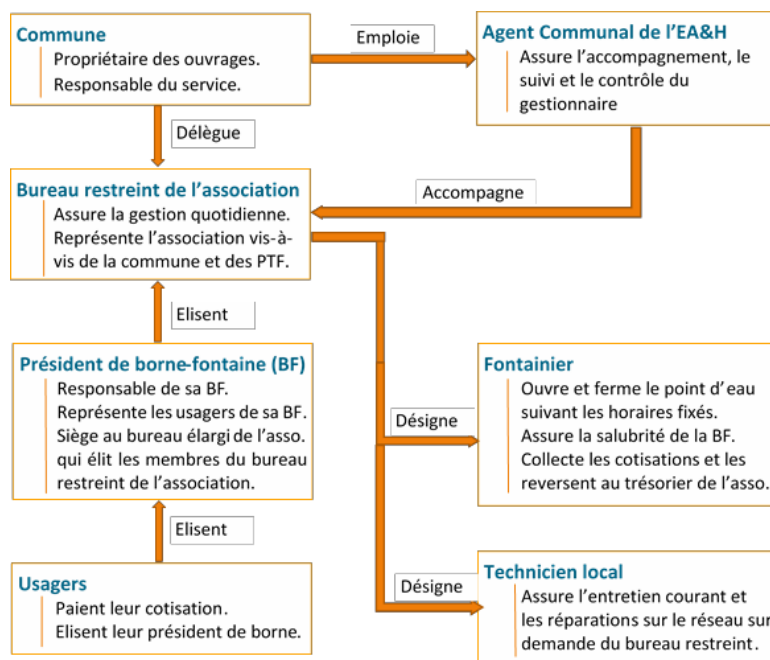
- Cinq nouveaux systèmes ont été intégrés:
 - Commune rurale Andoharanomaitso: FKT Alatsinainy, Ambatolahy, Antaniditra, Andalandreamaro, Mahavanona;
- Intégration sur demande de la structure d'appui Cellule Fivoy;
- Production de rapports permettant l'analyse de performance.

Avec la gestion associative, le gestionnaire ne gère qu'un seul système

Pour ces réseaux, les communes ont délégué la gestion du service aux usagers qui se sont structurés en association / comité de point d'eau. Ce système repose sur le principe du bénévolat même si certains personnels des gestionnaires peuvent toucher des indemnités pour défrayer le temps passé aux activités courantes.

C'est donc un système de gestion adapté aux petits ou moyens réseaux (moins de 2 000 usagers environ). Les usagers élisent leurs représentants qui formeront le Comité de Points d'Eau (CPE). Ce CPE est généralement structuré en association (loi n°60/133) et doit avoir un statut et un règlement intérieur. De manière générale, les associations sont structurées de la sorte:

Figure 2: Schéma organisationnel de la gestion associative des réseaux d'eau dans la Haute Matsiatra



Les services dont la performance a été analysée sont tous de type gravitaire et la tarification est uniquement forfaitaire.

Ces réseaux cumulent 470 points d'eau répartis selon les typologies suivantes:

- 417 points d'eau publics;

- 42 lave-mains ou branchements institutionnels;
- 11 branchements particuliers.

Les branchements particuliers ne sont théoriquement pas acceptés sur ce type de réseau mais parfois avec l’aval de la commune, des gestionnaires ont développé ce type de service. Dans ce cas, la tarification reste au forfait, mais le ménage bénéficiaire du branchement particulier paie deux ou trois fois le prix de la cotisation annuelle d’un ménage utilisant les points d’eau publics.

En 2023 l’âge moyen des réseaux est de 7 ans et la taille moyenne des ménages est de 6 hab./ménage.

8.2. La performance technique

Pour ce type de gestionnaire, le suivi technique et financier des services d’eau potable consiste principalement à s’assurer de la fonctionnalité des réseaux et des points d’eau plus que de mesurer la qualité du service rendu. L’enjeu sur ces services est leur pérennité, le STEFI est donc un système d’alerte permettant d’informer les pouvoirs publics en cas de dysfonctionnements avant que les problèmes ne deviennent graves et mettent en péril le service et le réseau. Les indicateurs retenus pour mesurer la performance sont donc relativement simples et sont les suivants:

- La fonctionnalité des points d’eau;
- Les activités de maintenance et de réparation du réseau:
 - Présence de techniciens formés;
 - Interventions de maintenance réalisées conformément au calendrier prévisionnel, y compris sur le bassin versant.

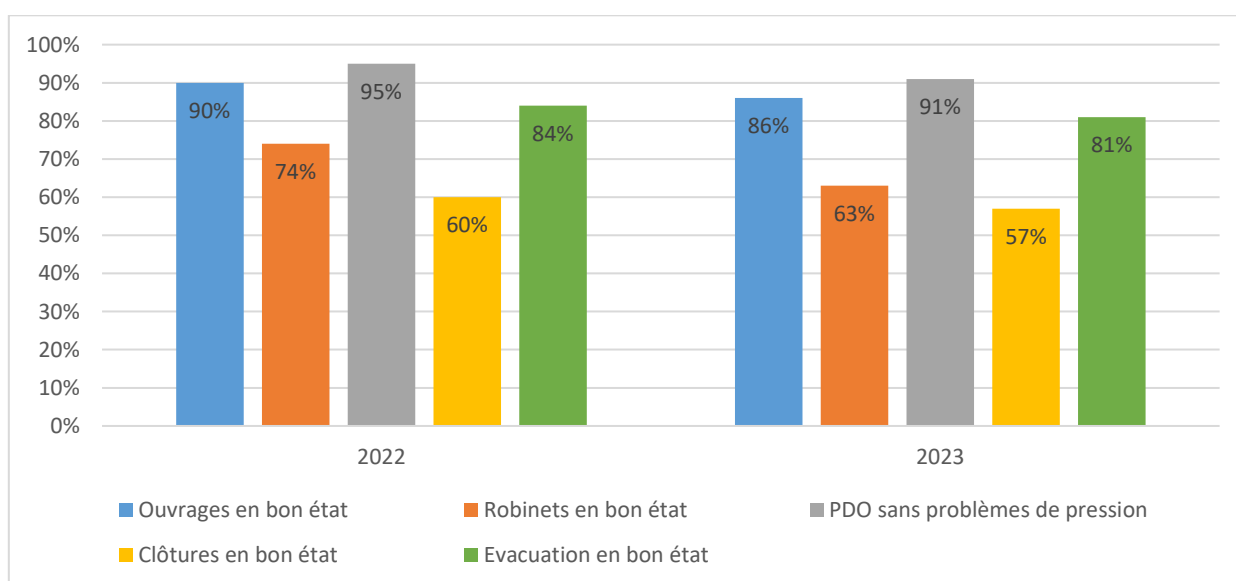
8.2.1. La fonctionnalité des points d’eau

C’est l’indicateur central pour la mesure du travail fourni par le gestionnaire sur les aspects techniques. Hors problème de conception, les techniciens locaux doivent être en mesure de réparer les pannes impactant le fonctionnement des ouvrages ou mobiliser des appuis extérieurs comme la DREAH.

Sur les 470 points d’eau construits, 460 sont toujours fonctionnels soit un taux de fonctionnalité de 98%.

Les 10 points d’eau non fonctionnels, sont soit en panne soit fermé par décision du gestionnaire.

Figure 3:Etat des points d’eau fonctionnels et problèmes observés

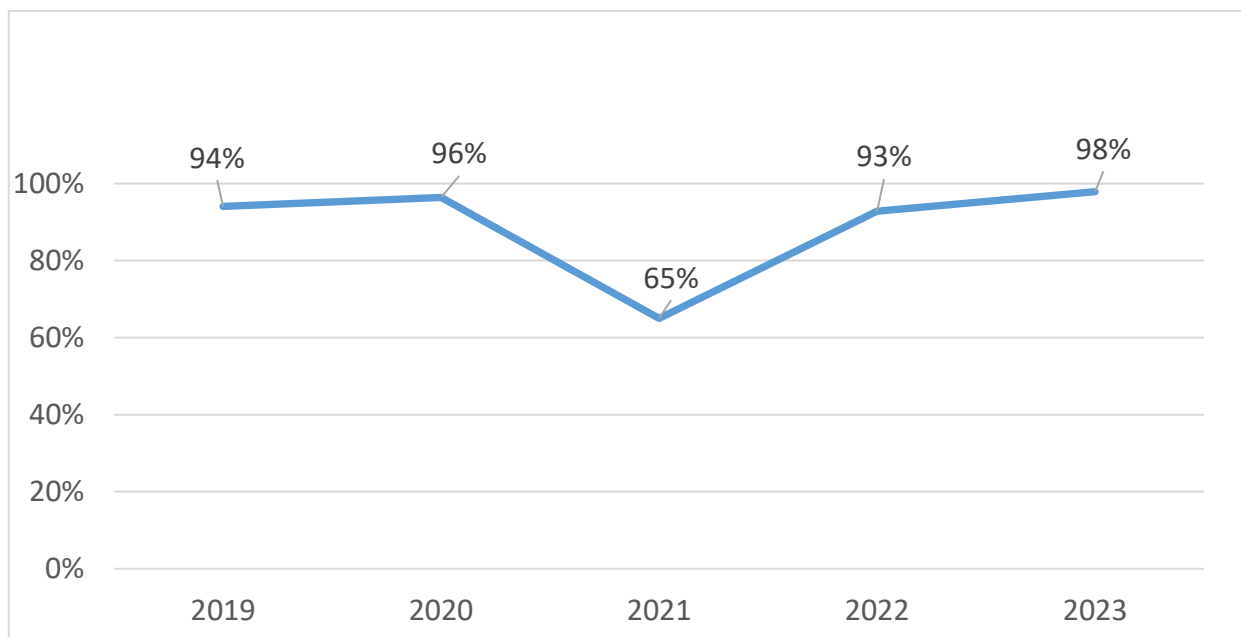


Depuis 2 années consécutives, du fait des pluies abondantes, on constate que 91% des points d’eau ont moins de problèmes de pression.

On constate également aussi que les gestionnaires se concentrent principalement sur le fonctionnement

des points d'eau et que la clôture n'est pas beaucoup entretenue (seulement 57% des clôtures en bon état). En raison du manque d'entretien autre que la fonctionnalité, tous les indicateurs présentent une baisse.

Figure 4: Evolution du taux de fonctionnalité des points d'eau



Les efforts de tous les acteurs (commune, gestionnaire et la DREAH ont permis d'atteindre un haut taux de fonctionnalité (98%) des points d'eau.

Les 2% des points d'eau qui sont non fonctionnels sont principalement liés aux problèmes de gestion.

8.2.2. Présence de techniciens formés

Chaque réseau a généralement deux techniciens locaux, qui dans la plupart des cas, ont été formés et installés lors de la réalisation des travaux.

Certains d'entre eux, avec l'autorisation des communes, ont été remplacés, car pas suffisamment efficaces ou démissionnaires faute de motivation (bénévolat).

95% des gestionnaires associatifs disposaient d'au moins un technicien en activité ayant bénéficié d'une formation sur ses missions.

De nombreux techniciens sont cependant réticents à utiliser les outils de gestion tels que les cahiers de maintenance. Ceci peut s'expliquer par le manque de formation sur ces outils et/ou par l'absence de suivi de la part des communes.

A noter que beaucoup de gestionnaires associatifs ont des difficultés avec les techniciens locaux. Au fil du temps, certains d'entre eux réalisent qu'ils sont importants pour le fonctionnement du réseau et font de la surenchère pour leur implication. Dans d'autres cas, les techniciens locaux délaissent les activités sur le réseau pour d'autres activités plus rémunératrices. Dans certains systèmes, cette désertion des techniciens locaux impacte négativement les ouvrages qui subissent un manque de maintenances périodiques et de réparations.

8.2.3. Entretien périodique des réseaux

Des activités périodiques d'entretien sont programmées chaque année au niveau des captages, filtres et réservoirs.

Chaque gestionnaire définit le nombre d'entretiens périodiques prévisionnels qui diffère d'un réseau à l'autre. Le gestionnaire doit réaliser au minimum deux entretiens sur ces ouvrages pour les nettoyer

et ainsi assurer une bonne qualité de l'eau distribuée (généralement avant et après la saison des pluies).

À noter qu'il n'existe pas d'information qualitative sur les modalités de ces entretiens. La question est de savoir si ces entretiens sont réalisés suivant des normes d'hygiène satisfaisantes (utilisation de chlore par exemple).

Selon les rapports effectués par les gestionnaires, les descentes sur terrain par la DREA ainsi que les suivis téléphoniques, 90% d'entre eux ont pu réaliser les minimums nécessaires sur les entretiens périodiques des ouvrages et réseau. C'est une hausse de 8 points par rapport à l'année dernière qui était estimée à 82%.

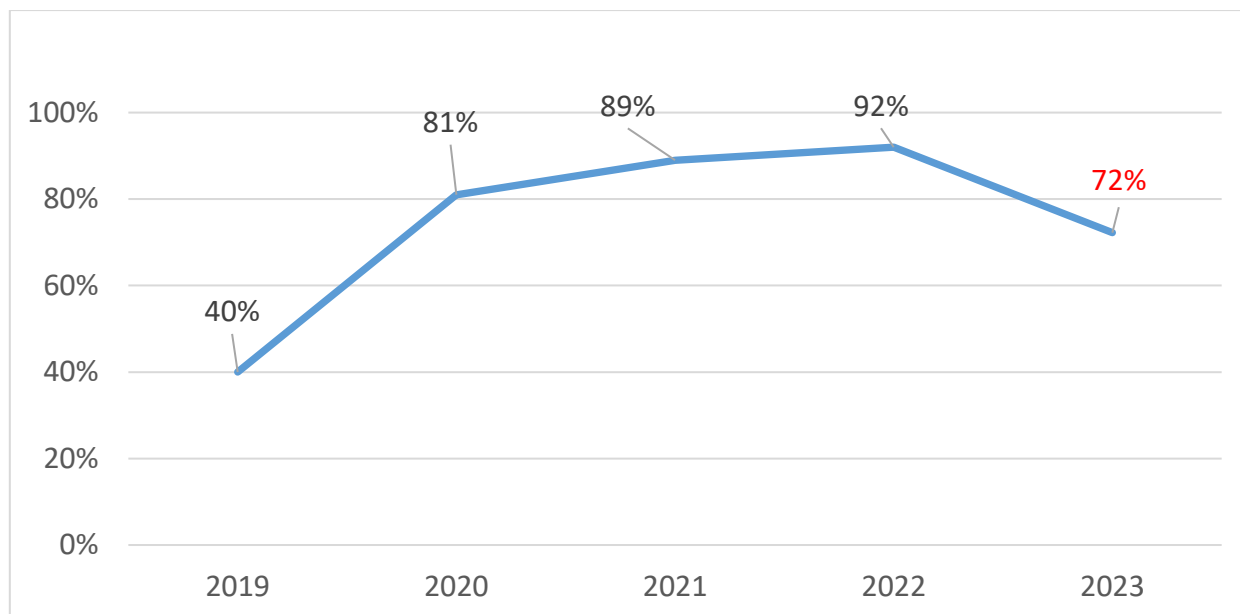
8.2.4. Entretien du bassin versant

Les aménagements des bassins versants ont pour objectif de mieux infiltrer l'eau dans la nappe, de limiter les ruissellements et donc l'érosion, de protéger le captage d'infiltration d'eau de surface et d'empêcher l'intrusion d'individus, d'animaux ou de feu dans les périmètres de protections.

Sur les systèmes en gestion associative suivis, 32 gestionnaires sur 44 ont réalisé des activités d'entretien sur leur bassin versant (pare-feu, entretien clôture, reboisement...), soit 72% de l'ensemble des gestionnaires associatifs. Ce chiffre est en baisse de 20 points par rapport à l'année dernière qui était 92%.

En dépit de l'engagement des acteurs communaux sur les bassins versant, l'état environnemental de ces derniers n'est toujours pas jugé satisfaisant.

Figure 5: Evolution de l'entretien du bassin versant



8.3. Information sur la gouvernance des services

La gestion associative nécessite une bonne implication des personnes ressources de l'association malgré le fait qu'elles soient bénévoles. Pour mesurer la bonne santé du service, il faut donc s'intéresser à la vie de l'association, à son mode de gouvernance et aux retours que peuvent faire les usagers sur la qualité du service fourni. Comme développé précédemment, il s'agit avant tout d'avoir des informations clés sur la gestion des services afin d'alerter rapidement les autorités et les délégataires en cas de dysfonctionnement constatés.

Les indicateurs choisis sur la gouvernance des services d'eau potable gérés par une association sont les suivants:

- Evolution du nombre d’usagers;
- Vie associative du gestionnaire;
- Transparence de la gestion;
- Utilisation du service par les usagers;
- Appréciation générale des usagers sur le service rendu:
 - Sur la quantité de l’eau disponible;
 - Sur la qualité de l’eau distribuée;
 - Sur le service en général.

8.3.1. L’évolution du nombre d’usagers

Appuyés par les communes, les gestionnaires associatifs doivent actualiser le nombre de ménages usagers afin de déterminer les recettes prévisionnelles sur l’exercice annuel à venir. De 2022 à 2023, le nombre total d’usagers est en hausse de 13% par rapport à l’année dernière. Ceci s’explique par l’intégration de 5 nouveaux réseaux (dans la commune rurale d’Andoharanomaintso).

Tableau 6: Comparaison de nombre des usagers

Année	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Evolution du nombre des usagers	+1 267	-735	+1 506	+2827

8.3.2. Vie associative du gestionnaire

Le nombre de réunions faites par le bureau du gestionnaire et la tenue d’assemblées générales sont des signes de la bonne santé et de dynamisme de la vie associative du gestionnaire.

Les réunions, surtout du bureau de l’association, permettent au gestionnaire de piloter correctement l’exploitation du réseau. Les assemblées générales permettent à chaque village de mentionner l’état de leur point d’eau et les besoins éventuels sur les réparations à effectuer. Les usagers sont également informés de l’affectation des recettes du service ce qui contribue à créer un climat de confiance entre le gestionnaire et les usagers.

Il est recommandé d’effectuer au moins trois réunions du bureau de l’association et une assemblée générale par an. En moyenne, les gestionnaires ont réalisé 2,4 réunions de bureau de l’association et 1,4 assemblées générales. En 2023, 3 gestionnaires n’ont pas réalisé d’assemblée générale (Taratra Anjoma, Soafiavy Ambalavao, Hasoa Isorana). La tenue de l’assemblée générale est une bonne occasion pour impliquer les usagers sur la gestion du service public et permet de témoigner que l’exploitation du système est bien associative/participative et non pas privatisée.

8.3.3. Transparence de la gestion

Pour analyser la performance des gestionnaires associatifs sur cette thématique, il s’agit de voir s’ils disposent d’un livre de compte avec toutes les factures associées aux différentes dépenses. Une synthèse de ces comptes doit également être disponible au niveau de chaque point d’eau par affichage.

Les gestionnaires associatifs sont transparents vis-à-vis des communes. Ils communiquent facilement sur leur gestion aux responsables communaux. Tous les rapports annuels sont signés par les responsables communaux (ACEAH, Trésorier Comptable et Maires). Toutefois, la qualité du rapport financier dépend généralement de la rigueur de l’ACEAH chargé de leur accompagnement et de l’implication des responsables communaux (Maire, Trésorier Comptable) lors de la vérification des informations financières.

Les gestionnaires associatifs fournissent des informations aux usagers notamment lors des assemblées générales mais doivent développer leur communication au niveau de chaque point d’eau (affichage, réunion entre fontainiers et usagers...).

Au fil du temps, les usagers connaissent les différents responsables du réseau ce qui est positif mais

cela ne garantit pas systématiquement une meilleure gestion des réseaux.

8.3.4. Utilisation du service par les usagers (données collectées par Mwater)

Il est intéressant de connaître l'utilisation du service qui est faite par les usagers. Les quantités d'eau potable consommées et le temps d'attente aux points d'eau sont les critères choisis pour évaluer cet indicateur.

Sur les réseaux en gestion associative, la consommation moyenne en 2023 est estimée à 17,94 litres par jour et par habitant avec un écart type faible signifiant que les consommations sont relativement homogènes d'un réseau à l'autre. C'est donc bien en dessous du minimum préconisé par l'OMS et par le code de l'eau en vigueur à Madagascar.

Concernant le temps de puisage, tous les réseaux n'ont pu être enquêtés. Par rapport aux enquêtes faites par les ACEAH et le résultat d'analyse des impacts socio-économiques de l'arrivée des services d'eau faite par le prestataire de l'Eaurizon, le temps moyen constaté est de 14 minutes par jour ce qui est relativement raisonnable par rapport aux critères de l'OMS qui préconise moins de quinze minutes de marche du lieu d'habitation. Ce temps de puisage est plutôt satisfaisant si l'on considère qu'à Madagascar plus de 40% de la population consacre au minimum 30 minutes par jour à la corvée d'eau (source rapport MICS 2018).

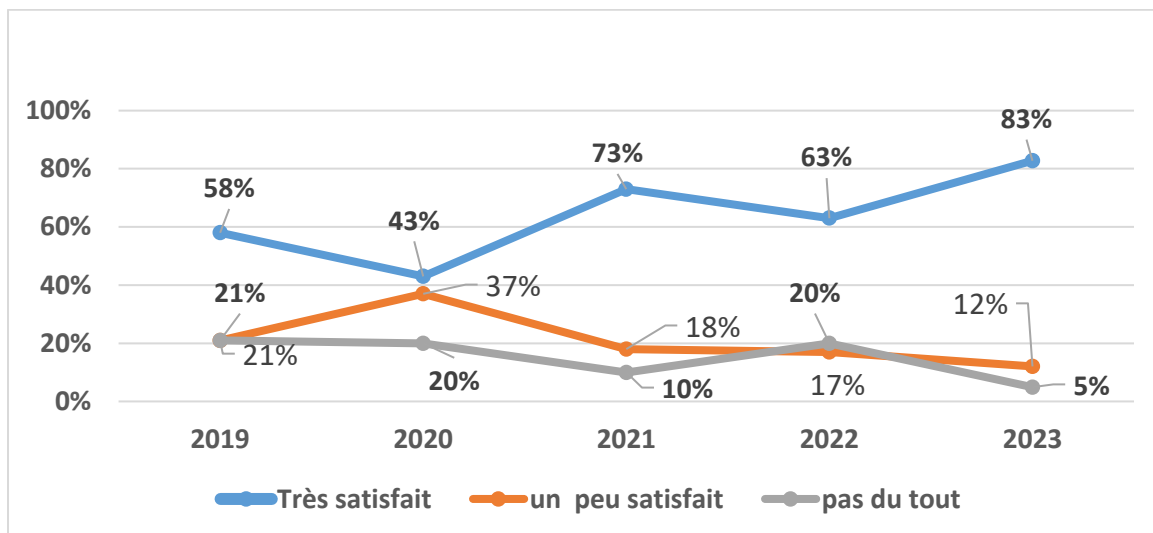
8.3.5. Appréciation des usagers sur le service rendu

Pour mesurer l'appréciation des ménages vis-à-vis du service rendu, une enquête portant sur leur niveau de satisfaction sur la quantité et la qualité de l'eau distribuée, sur la qualité générale du service et son rapport qualité/prix a été réalisée. Les résultats de cette enquête sont présentés ci-dessous.

8.3.5.1. Satisfaction des usagers sur la quantité d'eau disponible aux points d'eau publics

Globalement, les usagers sont satisfaits de la quantité d'eau disponible. Sur les 44 réseaux, il n'y a eu aucun problème d'indisponibilité des ressources, cela est dû aux pluies continues depuis 2 ans qui permettent la recharge de la nappe et le maintien d'un débit suffisant même en période d'étiage.

Figure 6: Satisfaction des usagers sur la quantité d'eau disponible



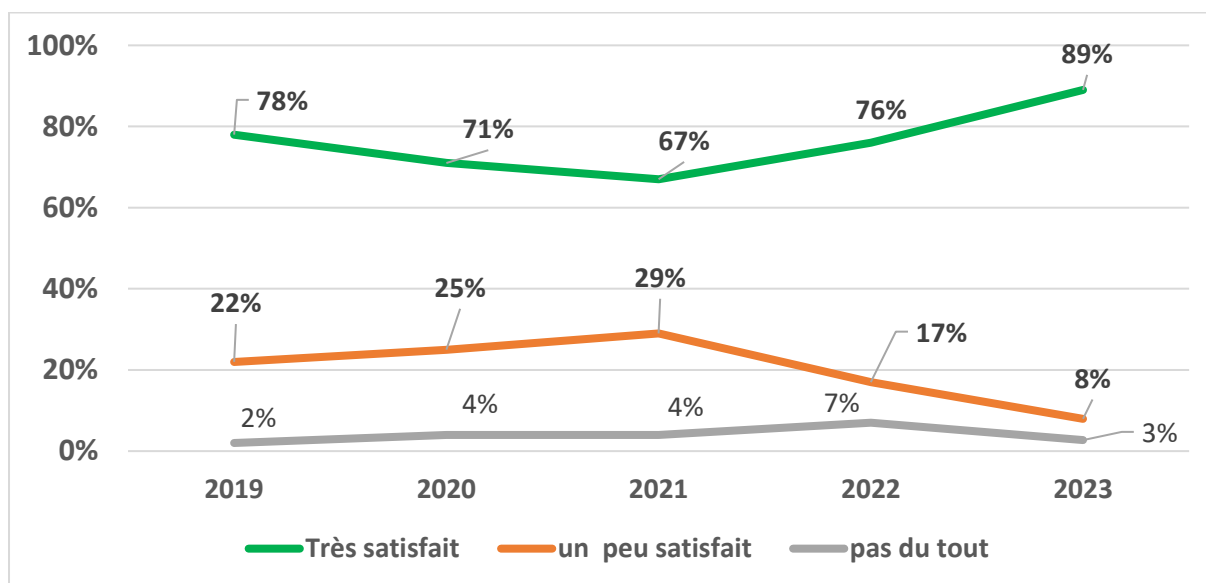
³ Le décret d'application du code de l'eau 2003-193 chapitre IV Article 10, fixe la quantité minimale d'eau potable par habitant à 30l par jour.

L'OMS recommande 20 litre par habitant et par jour la quantité minimum vitale d'eau pour répondre aux besoins fondamentaux d'hydratation et d'hygiène personnelle.

8.3.5.2. Satisfaction sur la qualité de l'eau distribuée par les gestionnaires associatifs

On peut également dire que la plupart des usagers sont satisfaits de la qualité de l'eau, ce qui prouve que ces gestionnaires font correctement leur travail, même si 8% des ménages enquêtés se disent insatisfaits. La raison de cette insatisfaction est liée à l'accroissement de la turbidité de l'eau distribuée pendant les périodes de forte pluie.

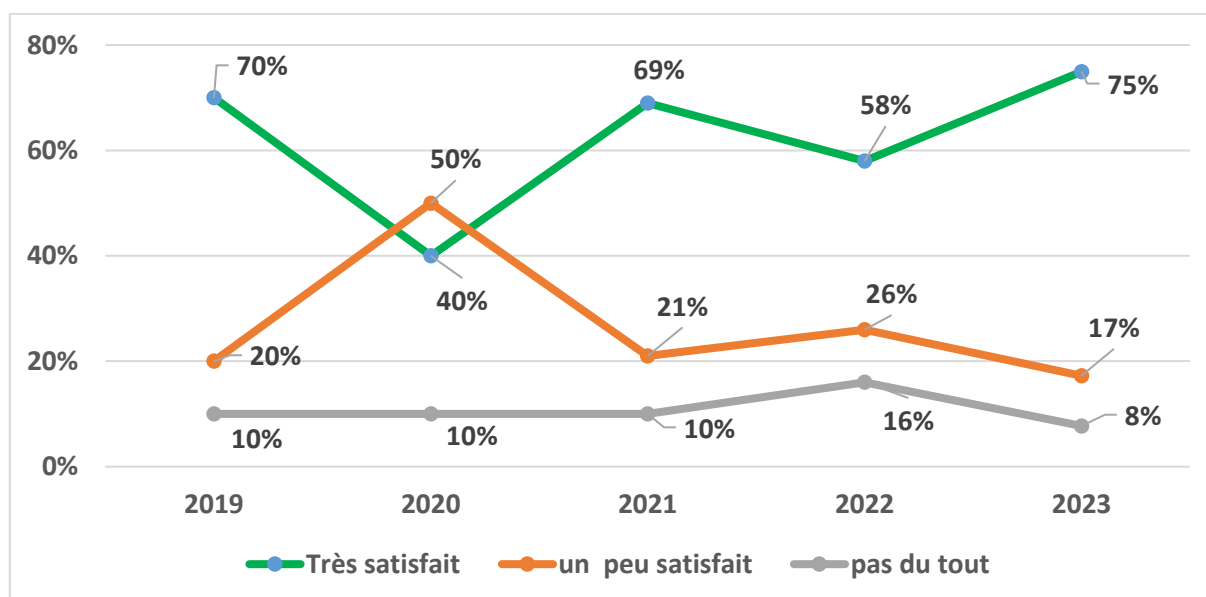
Figure 7: Satisfaction des usagers sur la qualité de l'eau distribuée



8.3.5.3. Satisfaction sur la qualité du service fourni

En général, les ménages sont satisfaits du service rendu. Sur 1 réseau (Maminianina Anjoma Ambalavao), le nombre de personnes satisfaites par le service rendu est inférieur à 10% ce qui doit alerter la commune et le gestionnaire concerné. C'est logiquement sur les réseaux où des problèmes de quantités et de qualités sont signalés sur la ressource en eau que les usagers ne sont pas satisfaits du service de l'eau.

Figure 8: Satisfaction des usagers sur le service public de l'eau potable



8.4. Gestion financière des services

Les délégataires, quel que soit le mode de gestion, doivent s'assurer de l'équilibre financier des services afin de pouvoir établir une gestion financière efficace et solide et surtout pour pouvoir disposer de moyens pour assurer l'entretien du réseau. Il est difficile dans le cadre de la gestion associative d'assurer un recouvrement complet des coûts intégrant l'amortissement des ouvrages mais à minima, il est important que les recettes équilibrent les charges d'exploitation puis les impôts et taxes associés à la gestion du service.

Il est également rappelé que dans le cadre de la gestion associative, la tarification du service est unique pour les ménages et correspond à un montant forfaitaire annuel par ménage. Les recettes sont enregistrées principalement sur le deuxième trimestre pendant la période des récoltes de riz.

Les indicateurs retenus pour mesurer la bonne gestion financière des services sont :

- Les recettes du service :
 - La tarification ;
 - Le taux de recouvrements des cotisations de ménages ;
 - Les recettes du service en volume.
- Les charges du service ;
- Résultat de l'exercice 2023 ;
- Paiement des taxes et redevances communales.

8.4.1. Les recettes du service

8.4.1.1. La tarification

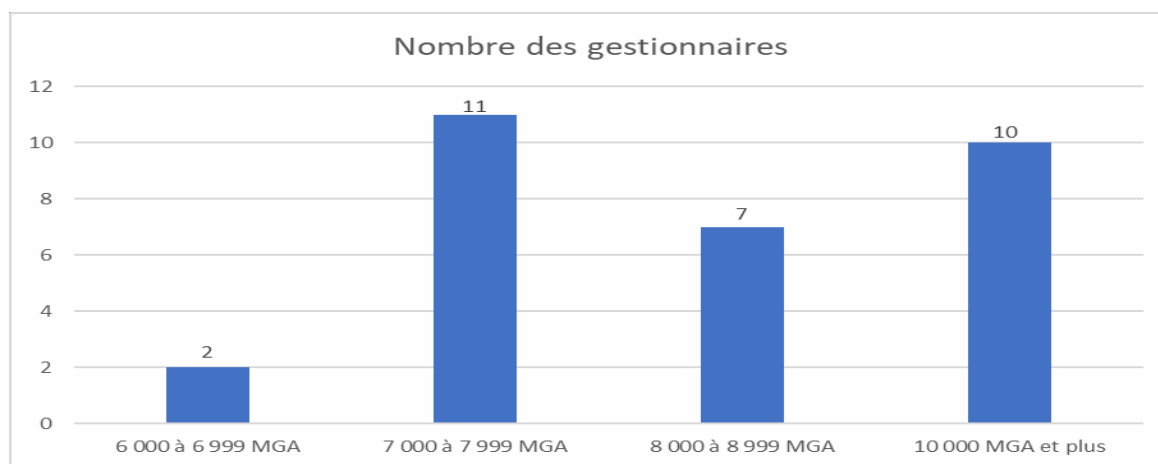
Les montants forfaitaires dont doivent s'acquitter les ménages sont indépendants de la composition et de la taille du ménage, tous les ménages paient donc le même montant annuel.

Le tarif du service est calculé en fonction des charges anticipées sur l'exploitation du réseau ventilées sur le nombre de ménages usagers du service.

Le tarif moyen en 2023 était de 8 862 MGA par an par ménage (ce qui ne représente qu'une centaine d'Ariary par habitant et par mois), avec un minimum à 6 000 MGA pour un maximum à 12 000 MGA.

Le tarif de l'eau sur les réseaux gérés par les associations est encore très bas car ramené à la consommation journalière par habitant et la taille des ménages, le prix de l'eau est d'environ 0,25 MGA par litre.

Figure 9: Ventilation des gestionnaires en fonction des tarifs du service (par an et par ménage)



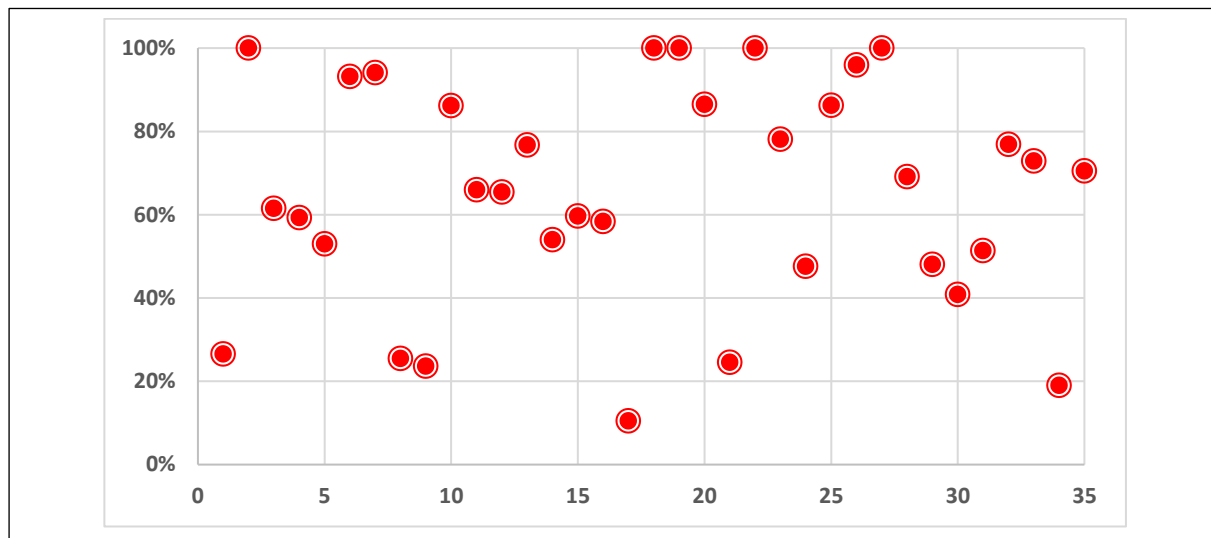
8.4.1.2. Taux de recouvrement des cotisations des ménages

Le taux de recouvrement des cotisations des ménages est un des meilleurs indicateurs de la performance d'un gestionnaire associatif. Il témoigne aussi de la satisfaction des usagers vis-à-vis du service. Si le service rendu n'est pas de qualité alors il sera difficile au gestionnaire de recouvrir correctement les paiements des usagers.

En 2023, sur 35 gestionnaires qui ont produit de rapport, seulement 5 gestionnaires ont atteint un

taux de recouvrement de 100% de la cotisation (Tsimialonjafy Fianarantsoa, Taratra Anjoma Ambalavao, Tsilavondrivotra Anjoma Ambalavao, Soalovainjafy Ialananindro, Soarano Mahasoabe). En général, les faiblesses des gestionnaires dans les domaines administratifs et financiers et surtout la non implication des décideurs locaux pour sanctionner les usagers qui ne paient pas la cotisation sont des facteurs contribuant à de faibles taux de recouvrement.

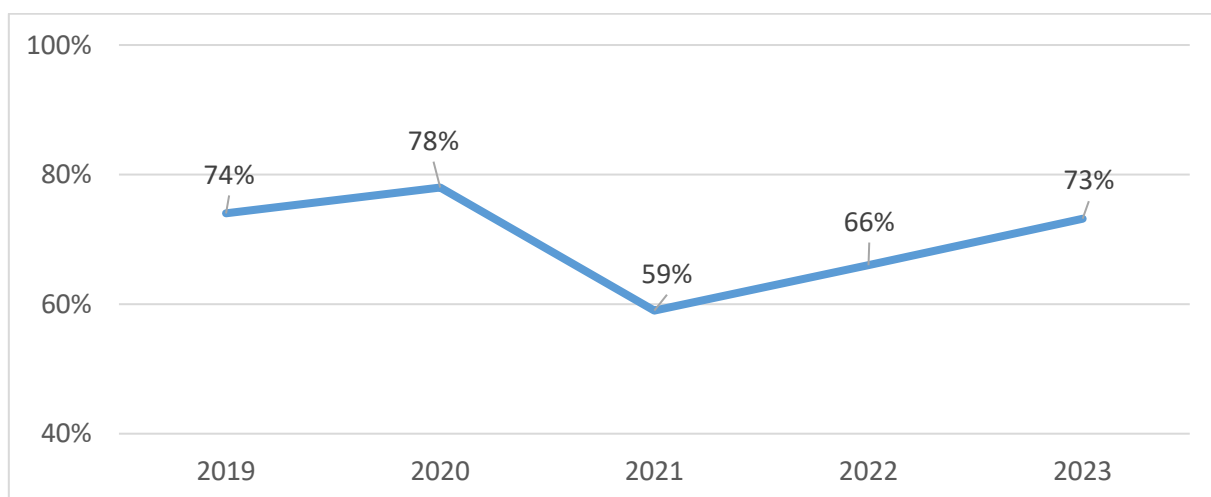
Figure 10: Taux de recouvrement des cotisations en 2023



8.4.1.3. Evolution du taux de recouvrement de la cotisation

En 2023, la valeur moyenne du taux de recouvrement des cotisations des ménages était de 73% soit une progression de 7 points par rapport à l'année dernière, avec une valeur moyenne de 8 862 MGA par ménage et par an ou 738 MGA par ménage et par mois. Au regard des montants considérés (738 MGA par mois), on peut estimer que les faibles taux de recouvrement constatés dans certaines communes (Sahambavy Fivoarantso, Ambalamahasoia Lovainjafy) relèvent davantage d'un manque de volonté des ménages à payer que de leur incapacité financière à faire face à cette dépense. Les faibles taux de recouvrement des cotisations ont pour conséquence directe la réduction de la capacité du gestionnaire à assurer l'entretien du réseau et conduit donc à une mise en péril des infrastructures à moyen terme.

Figure 11: Evolution du taux moyen de recouvrement des cotisations



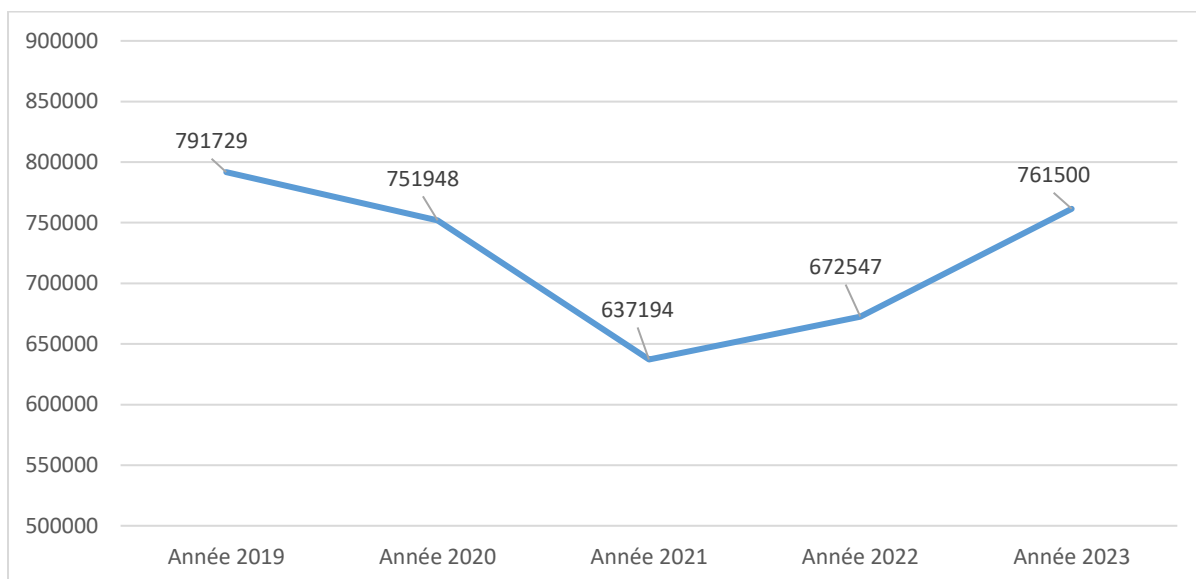
8.4.2. Les recettes du service en volume

Les recettes des gestionnaires sont liées à trois facteurs: au tarif du service qui est stable d'une année sur l'autre sauf exception, au nombre d'usagers qui peut évoluer d'une année sur l'autre et au taux de recouvrement des cotisations.

Le chiffre d'affaires de l'ensemble des gestionnaires associatifs est évalué à 21 521 520 MGA en 2023,

soit une hausse de 5,54% par rapport à 2022 et la valeur moyenne des recettes annuelles en 2023 est de 672 547 MGA par réseau, soit une hausse de 5.55% par rapport à l'année dernière.

Figure 12: Evolution de la moyenne des recettes annuelles par gestionnaire

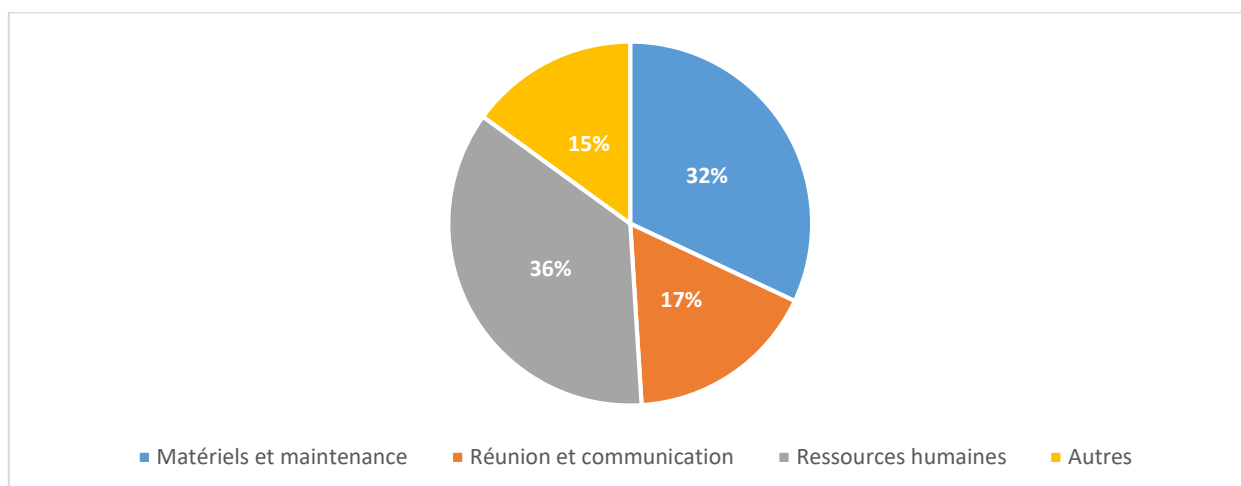


8.4.3. Les charges du service

Pour les gestionnaires associatifs, théoriquement, les deux principaux postes de dépenses sont: les charges de maintenance / réparation et l'indemnisation des ressources humaines. Les dépenses consacrées à la maintenance et à la réparation d'un réseau sont théoriquement assez minimales lors des premières années d'exploitation pour augmenter progressivement au fur et à mesure que le réseau vieillit.

L'analyse de la répartition des charges d'un gestionnaire associatif peut permettre d'identifier certains problèmes de gestion. Les communes et chacun des délégataires peuvent ainsi comparer les charges de leur service par rapport aux moyennes observées au niveau régional en 2023 pour questionner leur gestion. Ces moyennes sont disponibles dans le graphique suivant.

Figure 13: Ventilation moyenne des charges sur les réseaux associatifs



Parce qu'il s'agit d'une gestion communautaire, le membre de bureau de l'association sont indemnisés par rapport au temps passé sans que cela ne soit assimilé à un salaire contrairement aux gestionnaires professionnels. Généralement les travaux d'entretien sur les réseaux et les réunions en dehors de la commune sont rémunérés.

En 2023, les ressources affectées à la réparation et maintenance sont inférieures par rapport aux ressources humaines (36% contre 32%) Ce qui témoigne d’une distorsion du principe de gestion bénévole du réseau et réduit la part du budget dédié à la maintenance.

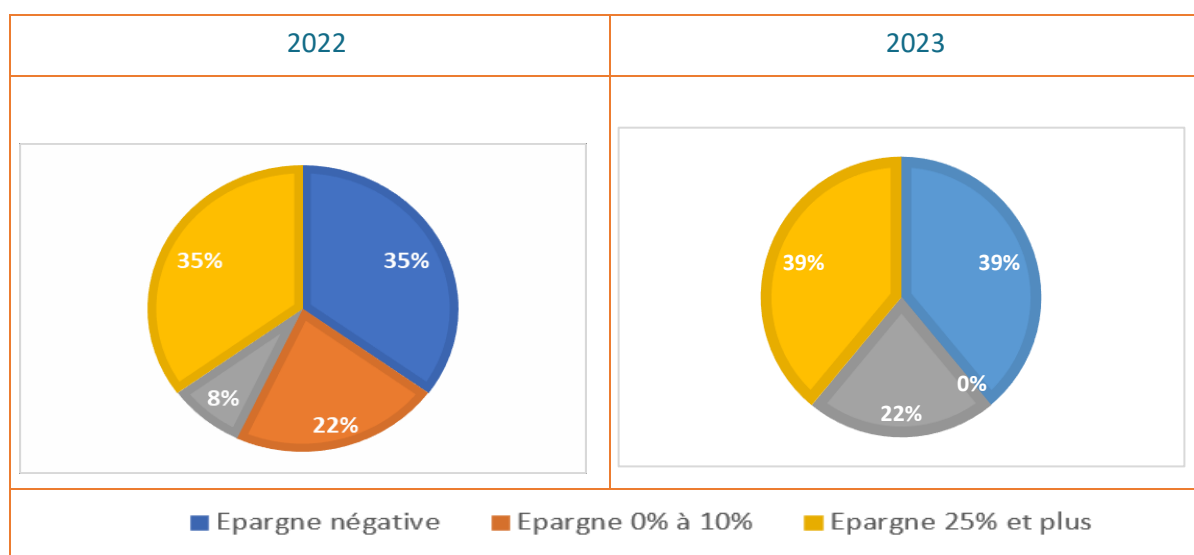
8.4.4. Epargne des gestionnaires

Concernant l’épargne, un taux trop important signifie soit que le gestionnaire a eu moins de dépenses que prévu sur les aspects techniques du réseau (entretien préventif, renouvellement matériel) soit qu’il n’a pas respecté tous ses engagements (d’indemnisation des bénévoles et paiement des taxes et redevances). Dans les deux cas, cela peut poser problème et n’est donc pas forcément signe d’une bonne santé du gestionnaire.

Des taux d’épargne négatifs posent également problème s’ils sont structurels c’est-à-dire qu’ils se répètent d’un exercice sur l’autre. Cependant une épargne négative sur une année qui signifie donc que le gestionnaire a été en déficit et a donc dû puiser dans ses réserves n’est pas forcément inquiétante si cela s’explique par des investissements consentis sur le réseau.

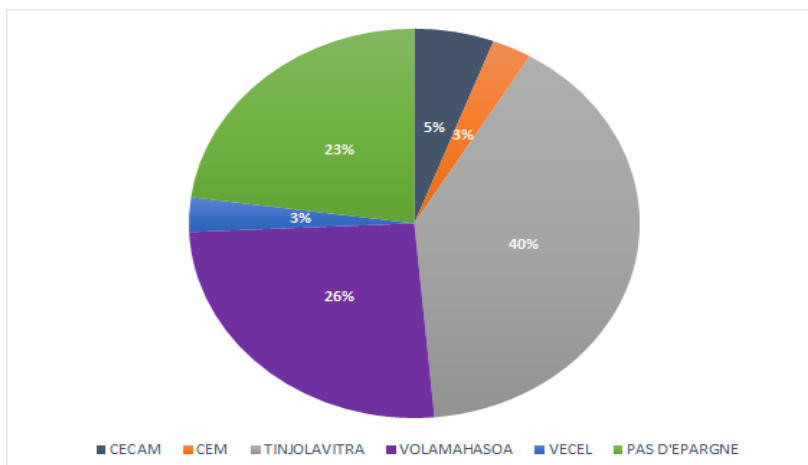
Dans certains cas, les gestionnaires ont également des retards dans leurs décaissements (créances) et leur épargne est en réalité inférieure à ce qui est présenté dans les rapports annuels.

Figure 14: Répartition des effectifs de gestionnaires par rapport à leur taux d’épargne



Les analyses au cas par cas permettent de juger de la santé financière des délégataires mais l’épargne cumulée ou le solde des gestionnaires donne un aperçu rapide des gestionnaires dont la santé financière est précaire. Les communes doivent être vigilantes notamment à ce que des réseaux relativement anciens aient un minimum d’épargne pour pouvoir pallier aux charges d’exploitation en augmentation avec l’âge des réseaux. Le montant moyen de l’épargne de chacun des délégataires associatifs est de 87 456 MGA avec un écart type de 373 733 MGA indiquant des disparités assez fortes et un maximum notamment de 663 800 MGA.

Figure 15: Les institutions bancaires des gestionnaires associatifs



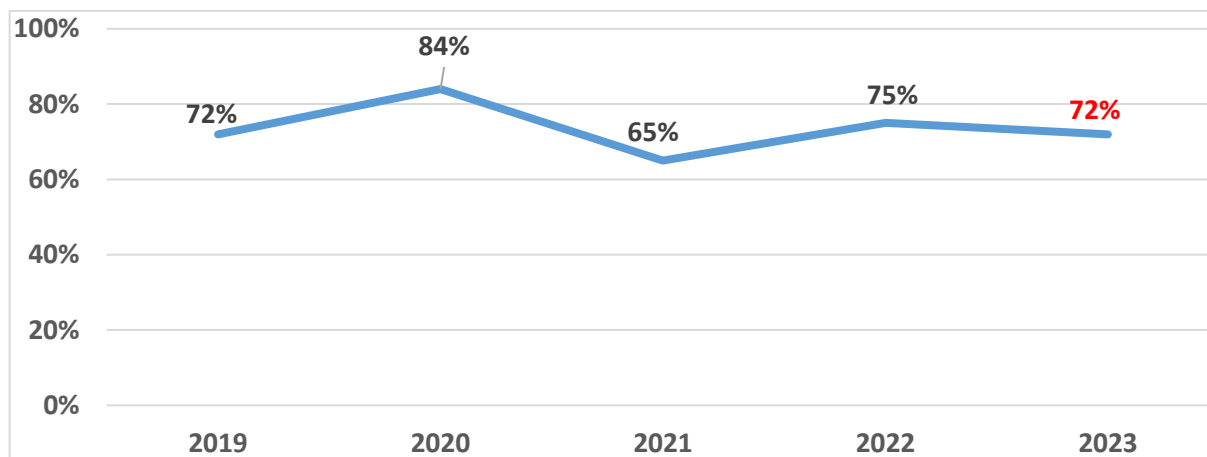
8.4.5. Paiement des taxes et redevances communales

Le gestionnaire est lié par une convention avec la commune, qui la plupart du temps, prévoit le paiement d'une redevance à la maîtrise d'ouvrage. Cette disposition est conforme à l'article 55 du code de l'eau qui indique que cette redevance ne doit pas être supérieure à 10% du montant hors taxe des facturations. Le montant de ces redevances est généralement destiné au paiement du salaire de l'ACEAH ou à l'extension et la réparation en cas de graves dégâts sur le réseau.

Sur les réseaux de tailles modestes comme c'est le cas de ceux gérés sous mode de gestion associatif directement par la communauté locale, les communes urbaines sont peu disposées à instaurer ces redevances. Le cadre réglementaire assez contraignant avec les procédures au niveau du Trésor Public est assez décourageant pour de toute façon ne recouvrir que des sommes assez modestes.

En moyenne sur l'exercice 2023, les gestionnaires associatifs ont versé 98 892 MGA de taxes et redevances aux communes. Le taux de recouvrement des redevances par les communes est de 72% ce qui représente une baisse de 3 points par rapport à l'année dernière.

Figure 16: Evolution du versement des taxes et redevances



8.5. Bilan des réseaux d'eau sous gestion associative

Globalement sur cet exercice 2023, les principaux constats sont les suivants:

- Le gestionnaire dépend beaucoup de la commune pour toutes les activités: reporting, organisation des AG, sensibilisation des usagers sur le recouvrement des cotisations;
- La plupart des points d'eau fonctionnent même si quelques-uns restent encore non fonctionnels. Le renforcement de la mobilisation de toutes les parties prenantes pourrait permettre d'accroître le taux de fonctionnalité des réseaux;

- Les acteurs communaux (communes, gestionnaires associatifs, usagers) continuent de se mobiliser pour la protection des ressources en eau et des bassins versant même si globalement l'état des bassins versants reste préoccupant;
- Le nombre des usagers a augmenté, grâce à l'intégration de 5 nouveaux réseaux d'Andoharanomaintso et surtout à l'accroissement du taux de fonctionnalité des point d'eau ;
- Les usagers sont satisfaits de la qualité de l'eau et des services rendus par les gestionnaires;
- Les gestionnaires associatifs sont totalement transparents vis-à-vis des communes. Cependant, il existe de nombreuses pistes d'améliorations notamment sur le renforcement de la responsabilité du maître d'ouvrage, l'amélioration de la qualité de la relation entre le gestionnaire et les usagers par la diffusion des informations auprès des points d'eau ou d'autres dispositifs de communication;
- Les gestionnaires associatifs continuent de verser les taxes et redevances, mais les montants versés ne constituent qu'une somme dérisoire pour assurer la pérennisation des services et la bonne implication de la maîtrise d'ouvrage. Le dispositif de suivi actuel ne permet pas d'analyser l'utilisation de ces taxes et redevances par les communes.

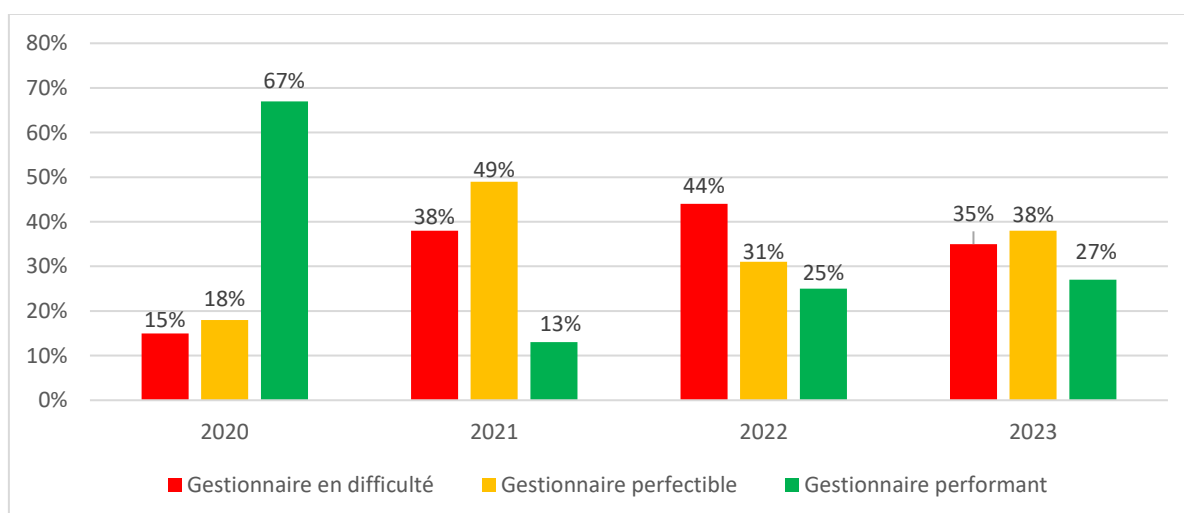
Pour conclure, de nombreux indicateurs sont en hausse (taux de la fonctionnalité, taux de recouvrement des cotisations, paiement des redevances à la commune, implication des communes, satisfaction des usagers...).

On peut dire que tous les indicateurs mentionnés précédemment sont à la hausse ce qui témoigne d'une amélioration de la situation liée à la proactivité de la DREAH dans le STEFI et aux actions d'accompagnement / renforcement de capacité des parties prenantes.

Il est possible de classer les gestionnaires en fonction de leur performance sur la base des indicateurs listés ci-dessous et détaillés précédemment:

- **Performance technique:**
 - Taux de fonctionnalité des points d'eau: 98%;
 - Etat des ouvrages: bon état: 81%;
 - Taux de la réalisation d'entretien sur le réseau et sur le bassin versant: 72%.
- **Performance financière:**
 - Taux de recouvrement de la cotisation des ménages: 73%;
 - Taux moyen de versement taxe et redevance par les gestionnaires: 72%;
 - Taux épargne des gestionnaires: 28%.
- **Performance sur la gouvernance:**
 - Gestionnaires qui ont effectué une assemblée générale: 83%;
 - Gestionnaires qui ont effectué de la réunion de l'association: 88%;
 - Satisfaction des usagers sur la quantité d'eau: 89%;
 - Satisfaction des usagers sur la qualité d'eau: 83%;
 - Satisfaction des usagers sur le service offert par les gestionnaires: 75%.

Figure 17: Bilan global de la performance des délégataires associatifs



Grâce aux efforts déployés par chaque acteur, presque tous les indicateurs de performance sont en hausse, ce qui est encourageant même si 35% des gestionnaires sont encore en difficulté.

IX. LES RESEAUX D'EAU POTABLE DONT LA GESTION EST PROFESSIONNELLE

9.1. Introduction

En 2023, 31 systèmes d'alimentation en eau potable, gérés par des professionnels sont concernés par le STEFI 2023. Ils sont localisés dans 27 communes et sont gérés par 21 délégataires. 2 nouveaux systèmes ont été intégrés: Ambalakely et Mahatsinjony, financés par le programme Eaurizon 2025.

9.2. Production de rapports annuels

Les gestionnaires professionnels doivent produire des rapports papiers semestriels. Pour faciliter et rendre plus rapide le processus STEFI, il est demandé aux gestionnaires professionnels de produire des rapports sous le format Excel et Mwater.

En 2023 seulement 6 gestionnaires ont produit un rapport à temps et 3 gestionnaires n'ont pas produit de rapport (Ranosa à Vohimarina, Laza à Andranovorivato et ECCI à Nasandratrony).

Tableau 7: Suivi du reporting par gestionnaire

	Commune	Fokontany Principal	Nom du gestionnaire	Production du rapport	Rapport remis à temps en 2022	Rapport remis à temps en 2023
1	Sahambavy	Chef-Lieu	Ranosa	Oui	Non	Oui
2	Alakamisy Itenina	Chef-Lieu	Mandimbisoa	Oui	Oui	Non
3	Vohiposa	Chef-Lieu	EC ABRAHAM	Oui	Non	Non
4	Ambohimahaso	Chef-Lieu	Sandandrano/AIIR	Oui		Oui
5	Isorana	Chef-Lieu	JESS	Oui	Oui	Non
6	Mahasoabe	Chef-Lieu	SECOA	Oui	Oui	Non
7	Mahaditra	Chef-Lieu	Orampanala	Oui	Non	Oui
8	Iarintsena	Chef-Lieu	MAC	Oui	Oui	Non
9	Iarintsena	Iharihary	MAC	Oui	Oui	Non
10	Vohiposa	Anara-Andakana	EC-Abraham	Oui		Non
11	Mahasoabe	Isomitra	SECOA	Oui	Oui	Non
12	Nasandratrony	Chef-lieu	ECCI	Non	Oui	Non
13	Ialananindro	Chef-Lieu	Mangarano	Oui	Non	Oui
14	Ivoamba	Chef-Lieu	SECOA	Oui	Non	Non
15	Alakamisy Itenina	Tsiahorea	Mandimbisoa	Oui	Oui	Non
16	Alakamisy Ambohimaha	Chef-Lieu	Lakay	Oui		Non
17	Andranovorivato	Chef-Lieu	Laza	Non	Oui	Non
18	Talata Ampano	Chef-Lieu	Lakay	Oui	Oui	Non
19	Camp Robin	Chef-Lieu	Soavary	Oui	Oui	Oui
20	Ikalamavony*	Chef-Lieu	RNJ	ND	Oui	ND
21	Ambinaniroa**	Chef-lieu	ATC-A	ND	ND	ND
22	Ankaramena	Chef-Lieu	Lakay	Oui	Non	Non
23	Anjomà Itsara	Chef-Lieu	Anjavidy	Oui	Non	Non
24	Anjomà Ambalavao	Chef-Lieu	Cecilya	Oui	Non	Oui
25	Androy	Chef-Lieu	Mickael	Oui	Non	Non
26	Vohimarina	Chef-lieu	Ranosa	Non	Oui	Non
27	Andrainjato Est	Chef-Lieu	SECOA	Oui	Non	Non
28	Andrainjato	Chef-lieu	Mickael	Oui	Non	Non
29	Ambalamahaso	Chef-lieu	Mickael	Oui	Non	Non

30	Mahatsinjony	Chef-lieu	Secoa	Oui	ND	Non
31	Ambalakely	Chef-lieu	Secoa	Oui	ND	Non

* La régie à Ikalamavony est toujours en vigueur car le nouveau gestionnaire n'est pas encore installé tant que les travaux ne sont pas encore réceptionnés.

** Aucun avancement sur la situation à Ambinaniroa. Soulevé par les STEFI précédents, l'initiative pour réorganiser ce système n'est pas encore entamée.

9.3. Rappel sur la gestion professionnelle

La commune a délégué la gestion du réseau à une entreprise formelle ayant des salariés dont le métier est la gestion d'un service d'eau potable dans toutes ses dimensions. Selon la nature du contrat, les engagements et responsabilités du délégataire varient.

Au niveau des Délégations de Services Publics (DSP) le mode de gestion le plus répandu est l'affermage (et ses variantes) les principales caractéristiques sont les suivantes:

- Les ouvrages nécessaires à l'exploitation ne sont pas construits par l'exploitant (le fermier), mais par la collectivité publique;
- Théoriquement, le fermier se borne donc à gérer des ouvrages déjà construits;
- Cependant, certains contrats intègrent une dimension concessive d'affermage comme c'est le cas dans certains réseaux dans la Région Haute Matsiatra, pour lesquels obligation est faite au fermier d'investir, par exemple lors de la réalisation des travaux ou pour l'extension des réseaux;
- Le fermier assure à ses risques et périls la gestion du service en se rémunérant sur les paiements des usagers. La majorité des contrats prévoient le versement par le d'une redevance à la collectivité délégante. Ces redevances permettent à cette dernière de couvrir les dépenses relatives au service de l'eau qui demeurent à sa charge;

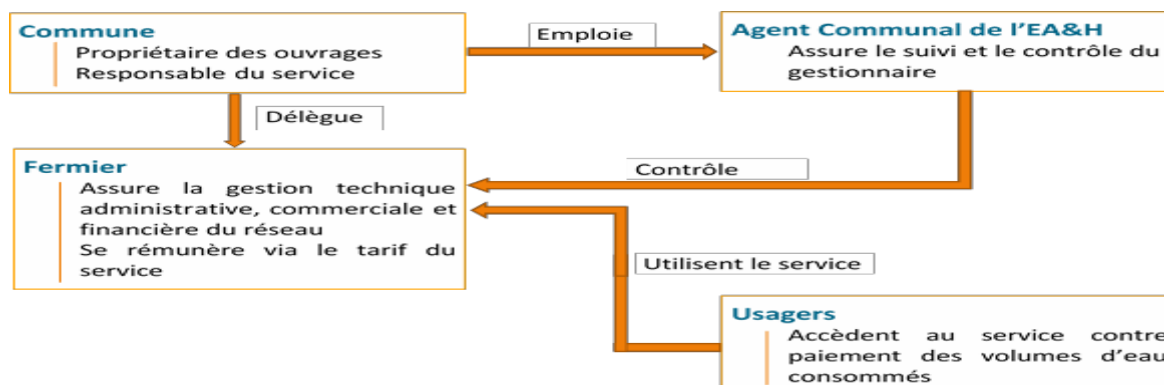
Pour un affermage, la durée du contrat n'excède généralement pas 10 ans sauf si des investissements sont réalisés par le fermier dans le réseau, auquel cas la durée du contrat peut augmenter.

Figure 18: De la régie directe des niveaux de délégation de gestion et des durées de contrat de plus en plus forte



La DSP notamment par affermage est un système de gestion adapté aux réseaux de taille moyenne à importante (plus de 1 500 usagers environ).

Figure 19: Schéma organisationnel d'un affermage



Les délégataires proposent davantage de services par rapport à la gestion associative. Il existe toujours la distribution par point d'eau public mais les usagers ont aussi la possibilité d'accéder à des branchements partagés et à des branchements privés (autrement appelés branchements

domiciliaires). La présentation de ces différents services a déjà été réalisée dans les parties précédentes.

Les services sous gestion professionnelle sont composés de 29 réseaux de type gravitaire et 2 réseau alimenté par pompage. La tarification est exclusivement volumétrique et la ventilation des types de points d'eau est présentée ci-dessous :

Tableau 8: Répartition des différents types de points d'eau par service

Type de points d'eau	Nombre moyen de points d'eau par réseaux	Nombre total de points d'eau sur les différents réseaux professionnels	
		Exercice 2 022	Exercice 2023
Points d'eau publics	5	98	112
Branchements institutionnels	5	102	158
Branchements partagés	40	960	847
Branchements particuliers	79	2 425	3 013
Gros consommateurs	0,2	4	4
Blocs Sanitaire	0,2	11	24
Total	39,5	3 477	4 159

Ce tableau montre le choix stratégique sur la suppression des branchements partagés et l'orientation vers la promotion des branchements privés.

Il montre aussi la création des blocs sanitaires dans les chefs-lieux des communes et dont la gestion est confiée automatiquement aux gestionnaires professionnels des réseaux d'eau potable.

9.4. Principales informations sur les contrats

- Age moyen des réseaux: 5 ans;
- Durée moyenne des contrats: 9,7 ans, augmentation en raison des contrats de 20 ans sur les GIC à Andrainjato, Andrainjato Est et Androy;
- Contrat expiré: 2 contrats sont expirés en 2023: Ranosoa Sahambavy, Laza Andranovorivato;
- Contrat en attente de signature par le Ministère de l'Eau de l'Assainissement et de l'Hygiène:
 - Vohimarina ;
 - Androy ;
 - Andrainjato Est
 - Andrainjato Ambalavao ;
 - Mahatsinjony.

9.5. La performance technique des délégataires professionnels

Pour ce type de gestionnaire, le suivi technique et financier des services d'eau potable vise à mesurer le niveau de performance des délégataires et la qualité du service rendu. Les indicateurs STEFI sur les aspects techniques sont donc un peu plus développés que pour les gestionnaires associatifs. Ainsi, il a été analysé:

- La fonctionnalité des points d'eau;
- La ressource en eau et l'état des bassins versants;
- La qualité de l'eau:
 - Le marnage des réservoirs;
 - Le processus de traitement;
 - L'analyse qualité.
- L'entretien des réseaux;
- Le rendement des réseaux.

9.5.1. La fonctionnalité des points d'eau

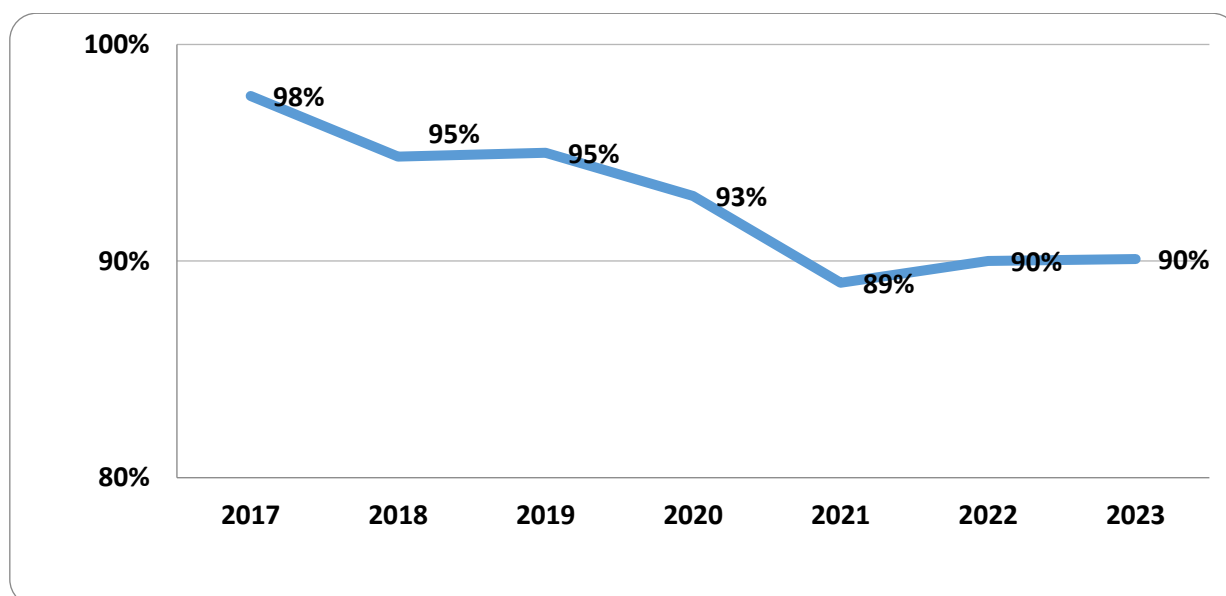
3 813 points d'eau sont recensés, soit une augmentation de 10 % par rapport à 2022. Environ 10% d'entre eux sont non fonctionnels.

Les principaux problèmes identifiés sont:

- La panne de la pompe immergée de la commune d'Ambalakely qui entraîne la mise à l'arrêt du réseau;
- Le manque de la compétence du gestionnaire des réseaux des communes de Vohimarina et Anjoma Itsara ;
- Le faible taux de recouvrement des factures surtout sur les branchements partagés sur tous les systèmes et les branchements privés sur certains réseaux ;
- La manque de transparence de certains gestionnaires (Ambohimahaso, Androy, Ambalamahaso, Andrainjato est, Andrainjato et Mahasoabe).

La décision de coupure d'eau en cas d'impayés est décidée dans le cadre d'une concertation entre le délégataire et la commune. L'exécution se fait en présence d'un agent communal. Il existe des cas où la commune refuse la coupure d'eau et s'engage pour convaincre les usagers mauvais payeurs, bien souvent, les engagements ne sont pas tenus.

Figure 20: Fonctionnalité des points d'eau (hors Ikalamavony et Ambinaniroa)



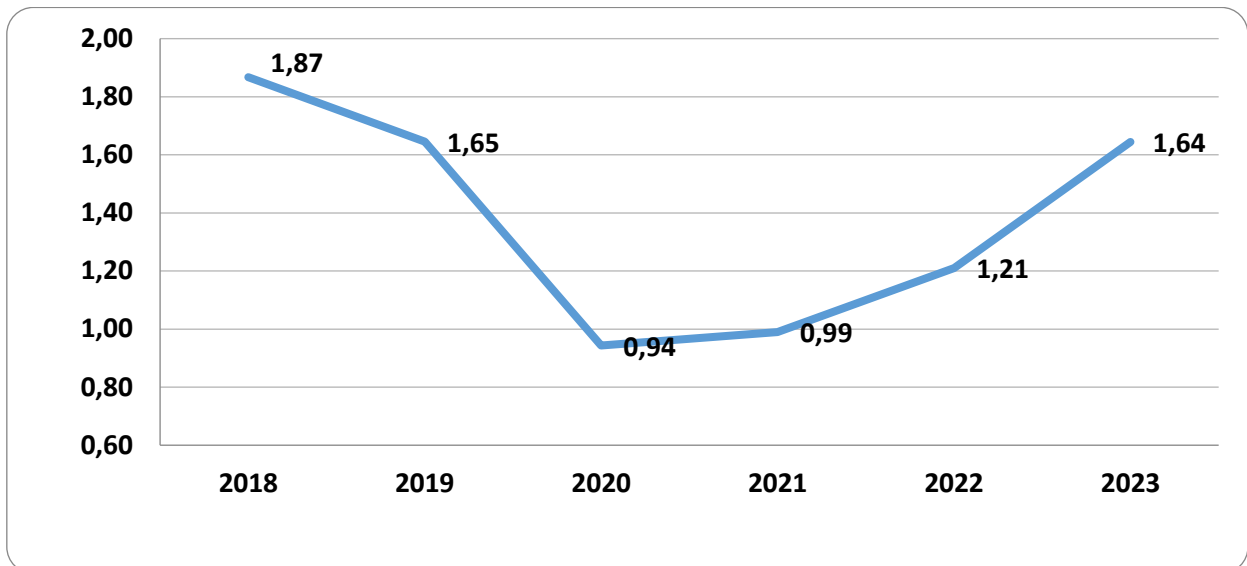
Entre 2022 et 2023, on constate une stagnation de la fonctionnalité des points d'eau autour de 90%. En 2023, la moitié des points d'eau non fonctionnels sont des branchements partagés et 1/3 des branchements privés. Ce qui signifie que les points d'eau sont non fonctionnels à cause des factures non payées et donc des décisions de gestion.

9.5.2. Ressources en eau et états des bassins versants

Les délégataires et les communes réalisent un suivi de leur production soit via des mesures manuelles soit via les compteurs de production installés en amont des réseaux.

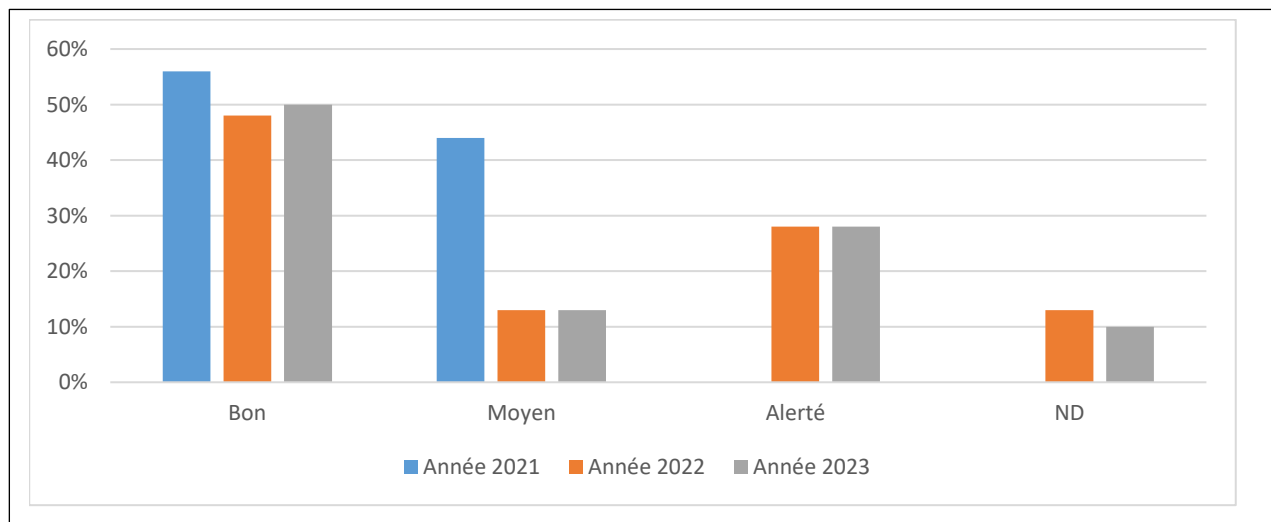
Depuis 4 années consécutives, de 2020 à 2023, il est observé une augmentation du débit moyen des sources captées de 0,7l/s. Cette hausse tangible pourrait s'expliquer par la recharge des nappes grâce aux périodes cycloniques combinée aux impacts des aménagements des bassins versants favorisant les infiltrations.

Figure 21: Evolution du débit moyen capté. (l/s) – en rouge la moyenne des débits captés au début des exploitations



Cependant, si la disponibilité des ressources s’améliore, de nombreux gestionnaires constatent que le nombre de bassins versant altérés augmente ce qui permet de supposer que cet accroissement du débit des sources captées est plus conjoncturel que structurel.

Figure 22: Etat environnemental des bassins versants selon la perception des gestionnaires



9.5.3. Qualité de l’eau

9.5.3.1. Le marnage des réservoirs

Le marnage des réservoirs peut impacter la qualité de l’eau distribuée. En effet, si l’eau a un temps de séjour trop important dans le réservoir et/ou le réseau, sa qualité va se dégrader, en particulier en ce qui concerne le taux de chlore libre.

Certains gestionnaires vidangent occasionnellement leur réservoir mais il est recommandé de régler les vannes au niveau des zones de captage afin d’avoir des débits captés adaptés à la demande et permettant donc un bon marnage des réservoirs.

9.5.3.2. Processus de traitement

Sur les réseaux exploités par des professionnels, la qualité de service attendue est supérieure à une gestion associative. Cela doit se manifester notamment sur le suivi renforcé de la qualité de l’eau distribuée. Les chaînes de traitement sont adaptées à la qualité des eaux brutes. Sur des captages de

sources et en fonction de la qualité des eaux brutes, une simple filtration peut s'avérer suffisante. Des chaînes de traitement plus élaborées sont nécessaires notamment sur des eaux de surface. Cependant, sur aucun réseau, de la floculation ou du traitement à la chaux n'est pratiqué.

Tableau 9:Pratique de traitement

Gestionnaire pratiquant l'aération (traitement fer)	Gestionnaire pratiquant la filtration rapide sur sable	Gestionnaire pratiquant la désinfection (chlore)
50%	95%	20%

Peu de gestionnaires font de la désinfection et lorsqu'elle est réalisée, c'est généralement sans réelle maîtrise du dosage. La réalisation de Jar test est encore une pratique assez exceptionnelle. De même, aucune mesure du chlore libre n'est réalisée sur les réseaux ce qui ne permet pas d'affiner le dosage et de connaître la potabilité réelle de l'eau en fin de réseau.

9.5.3.3. Analyse qualité

Réaliser une analyse physico-chimique et bactériologique de l'eau distribuée fait partie des obligations contractuelles des délégataires. Les paramètres à mesurer sont précisés dans les cahiers des charges des contrats. D'après les décrets d'application du code de l'eau, il revient au ministère de la santé de faire les tests. Ce dispositif n'étant pas encore opérationnel, l'analyse de la qualité de l'eau doit se faire au niveau d'un laboratoire agréé ou à défaut par une entité externe au délégataire (Jirama, DREAH...).

Tableau 10:Evolution du nombre d'analyses de l'eau fournie aux usagers

	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de systèmes suivis	19	20	24	29	31
Nombre de réseaux sur lesquels l'eau fournie aux usagers est analysée	4	3	4	15	18

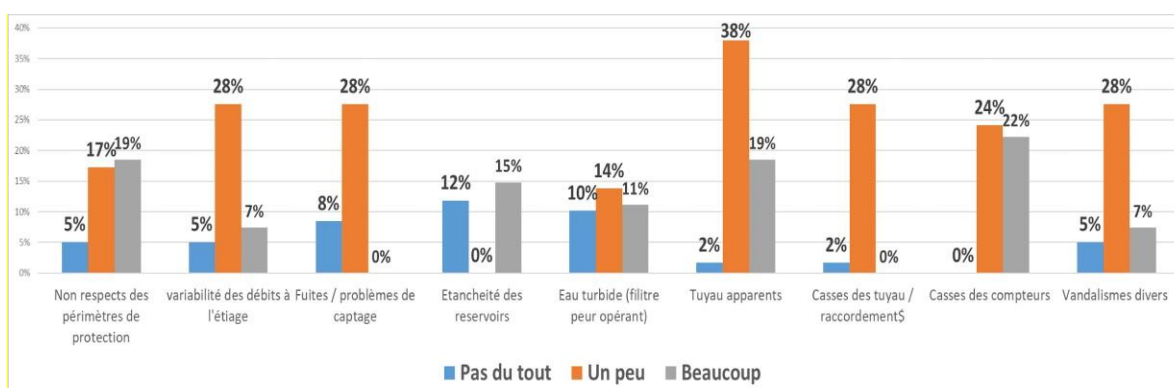
Le nombre de gestionnaires professionnels ayant réalisé au moins une analyse de l'eau a fortement augmenté même si la moitié d'entre eux ne sont pas encore conformés à cette obligation en dépit des lettres de rappel à l'ordre envoyées par la DREAH.

Les gestionnaires informent uniquement les responsables communaux des résultats d'analyses et engagent des actions de redressement (renforcement des périmètres de protection, chloration...). L'affichage des résultats pour informer les usagers n'est pas encore courant. Une lettre de rappel à l'ordre sera produite par la DREAH pour rappeler les obligations des gestionnaires dans ce sens.

9.5.4. Entretien des réseaux

Les entretiens courants sont réalisés de manière relativement sérieuse par les délégataires. En dehors de ces interventions programmées, les délégataires ont été questionnés sur les problèmes d'exploitation rencontrés. Ces problèmes selon leur fréquence peuvent impacter le bon fonctionnement du réseau et avoir des incidences sur la rentabilité et la pérennité du service.

Figure 23:Fréquence des problèmes rencontrés par les délégataires en en 2023



9.5.5. Rendement des réseaux

Les gros compteurs ne sont installés que sur quelques réseaux. Les informations sur la production ne concernent donc que les 3 gestionnaires déjà suivis en 2022.

Tableau 11: Rendement des réseaux

Commune	Gestionnaire	Volume produit (m3)	Rendement
Sahambavy	Ranosa	56 400	57%
Talata Ampano	Lakay	15 000	64%
Andranovorivato	Laza	12 913	89%

Cet indicateur est vraiment important car il permet de connaître le volume d'eau captée, traitée mais non vendue (fuites, branchements pirates, factures impayées...). L'installation des grands compteurs sur tous les systèmes doit être une priorité pour les gestionnaires et les constructeurs de réseaux. Ces compteurs permettent non seulement au gestionnaire de connaître le taux d'eau distribuée non vendue (fuites, branchements pirates, dysfonctionnement des compteurs de distribution...) mais ils permettent aussi à la maîtrise d'ouvrage de facilement estimer le chiffre d'affaire potentiel du gestionnaire.

9.6. Information sur la gouvernance des services

La gouvernance des services, y compris lors d'une gestion à un délégataire professionnel, reste un point important à analyser. Les indicateurs sont moins nombreux que pour une gestion associative et sont les suivants:

- L'évolution du nombre d'utilisateurs;
- La transparence de la gestion;
- L'utilisation du service par les utilisateurs;
- L'appréciation générale par les utilisateurs sur le service rendu :
 - Sur la quantité de l'eau disponible;
 - Sur la qualité de l'eau distribuée ;
 - Sur le service en général.

9.6.1. L'évolution du nombre d'utilisateurs

Le taux de desserte en branchements particuliers présenté dans le tableau ci-dessous peut indiquer le potentiel d'évolution de chaque réseau.

Tableau 12: Nombre de branchements privés et évolution sur l'année

Commune	Délégataire	Usagers		Branchement privé 2022		% de ménages ayant un BP en 2022	% de ménages ayant un BP en 2023
		Ménages	Hbts	Nombre	Dont nouveau		
Sahambavy	Ranosoa	826	4 665	254	13	31%	35%
Alakamisy Itenina	Mandimbisoa	612	2 915	174	0	28%	32%
Alakamisy Itenina	Mandimbisoa	394	1 864	0	0	0%	0%
Ambohimahasoa	Sandandrano/AIRR	2 911	11 644	277	14	10%	12%
Isorana	JESS	273	2 041	55	10	20%	29%
Mahasoabe	SECOA	1 211	7 043	205	ND	17%	25%
Mahasoabe	SECOA	511	2 555	26	ND	5%	5%
Mahaditra	Orampanala	657	3 086	85	10	13%	15%
Iarintsena	MAC	486	2 988	33	16	7%	23%
Iaritsena Iharihary	MAC	449	2 245	3	0	1%	1%
Nasandratrony	ECCI	422	3 349	26	2	6%	10%
Alakamisy	Lakay	779	3 777	244	ND	31%	32%
Andranovorivato	Laza	310	1 550	133	ND	43%	47%
Talata Ampano	Lakay	729	3 260	125	ND	17%	20%
Vohiposa	EC-Abraham	683	2 614	35	6	5%	6%
Vohiposa - AnaraAndakana	EC-Abraham	208	1 038	0	0	0%	0%
Ivoamba	SECOA	511	2 555	38	0	7%	9%
Camp Robin	Soavary	247	3 000	126	2	51%	51%
Ialananindro	Mangarano	439	2 210	95	13	22%	22%
Ankaramena	Lakay	759	3 887	40	3	5%	6%
Anjomà Itsara	Anjavidy	531	2 505	36	1	7%	8%
AnjomàAmbalavao	Cecilya	689	4 742	28	0	4%	7%
Androy	Mickael	230	1 018	68	ND	30%	32%
Andrainjato Est	SECOA	200	1 217	160	160	80%	81%
Andrainjato	Mickael	520	1 128	152	152	29%	29%
Vohimarina	Ranosoa	674	3 370	35	35	5%	9%
Ambalakely	Secoa	630	ND	ND	ND	ND	24%
Mahatsinjony	Secoa	453	ND	ND	ND	ND	16%
Ambalamahasoa	Mickael	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Ikalamavony	En régie	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Ambinaniroa	ATCI	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Total		16 984	82 266	2 453	437	18%	21%

9.6.2. Transparence de la gestion

Selon le contrat de délégation, le gestionnaire doit fournir à la commune les rapports semestriels et annuels suivant un canevas annexé au dit contrat. Il est recommandé aussi de rendre publiques les informations sur la gestion par différentes voies de communication.

9.6.2.1. *Transparence vis-à-vis du Maître d'ouvrage*

Le contrôle des pièces comptables par la commune doit être renforcé pour permettre la validation des comptes fournis par les délégataires.

Les communes ne sont pas vraiment informées de l'exploitation des réseaux gérés par les professionnels cela due au manque des compétences des délégataires (Anjoma Itsara, Vohimarina). Des réunions périodiques d'animation des contrats de DSP seront ainsi nécessaires pour améliorer l'interaction des parties contractantes.

9.6.2.2. *Transparence vis-à-vis des usagers*

Les gestionnaires professionnels ne produisent pas de supports pour informer les usagers sur la gestion du service. Ce n'est pas uniquement un problème de volonté, mais également un manque d'incitation venant de la commune. Grâce à la création des ASUREP au niveau des communes (Association des Usagers du Réseau d'Eau Potable), des actions d'incitation et de sensibilisation aux usagers à utiliser et surtout à payer leurs factures ont pu être réalisées (Anjoma Itsara, Anjoma Ambalavao, Mahasoabe).

9.6.3. Utilisation du service par les usagers

Nous ne disposons pas d'informations fiables sur cet indicateur par rapport au résultat d'enquête des ACEAH du coup, par rapport à l'analyse des impacts socio-économiques de l'arrivée des services d'eau et d'assainissement, la consommation d'eau était très faible et estimé à 8L/J/personne.

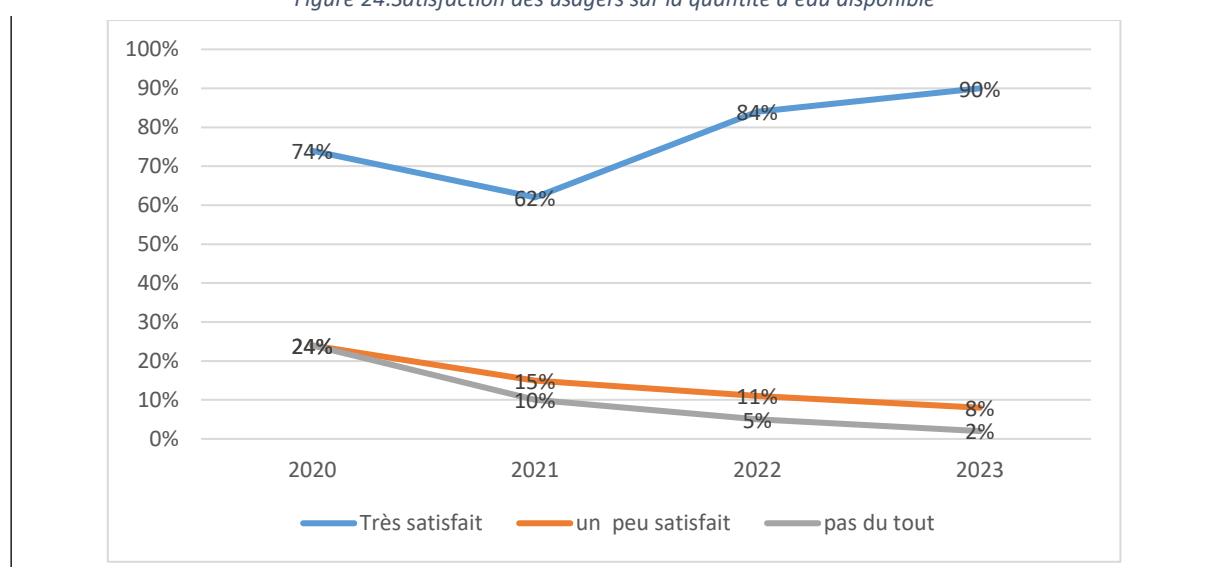
9.6.4. Appréciation des usagers sur le service rendu

Pour mesurer l'appréciation des ménages vis-à-vis du service rendu, une enquête a été réalisée pour connaître leur niveau de satisfaction sur la quantité et la qualité de l'eau distribuée, sur la satisfaction générale sur le service rendu et sur leur jugement du rapport qualité prix du service.

9.6.4.1. *Satisfaction des usagers sur la quantité d'eau disponible*

En 2023, 90% des usagers questionnés indiquaient être satisfaits de la disponibilité de l'eau, ce qui présente une hausse de 6 points par rapport à l'année précédente. Cette hausse tangible pourrait s'expliquer par la recharge des nappes grâce aux périodes cycloniques combinée aux impacts des aménagements des bassins versants favorisant les infiltrations ainsi que par le fort taux de fonctionnement des points d'eau.

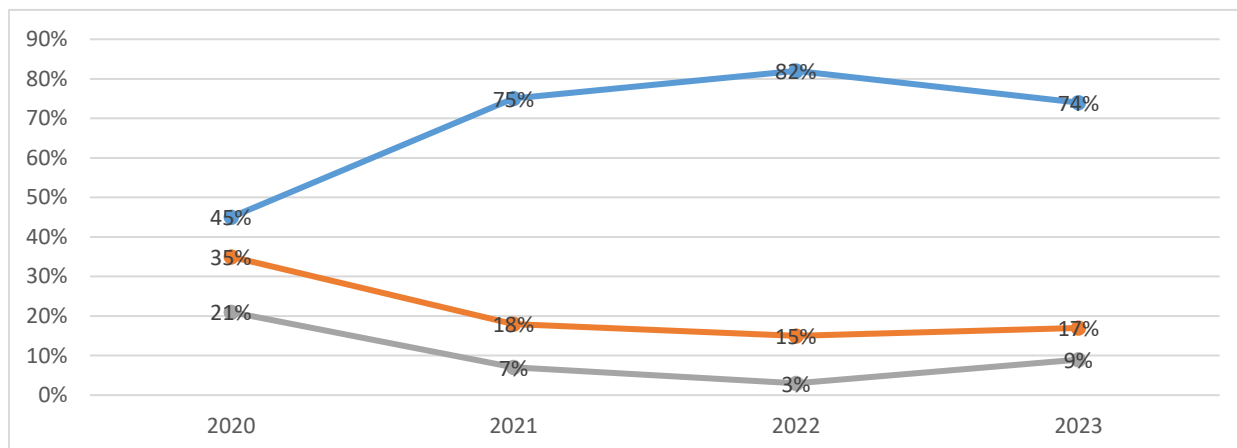
Figure 24: Satisfaction des usagers sur la quantité d'eau disponible



9.6.4.2. Satisfaction sur la qualité de l'eau distribuée

On a constaté une diminution de 8 points sur le taux de satisfaction de la qualité de l'eau par rapport à 2022. Cette baisse pourrait s'expliquer par plusieurs facteurs. Premièrement, l'évolution de la technique d'enquête par les ACEAH pourrait avoir entraîné une modification des résultats obtenus. Deuxièmement après l'arrivée de la pluie, des ruissellements s'infiltrèrent dans le captage, ce qui a pour conséquence la sortie d'eau turbide du robinet pendant 2 ou 3 jours. Ces phénomènes combinés ont probablement contribué à la perception négative de la qualité de l'eau chez les usagers, expliquant ainsi la baisse du taux de satisfaction observée.

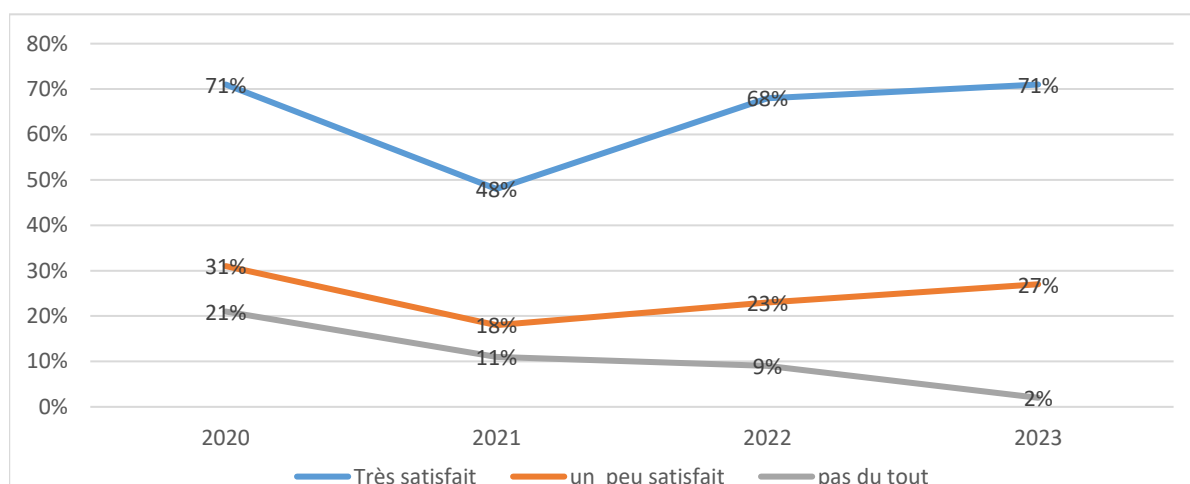
Figure 25: Satisfaction des usagers sur la qualité de l'eau distribuée



9.6.4.3. Satisfaction sur la qualité du service fourni

Globalement les ménages sont satisfaits du service rendu. Sur 5 réseaux (Ambohimahaso, Vohimarina, Andrainjato Ambalavao, Andrainjato est, Ambalamahaso, Androy), le nombre de personnes non satisfaites par le service rendu est supérieur à 25% ce qui doit alerter les communes et les gestionnaires concernés due à la non sincérité et l'incompétence des gestionnaires dans ces communes.

Figure 26: Satisfaction des usagers sur le service public de l'eau potable



9.7. Performance financière des gestionnaires professionnels

Les délégataires, quel que soit le mode de gestion, doivent s'assurer de l'équilibre financier des services. L'objectif serait d'assurer un recouvrement complet des coûts en intégrant l'amortissement des ouvrages. Cependant, en raison de la faiblesse du modèle économique des services d'eau, il est important que les recettes équilibrent les charges d'exploitation puis les impôts et taxes associés à la

gestion du service.

Les indicateurs retenus pour mesurer la bonne gestion financière des services sont :

- Les recettes du service :
 - La tarification ;
 - Le taux de recouvrement des factures ;
 - Le chiffre d'affaires.
 - Excédent brut d'exploitation
- Les charges du service ;
- Résultat de l'exercice 2023 ;
- Paiement des taxes et redevances communales.

9.7.1. Les recettes du service

9.7.1.1. La tarification

Sur les réseaux dont la gestion est déléguée à une entreprise professionnelle, la tarification des services est faite au volume, les usagers paient en fonction des volumes d'eau consommés.

Il existe une vaste gamme de services proposés avec des tarifs pour chaque type :

- Point d'eau public ;
- Branchement partagé ou branchement social pour les plus démunis ;
- Branchement particulier pour les plus aisés.

Il existe également un système de péréquation qui permet une tarification sociale de l'eau et l'accès à l'eau pour tous tout en visant l'équilibre financier du service. Les tarifs étant généralement plus faibles sur les points d'eau publics et plus élevés sur les branchements privés.

La tarification par tranche en fonction des volumes consommés n'est appliquée que sur le réseau de Talata Ampano. Pour la majorité des gestionnaires il n'y a donc, pas de progressivité ou dégressivité du tarif suivant les volumes puisés.

En concertation avec la commune et la DREAH, certains gestionnaires commencent à intégrer une part fixe de 600 MGA par facture pour constituer avec la commune un fonds destiné à l'achat/renouvellement des compteurs.

En moyenne le tarif au point d'eau public est de 1 054 MGA/m³ contre 1 321 MGA/m³ pour le branchement particulier.

A noter que ces tarifs sont toutes taxes comprises, que le tarif au point d'eau public intègre déjà la rémunération du fontainier, ce qui explique pourquoi le tarif au point d'eau public est supérieur à celui pratiqué au niveau des branchements partagés.

Tableau 13: Synthèse des prix pratiqués sur les systèmes en gestion professionnelle

Tarif en MGA par m ³	Point d'eau public	Branchement institutionnel	Branchement partagé	Branchement particulier	Gros consommateur
Tarif moyen	1054	950	973	1322	912
Tarif minimum	750	500	500	1 000	750
Tarif maximum	1 250	1 650	1 250	2 000	1250

Une légère hausse des tarifs sur tous les types de branchements est constatée. Mais l'eau est encore sous-évaluée et des discussions entre les parties prenantes doivent être entamées et les décisions adaptées à chaque contexte.

9.7.1.2. Taux de recouvrement des factures

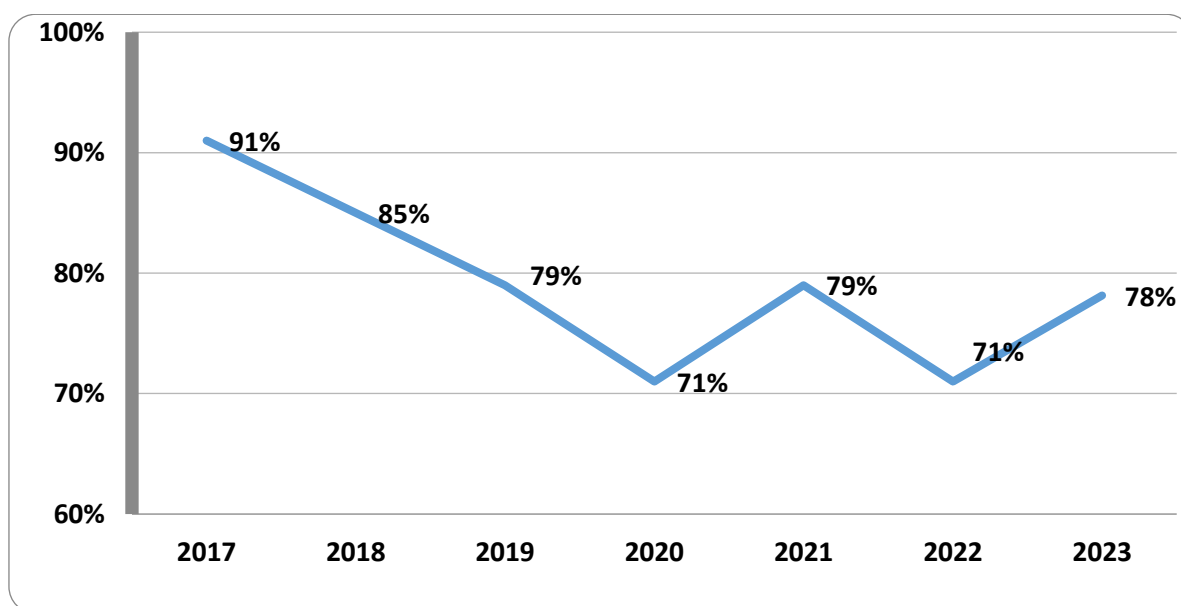
Pour assurer le bon équilibre financier des services et dégager des bénéfices, les délégataires doivent avoir des taux d'impayés le plus bas possible.

En 2023, la valeur moyenne du taux de recouvrement des factures des ménages est de 78%, soit une hausse de 7 points par rapport à 2022. Le réseau géré par l'entreprise Ranosoa 2 de la commune rurale de Vohimarina à le plus faible taux de recouvrement de facture (20%).

Ce résultat s'expliquerait par :

- La difficulté du gestionnaire (non compétent);
- La non implication de la commune.

Figure 27: Evolution du taux moyen de recouvrement des factures



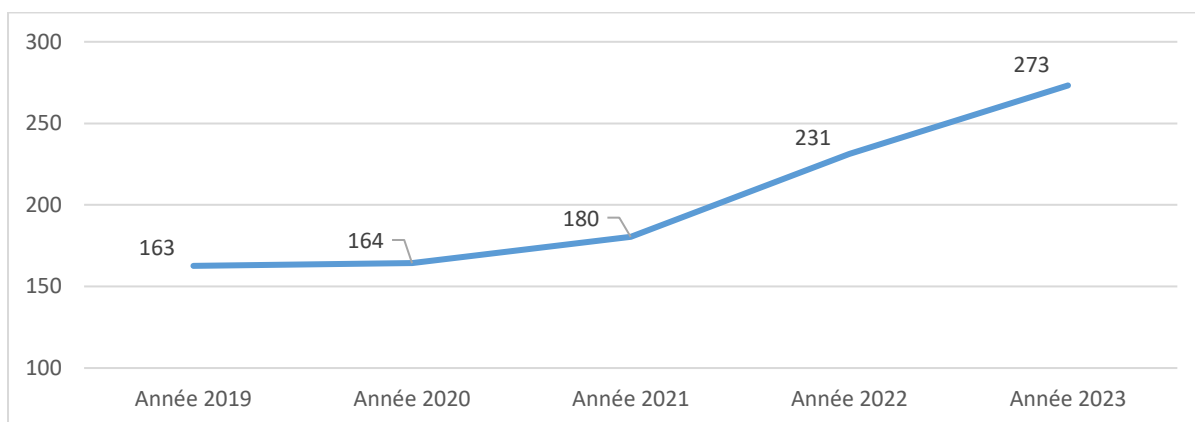
Pour les délégataires professionnels, les recettes sont liées aux déterminants suivants:

- Le tarif du service dont les augmentations sont prévues selon des conditions prévues par le contrat;
- Le nombre d'utilisateurs qui peut évoluer d'une année sur l'autre;
- Le volume consommé par habitant qui varie en fonction du type d'accès;
- Le taux de recouvrement des factures qui varie aussi en fonction de la qualité de service, de la satisfaction des utilisateurs et d'autres facteurs.

Le volume total des recettes de la vente d'eau de tous les gestionnaires professionnels en 2023

a fortement augmenté du fait de l'intégration de 2 réseaux (Ambalakely et Mahatsinjony) qui totalisent plus de 20 295 usagers.

Figure 28: Evolution du Volume total des recettes des gestionnaires professionnels (en millions d'Ariary)



Une hausse tangible des chiffres d'affaires est constatée sur les réseaux délégués à des nouveaux gestionnaires, suite à l'intégration de deux nouveaux réseaux (Ambalakely, Mahatsinjony), la nomination d'un mandataire pour le gestionnaire défaillant Anjoma Itsara et Vohimarina.

Les chiffres d'affaires sont en baisse sur les réseaux desservant les zones rurales hors du chef-lieu des communes, notamment les réseaux sans Branchement Particulier comme Alakamisy Itenina Tsihaorea, Iarintsena Iharihary, Mahasoabe Isomitra.

Cette baisse se voit également pour les communes moins impliquées dans la gestion et les gestionnaires peu compétents en gestion et peu sincères en matière financière (Ivoamba, Anjoma Itsara, ...).

Néanmoins, le chiffre d'affaires moyen est en hausse par rapport à celui de 2022. En 2023, il était de 11 828 687 MGA contre 9 635 354 MGA l'année précédente avec un écart type de 1 550 913 MGA. En 2023, le montant total des factures impayées est évalué à 54 553 502 MGA.

9.7.2. Les charges du service

Les ressources humaines sont la principale charge des délégataires professionnels. Les dépenses consacrées aux réparations et à la maintenance du réseau sont le second poste budgétaire.

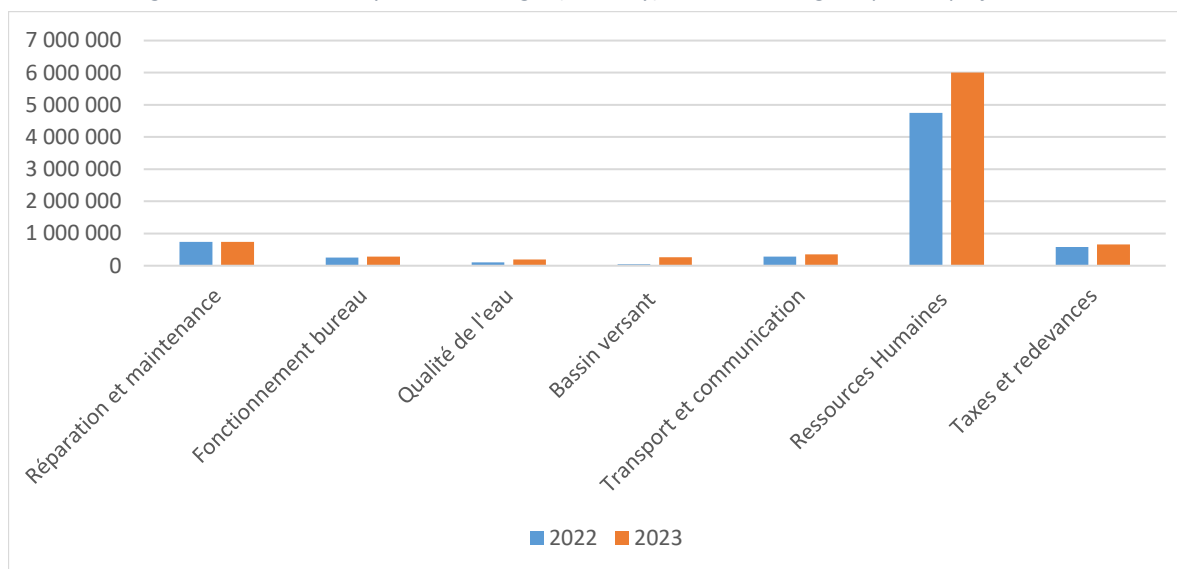
A noter également que certaines charges comme l'achat des matériels et fournitures pour la réalisation des branchements particuliers sont facturées aux usagers. Néanmoins, cela peut bloquer de la trésorerie, le temps que les usagers ne paient leurs branchements particuliers. Il faut donc bien enregistrer dans le bilan comptable ces flux à travers la variation des stocks. L'analyse de la répartition des charges d'un gestionnaire peut permettre d'identifier certains problèmes de gestion. Les communes et chacun des délégataires peuvent ainsi comparer les charges de leur service par rapport aux moyennes observées au niveau régional en 2023 pour questionner leur gestion.

Les charges des délégataires sont ventilées sur les différentes rubriques suivantes:

- **Ressources humaines:** cela intègre les salaires, les intéressements éventuels des salariés et prestataires (notamment les fontainiers), et les charges sociales (CNAPS, OSTIE...);
- **Réparation / maintenance:** concentrent les dépenses en matériels, fournitures et travaux sur le réseau;
- **Fonctionnement du bureau local:** les délégataires qu'ils aient leur siège social dans la Commune ou non ont l'obligation d'avoir un local commercial dans chaque commune où ils sont présents. Les charges de ce bureau sont le loyer, les dépenses informatiques (impression, fourniture), les fournitures diverses, le crédit téléphonique...;
- **Énergie :** pour les réseaux avec un pompage ce poste peut être important. Pour les

- réseaux gravitaires, il ne s'agit que des factures mensuelles d'électricité du bureau local ;
- **Analyse qualité** : comme stipulé dans les contrats c'est une obligation pour les délégataires;
- **Transport** : charges intégrant les déplacements du délégataire et de ses agents ;
- **Taxes et redevance** : il y a la taxe communale ainsi que les taxes nationales (FNRE...) ces taxes nationales ne sont cependant pas prélevées ;
- **Charges d'amortissement** : cela peut intégrer les investissements consentis par le délégataire pour la réalisation du réseau d'eau ou les frais liés à son installation. Chaque année, ces investissements font l'objet de dotation aux amortissements ;
- **Autres** : cela peut être des frais administratifs, des charges de représentation...

Figure 29: Ventilation moyenne des charges (en Ariary) sur les réseaux gérés par des professionnels



9.7.3. Résultats de l'exercice 2023

Il est souvent peu aisé de comparer les résultats financiers d'entités gérant des ouvrages différents selon des règles de gestion également différentes. La comptabilité des délégataires n'est à ce jour pas normalisée et tous ne renseignent pas de manière homogène leurs recettes mais surtout leurs charges. Cela s'explique par la taille variable des entreprises qui n'ont pas forcément les moyens de recruter un comptable. De plus, certains délégataires, comme déjà évoqué, ne sont pas très transparents et des doutes sérieux existent sur la fiabilité des informations transmises notamment sur les aspects financiers.

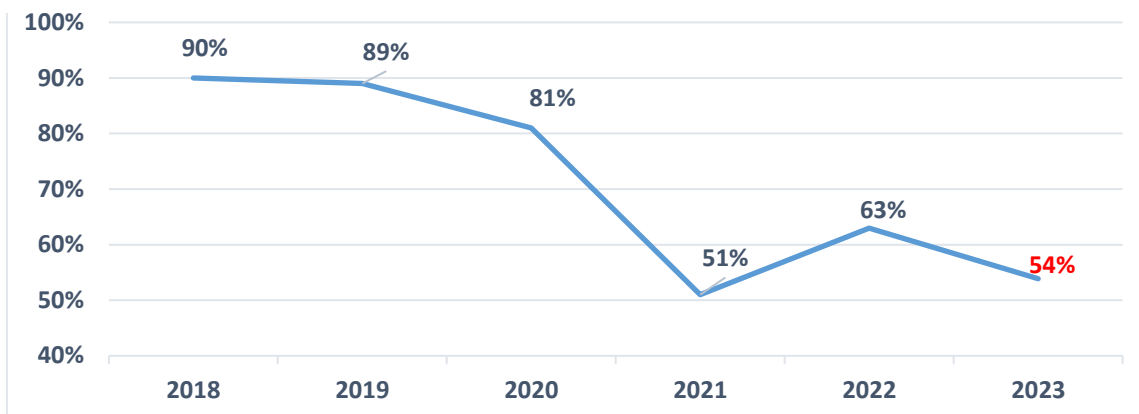
9.7.4. Paiement des taxes et redevances communales

Le niveau de taxes et redevances généralement voté par les communes est de 10 % du prix de vente de l'eau par les délégataires sauf sur deux communes où le taux est 6%. (Vohiposa et Ambohimahaso)

En 2023, Le versement des taxes et redevances est en baisse par rapport en 2022:

- 8 gestionnaires n'ont pas versé de taxes communales. Ils expliquent leur choix de ne pas respecter le contrat par la baisse du montant des recettes de la vente d'eau. Le manque de rigueur de la part des communes sur l'utilisation de ces recettes est aussi une raison évoquée ;
- En moyenne sur l'exercice 2023, les gestionnaires ont versé 657 507 MGA de taxes et redevances par réseau au maître d'ouvrage ;
- En 2023, les taxes et redevances recouvrées par toutes les communes concernées par la gestion professionnelle, versées par les gestionnaires professionnels se chiffrent à 15 780 163 MGA.

Figure 30: Taux de recouvrement des taxes et redevances versées par les gestionnaires professionnels aux communes



9.8. Bilan des réseaux d'eau gérés par un délégataire professionnel

9.8.1. Les principaux constats de ce STEFI 2022

- Production de rapport :
 - 3 délégataires n'ont pas respecté leurs obligations de rapportage (Le gestionnaire de Ranosoa 2 pour la commune rurale de Vohimarina, le gestionnaire d'ECI pour la commune de Nasandrtrony et le gestionnaire de Laza pour la commune d'Andranovorivato). Cette faute grave fera l'objet d'un rappel à l'ordre de la part du MEAH. En cas de manquement répété, une procédure de résiliation de contrat pourra être engagée.
- Ikalamavony : la situation sera rétablie lors de la mise en place du nouveau gestionnaire.
- **Disponibilité des ressources en eau** : Une légère hausse par rapport à 2022 est constatée en 2023
 - **Causes identifiées** :
 - Cyclones successifs ;
 - Aménagement de certains bassins versant.
 - **Problématiques et solutions** :
 - Les informations sur le débit des sources exploitées et sur la production ne sont pas accessibles ;
 - Dorénavant, il est demandé aux gestionnaires d'effectuer des mesures périodiques pour faire le suivi des ressources ;
 - L'installation des gros compteurs à la sortie des réservoirs devrait être systématique pour permettre le suivi de la production ainsi du rendement des réseaux ;
 - Intégration des gestionnaires dans l'observatoire de la ressource ;
 - Mobilisation de moyens financiers pour l'aménagement des bassins versant. Il faudrait intégrer dans les tarifs de l'eau les taxes et redevances de prélèvement et les investir dans le développement de la ressource en eau sans attendre l'installation du Fonds National des Ressources en Eau (FNRE).
- **Fonctionnalité** : Le nombre des points d'eau non fonctionnels baisse mais reste toujours significatif.
 - **Causes** :
 - Problèmes sociaux auprès des branchements partagés, notamment relatifs au paiement des factures ;
 - La diminution tendancielle du débit des sources même si un accroissement ponctuel est constaté cette année.
 - **Solutions** :
 - Forte implication de l'autorité communale pour soutenir les délégataires durant le recouvrement des factures ;

- Encourager les communes et les gestionnaires à développer différentes stratégies pour la rétention des eaux de pluie.
- **Analyse de la qualité de l'eau :**
 - L'effectif des gestionnaires ayant effectué au moins une analyse a augmenté mais reste insuffisant ;
 - L'analyse de l'eau étant une obligation contractuelle, les gestionnaires professionnels sont tenus de respecter cet engagement. Les autorités régionales doivent appliquer des sanctions pour les gestionnaires professionnels ne réalisant pas les tests et ne publiant pas les résultats.
- **Gouvernance :**
 - La performance des gestionnaires professionnels dépend de la capacité de la commune à asseoir son statut de maître d'ouvrage et aussi la capacité des trois parties (Commune, Gestionnaire, DREAH) à faire vivre le contrat de DSP. La relation entre maître d'ouvrage et délégataire n'est pas fondée sur le respect du contrat et parfois déséquilibrée en faveur du délégataire, en raison du manque de connaissance, des problèmes d'organisation interne des communes et le manque d'animation de la part des autorités régionales ;
 - L'organisation des réunions tripartite par semaine (commune, Gestionnaire et DREAH) pour animer les contrats, connaître et résoudre à temps les difficultés sur la gestion du service public en EAH.
- **Taux de recouvrement des factures :**
 - Le taux de recouvrement des factures a augmenté de 7 points par rapport à l'exercice précédent mais cela reste encore insuffisant, les communes devront s'organiser avec les délégataires pour améliorer cette situation qui pourrait nuire à la pérennisation du système et du service public.
- **Recette de la vente d'eau :**
 - Le tarif de l'eau est assez bas sur beaucoup des réseaux gérés par les professionnels;
 - Des réunions entre les parties contractantes devront ré-analyser les tarifs par rapport aux conditions prévues par les contrats pour pouvoir réévaluer les tarifs en vue d'assurer la pérennisation des ouvrages, la continuité et la qualité du service et la capacité des usagers.
- **Répartition des charges :**
 - Les charges de réparation et de maintenance n'occupent que 14% des charges des gestionnaires. Soit en moyenne 1,5 millions d'Ariary par an et par gestionnaire. Ce qui est insuffisant pour assurer la durabilité des ouvrages, car les gestionnaires priorisent les dépenses relatives aux ressources humaines ;
 - Les solutions potentielles pour les gestionnaires sont de revoir les charges mais surtout d'améliorer les recettes du service.
- **Versement des taxes et redevances :**
 - Les taxes et redevances recouvrées par les communes ne constituent qu'une somme dérisoire pour permettre à chaque commune d'assurer son rôle de maître d'ouvrage. De plus, le faible taux de recouvrement des redevances impacte négativement les communes ;
 - La réflexion initiée en 2021 sur la possibilité de mutualiser les taxes et redevances recouvrées par les communes n'est pas encore engagée.

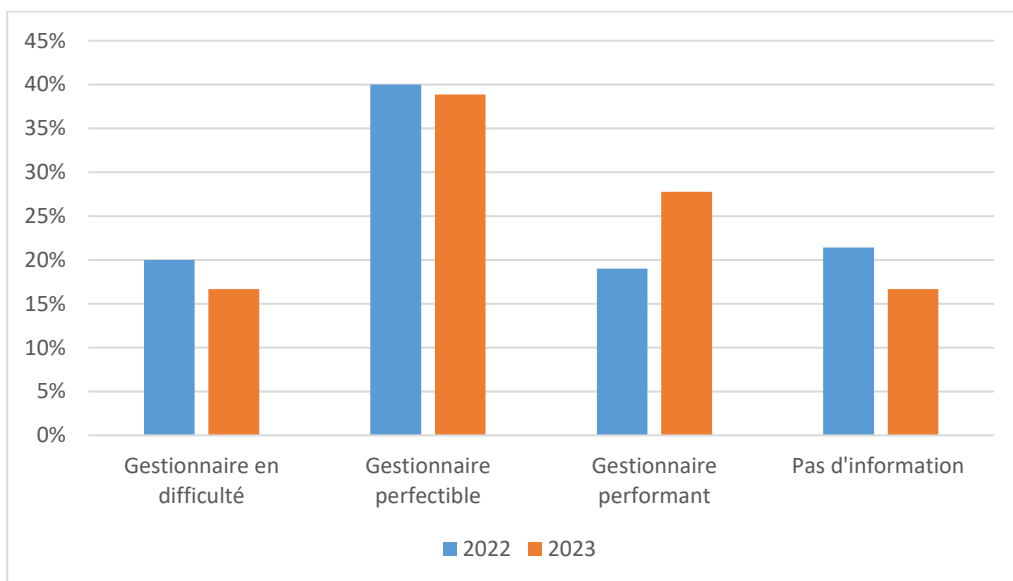
9.9. Synthèse de la performance des délégataires professionnels

Une synthèse de la performance des délégataires professionnels est proposée. Les indicateurs retenus sont à la fois liés à la performance du délégataire mais aussi à l'état du réseau géré. Dans le détail:

- **La performance globale:** cela synthétise le travail du délégataire sur les différents indicateurs présentés précédemment sur les volets techniques, gouvernance et financier;

- **L'état du réseau:** cet indicateur propose une analyse rapide de la qualité physique des ouvrages et du patrimoine. Un réseau peut être en très bon état surtout s'il est neuf ou dégradé par le temps et/ou par un manque d'investissement du délégataire. Le délégataire n'est pas le seul responsable de l'état de l'ouvrage;
- **Viabilité financière:** selon les résultats financiers du délégataire, la pérennité du service peut être impacté. Des résultats financiers négatifs sur plusieurs exercices peuvent fragiliser le gestionnaire et donc le service. De mauvais résultats financiers peuvent être de la responsabilité du délégataire mais aussi de mauvaises études amont sur la rentabilité d'un réseau (moins d'usagers ou de branchements privés qu'initialement envisagés).

Figure 31: Effectifs des réseaux en fonction de la performance de la gestion



10.1. Introduction sur les puits et forages

3 communes et 77 systèmes sont concernés par le STEFI2023:

- Ambohimahasina : 21 systèmes;
- Vohitsaoka : 34 systèmes;
- Miarinarivo : 22 systèmes.

Par rapport à 2023, le nombre de communes n'a pas changé. 16 systèmes de plus sont intégrés. La commune a délégué la gestion des puits / forages aux usagers qui se sont structurés en association / comité de point d'eau. Ce système repose sur le principe du bénévolat.

Les gestionnaires de ces puits et forages ont tous remis un rapport permettant une analyse de la performance.

Les usagers s'organisent localement selon une structure assez légère appelée comité de point d'eau. Ce comité est généralement structuré en association (loi n°60/133) et doit avoir un statut et un règlement intérieur.

Les puits / forages dont les gestionnaires ont fait l'objet d'une mesure de la performance proposent uniquement une tarification forfaitaire.

Actuellement, les 77 FPMH bénéficient à 2 510 ménages, soit une augmentation de 130 ménages par rapport à l'année 2022. Ces FPMH bénéficient aussi à 1 192 écoliers.

Profondeur des puits :

- Profondeur moyenne : 12,4 m ;
- Profondeur médiane : 11,5m ;
- Profondeur maximale 25 m ;
- Profondeur minimale 6,8 m.

10.2. La performance technique

Tout comme pour les réseaux en gestion associative, le suivi technique et financier des puits et forages consiste principalement à s'assurer de la fonctionnalité des ouvrages plus que de mesurer la qualité du service rendu. L'enjeu sur ces services est leur pérennité, le STEFI est donc un système d'alerte permettant d'informer les pouvoirs publics en cas de dysfonctionnements avant que les problèmes ne deviennent graves et mettent en péril le service. Les indicateurs retenus pour mesurer la performance sont donc relativement simples et sont les suivants :

- La fonctionnalité des puits / forages ;
- Présence de techniciens formés ;
- Respect des périmètres de protection.

10.2.1. La fonctionnalité des puits / forages

C'est l'indicateur central sur les aspects techniques.

Sur les puits et forages, deux problèmes principaux peuvent se poser :

- Le premier sur lequel le gestionnaire n'a que peu d'emprise est la baisse du niveau piézométrique ou de la productivité de la nappe. Il est en effet possible qu'au fil des années, les recharges ne se fassent plus aussi bien et que le puits / forage soit ainsi ponctuellement ou définitivement à sec ;
- Le second problème qui peut régulièrement se poser au gestionnaire est une casse sur le moyen d'exhaure. Il faut alors que le gestionnaire ait les compétences techniques et les pièces pour pouvoir faire la réparation.

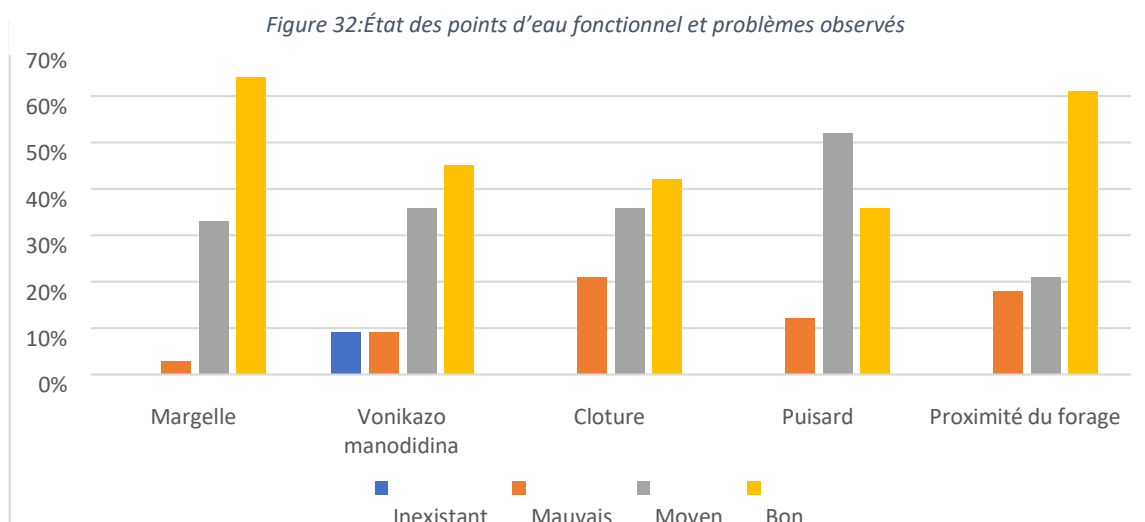
Sur les 77 puits / forages suivis par le STEFI 2023, 10 ne sont plus fonctionnels.

Tableau 14: Evolution des Puits et Forages suivis et effectifs des systèmes non fonctionnels

Année d'exercice	2020	2021	2022	2023
Nombre des forages / puits fonctionnels	32/33	56/57	57/61	67/77

Les 10 forages non fonctionnels concernent 280 ménages. Les réparateurs villageois ont déjà essayé de réparer les problèmes techniques mais la présence de points d'eau à proximité ne rendait pas indispensable la réparation.

La mesure de la performance qui sera développée dans les paragraphes suivants ne portera que sur les puits / forages fonctionnels.



10.2.2. Présence de techniciens formés

La maintenance de chaque puits et forages est normalement assurée par 3 techniciens appelés réparateurs villageois. Ils ont été formés et installés lors de la réalisation de l'ouvrage. Certains d'entre eux, avec l'autorisation des communes, ont été remplacés, car pas suffisamment efficaces, ou démissionnaires faute de motivation (bénévolat).

Sur les 77 puits/forages fonctionnels:

- Pas de techniciens: 4 systèmes;
- Un seul technicien: 23 systèmes;
- Deux techniciens: 50 systèmes.

10.2.3. Respect du périmètre de protection

Les gestionnaires sur ce type d'ouvrage font rarement des analyses qualité sur l'eau puisée mais à minima il est possible d'évaluer si les périmètres de protection sont bien respectés.

Pour des puits et forages, seul le périmètre immédiat est indispensable, en 2023, 51/77 des périmètres sont respectés soit 66% qui représente une baisse de 12 points par rapport à l'année dernière qui était 78%.

Approximativement, il est convenu qu'aucun ouvrage ou pratiques polluantes ne doivent être situés à moins de 30 mètres de l'ouvrage (latrines, élevage d'animaux...).

10.3. Information sur la gouvernance des services

La gestion d'un puits ou d'un forage ne nécessite pas le même niveau d'engagement des bénévoles que dans le cas des réseaux d'eau. Malgré tout, même de manière sommaire, il est important que les usagers soient un minimum structurés pour envisager le bon fonctionnement du point d'eau dans le temps. Les indicateurs choisis sur la gouvernance des services d'eau potable gérés par une association sont les suivants :

- L'évolution du nombre d'utilisateurs ;
- La transparence de la gestion ;
- L'utilisation du service par les usagers ;
- L'appréciation générale des usagers sur le service rendu :
 - Sur la quantité de l'eau disponible ;
 - Sur la qualité de l'eau distribuée ;
 - Sur le service rendu.

10.3.1. L'évolution du nombre des ménages usagers

Appuyés par l'association Ny Tanintsika et la commune, les gestionnaires associatifs doivent actualiser le nombre de ménages usagers.

Tableau 15: Fonctionnalité des puits et forages suivis

Année	2020	2021	2022	2023
Nombre de systèmes suivis	33	57	61	77
Systèmes fonctionnels	32	56	57	67
Nombre de ménages usagers	1 063	2 250	2 382	2510
Ecoles / écoliers	6/1 380	17/2 358	16/2 394	17/2356

10.3.2. Transparence de la gestion

Pour analyser rapidement les modalités de gestion du puits ou du forage, il a simplement été demandé à chacun des gestionnaires s'il dispose d'un livre de compte avec toutes les factures associées aux différentes dépenses.

Tableau 16: Disponibilité de livre de compte auprès des gestionnaires

	2020	2021	2022	2023
Nombre de systèmes suivis	33	57	61	
Systèmes fonctionnels	32	56	57	67
Accès au livre de compte	23/32	41/56	28/57	32/77
Accessibilité des livres de compte	70%	72%	49%	42%

Ces informations sur la gestion financière du point d'eau ne sont pas disponibles auprès des communes et ne font pas l'objet d'un affichage au niveau du point d'eau.

10.3.3. Utilisation du service par les usagers

Les quantités d'eau potable consommées, le temps d'attente au point d'eau sont les critères choisis pour évaluer cet indicateur. Il n'a pas été possible d'obtenir, de la part des gestionnaires, des informations sur les quantités consommées.

Il n'y a pas globalement de temps d'attente.

Tableau 17: Utilisation des puits et forage

	2020	2021	2022	2023
Nombre de gestionnaire où il n'y a pas de file	23	41	42	42
Temps d'attente moyen (mn)	8	10	ND	10
Nombre de système où temps d'attente élevé	1	2	ND	2
Nombre de système où l'information n'est pas disponible	0	2	ND	23

10.3.4. Appréciation des usagers sur le service rendu

Pour mesurer l'appréciation des ménages vis-à-vis du service rendu, ils ont été interrogés sur leur satisfaction sur la quantité et la qualité de l'eau distribuée, sur la satisfaction générale sur le service rendu et sur leur jugement du rapport qualité prix du service.

Tableau 18: Satisfaction des usagers du service

	Très satisfait	Un peu	Pas satisfait
Qualité de l'eau	86%	7%	7%
Temps d'attente	76%	21%	3%
Débit	77%	21%	2%

10.4. Gestion financière des services

Les délégataires, quel que soit le mode de gestion, doivent s'assurer de l'équilibre financier des services. Il est difficile sur des puits et forages où le nombre d'usagers est relativement modeste de faire supporter l'amortissement de la pompe mais il est néanmoins important que les gestionnaires puissent dégager une épargne permettant de faire face aux problèmes sur le puits / forages.

Il est également rappelé que dans le cadre de la gestion associative, la tarification du service est unique pour les ménages et correspond à un montant forfaitaire par ménage, payé soit par mois, soit pendant la période de récolte, selon les gestionnaires.

Les indicateurs retenus pour mesurer la bonne gestion financière des services sont :

- Les recettes du service:
 - La tarification;
 - Le taux de recouvrements des cotisations de ménages ;
 - Les recettes du service en volume.
- Les charges du service ;
- Résultat de l'exercice 2023;
- Paiement des taxes et redevances communales.

10.4.1. Les recettes du service

10.4.1.1. La tarification

Les montants forfaitaires dont doivent s'acquitter les ménages sont indépendants de la composition et de la taille du ménage, tous les ménages paient donc le même montant annuel.

Le tarif moyen en 2023 est de 4 850 MGA par an par ménage avec une relative homogénéité:

- Minimum : MGA 2,000 par an par ménage;
- Maximum : MGA 9,600 par an par ménage.

Pour certains gestionnaires, les usagers versent leur cotisation par leur équivalent en nature : riz blanc ou paddy... Le tarif appliqué à chaque école est égal au tarif appliqué à un ménage. Le montant du tarif ne varie pas d'une commune à l'autre.

Le paiement annuel est effectué pendant la période de récolte (avril, mai, juin) pour les ménages et au moment de la rentrée pour les écoles.

10.4.1.2. Taux de recouvrement des cotisations des ménages

Le taux de recouvrement des cotisations des ménages est un des meilleurs indicateurs de la performance d'un gestionnaire associatif. Si le service rendu n'est pas de qualité alors il sera difficile au gestionnaire de recouvrer correctement les paiements des usagers.

Le taux de recouvrement des cotisations est très faible mais il y a une hausse d'un point par rapport à l'année 2022.

Tableau 19: Evolution du taux de recouvrement des cotisations

	2020	2021	2022	2023
Taux de recouvrement	25%	26%	27%	29%

10.4.2. Recettes

Le montant total des recettes sur les 77 systèmes fonctionnels est évalué à 2 895 360 MGA soit 29% avec une recette moyenne par système de 37 000 MGA

10.4.3. Les charges du service

Pour les gestionnaires de puits et forages, les principales charges sont :

- La réparation et maintenance ;
- La motivation des réparateurs villageois ;
- Les autres dépenses (documents administratifs de régularisation auprès des institutions d'épargnes...);
- Taxes communales.

10.4.4. Résultats de l'exercice 2023

Le taux d'épargne est de 35% en 2023. Il était à 60% en 2022 pour un montant total de 1 480 800 MGA.

10.4.5. Paiement des taxes et redevances communales

Les gestionnaires des forages devraient verser 20 000 MGA par an à la commune.

En 2023, seulement 32 gestionnaires sur 77 ont versé les taxes et redevances communale.

Tableau 20: Versement des taxes communales

A	2020	2021	2022	2023
Versement des taxes communales	12/32	11/57	20/57	32/77

XI. LES BORNES FONTAINES urbaines

11.1. Les Bornes Fontaines urbaine

La gestion efficace des bornes fontaines urbaines est essentielle pour garantir un accès équitable à l'eau potable. Des indicateurs clés pourraient analyser et évaluer les bornes fontaine: l'état physique, le débit d'eau disponible, la régularité du paiement des factures de la JIRAMA, existence de gestionnaire technicien.

Cette évaluation nous permet de mieux comprendre les défis actuels et d'identifier les domaines nécessitant des améliorations pour assurer un service optimal au usagers.

Comme chaque année, on confie les collectes des informations aux ACEAH, il s'agit des ACEAH des communes urbaine (Fianarantsoa et Ambalavao) auprès de chaque point d'eau.

En 2023, les ACEAH ont refusé de faire les descentes. La raison pour laquelle, les ACEAH n'ont pas fait les descentes sur terrain était le manque de matériel (motos, téléphones).

Il y a aussi le fait qu'ils ne sont pas payés depuis longtemps dans la commune.

11.2. Fonctionnalité des BF

Pas d'information disponible à notre niveau

XII. LES BORNES FONTAINES urbaines

12.1. Les Bornes Fontaines urbaine

La gestion efficace des bornes fontaines urbaines est essentielle pour garantir un accès équitable à l'eau potable. Des indicateurs clés pourraient analyser et évaluer les bornes fontaine: l'état physique, le débit d'eau disponible, la régularité du paiement des factures de la JIRAMA, existence de gestionnaire technicien.

Cette évaluation nous permet de mieux comprendre les défis actuels et d'identifier les domaines nécessitant des améliorations pour assurer un service optimal au usagers.

Comme chaque année, on confie les collectes des informations aux ACEAH, il s'agit des ACEAH des communes urbaine (Fianarantsoa et Ambalavao) auprès de chaque point d'eau.

En 2023, les ACEAH ont refusé de faire les descentes. La raison pour laquelle, les ACEAH n'ont pas fait les descentes sur terrain était le manque de matériel (motos, téléphones).

Il y a aussi le fait qu'ils ne sont pas payés depuis longtemps dans la commune.

12.2. Fonctionnalité des BF

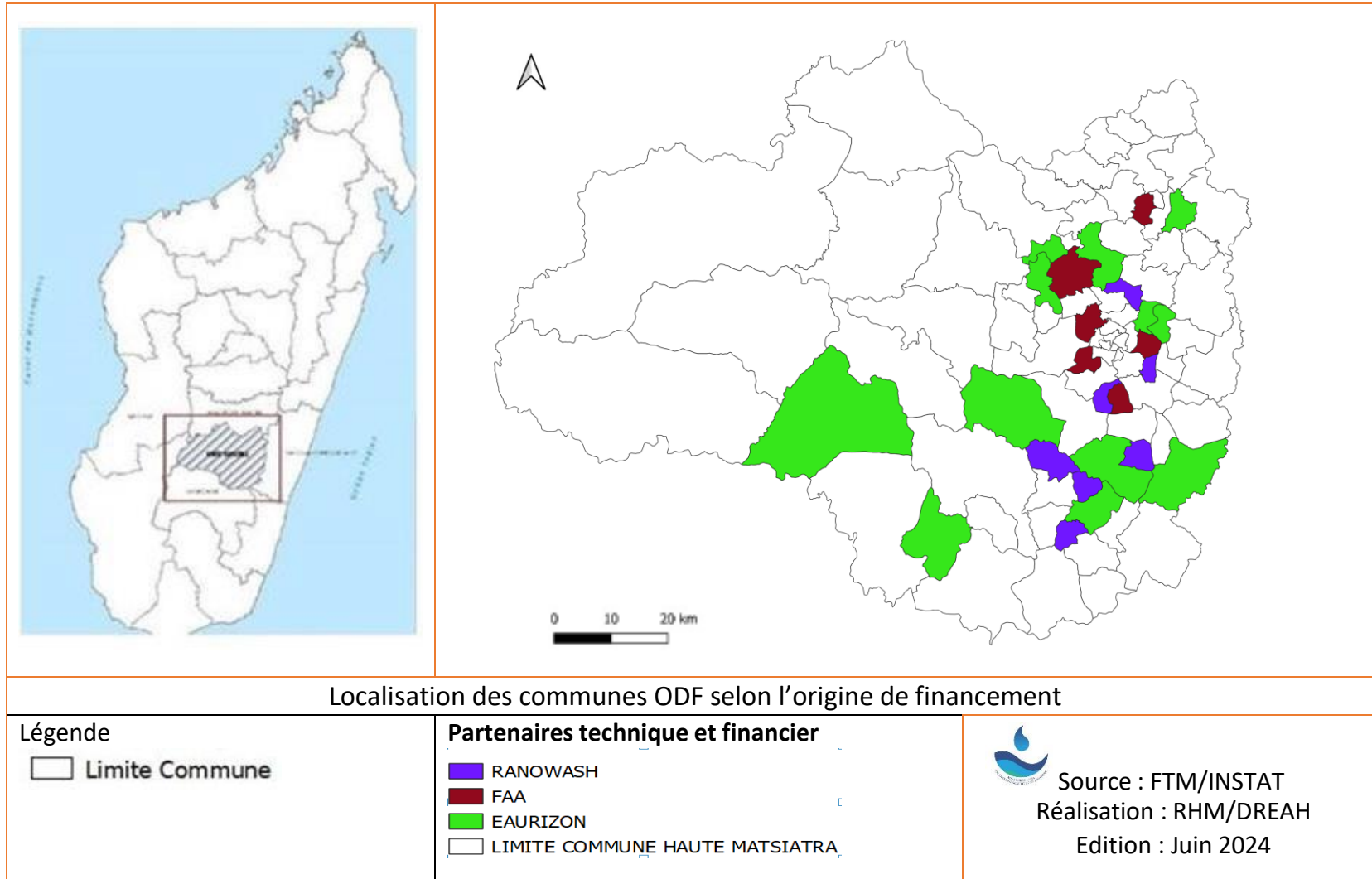
Pas d'information disponible à notre niveau

13.1. Assainissement rural ATPC (Assainissement Total Piloté par la Communauté)

L'Assainissement Total Piloté par la Communauté (ATPC) est une approche innovante et participative visant à améliorer les conditions sanitaires dans les communautés rurales et urbaines. En mobilisant et en responsabilisant les membres de la communauté, l'ATPC cherche à éliminer la défécation à l'air libre et à promouvoir des pratiques d'hygiène durables. Cette méthode repose sur la sensibilisation collective et l'auto-évaluation, permettant aux communautés de prendre en main leur propre assainissement et de développer des solutions adaptées à leurs besoins spécifiques. Grâce à l'engagement communautaire, l'ATPC aspire à créer des environnements plus sains et à améliorer la qualité de vie de tous les habitants. Après une auto-déclaration faite par la communauté, des entités compétentes composées de la RHM, de la DREAH, de la Santé, et du District vérifient 20 % des villages dans la commune pour justifier que les villages soient ODF (Open Defecation Free).

En Haute Matsiatra, 38 des 91 communes, soit 42 % des communes, sont déjà déclenchées. Parmi elles, 27 sont devenues FDAL (Fin de la Défécation à l'Aire Libre) et certifiées, dont 3 communes en 2023 (Fenoarivo, Ankaramena, Anjoma Ambalavao). Cependant, 4 communes (hors programme Eaurizon 2025) sont retournées à la défécation à l'air libre (Ambondrona, Soaindrana, Ankarinarivo Manirisoa, Taindambo).

Carte 6: Localisation des communes ODF



13.1.1. Cause du retour à la Défécation à l'Air Libre (DAL)

Le retour à la DAL, également appelé rechute à la DAL ou rechute en arrière, est un phénomène observé dans certains programmes d'Assainissement Total Piloté par la Communauté (ATPC) où des communautés qui avaient initialement atteint un statut de ODF (Open Defecation Free) retournent à des pratiques de défécation à l'air libre. Plusieurs facteurs peuvent contribuer à ce phénomène :

- Absence d'acteurs EAH au niveau des communautés (KRFF, VOAMAMY) ;
- La commune ne priorise pas l'activité ;
- Insuffisance de suivi et d'accompagnement.

Grâce à la forte implication de la DREAH pour la mise en place des KRFF et le suivi des activités ATPC en 2023, 4 communes ont pu restaurer leur statut ODF (Ankaromalaza Mifanasoa, Ankarinarivo Manirisoa, Vohibato Ouest et Anjanomanana Tsimananavaka). 4 communes doivent encore relever le défi pour l'année prochaine.

13.1.2. Maintien du statut ODF

Pour éviter le retour en DAL, il est essentiel de s'assurer qu'une communauté comprend les avantages de l'assainissement et est capable de maintenir ses installations au fil du temps. Cela nécessite un engagement continu, un suivi régulier et une adaptation aux besoins changeants de la communauté.

Un village est maintenu ODF si les conditions du protocole établi par le MEAH sont toujours en place :

- Absence totale de défécation à l'air libre;
- Couverture sanitaire adéquate;
- Utilisation correcte des installations sanitaires;
- Accès à l'eau pour l'hygiène;
- Gestion sûre des excréta;
- Participation communautaire active.

13.1.3. Sensibilisation des communautés

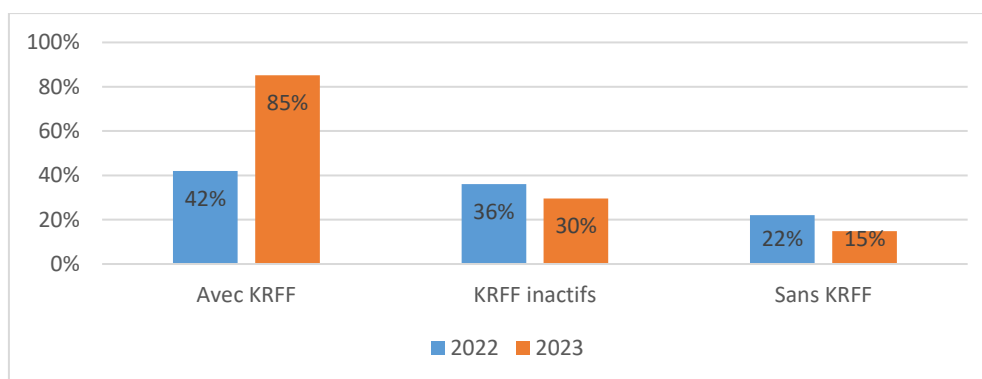
La présence des acteurs clés, tels que les KRFF (Komity Rano sy Fidiovana sy Fanadiovana) et VOAMAMY (Vondron'olona An-toerana Miara-MAnao tahiry sy Mifampindram-bola), œuvrant sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène (EAH), est l'un des facteurs clés pour le maintien du statut ODF (Open Defecation Free). Ces acteurs jouent un rôle essentiel en encourageant et en surveillant l'utilisation des toilettes, en sensibilisant la population aux pratiques d'hygiène, et en assurant le suivi des initiatives de l'ATPC.

Dans les 27 communes certifiées ODF, 85 % disposent de KRFF. Cependant, parmi ces KRFF, 36 % sont inactifs, ce qui signifie qu'ils ne remplissent pas pleinement leurs fonctions de suivi et de sensibilisation. Cette inactivité peut compromettre les efforts de maintien du statut ODF en laissant les comportements de défécation à l'air libre se réinstaller progressivement. En outre, 15 % des communes certifiées ODF ne disposent pas de KRFF du tout, ce qui représente un défi supplémentaire pour la pérennisation des acquis en matière d'assainissement.

L'importance de la mobilisation et de l'activation des KRFF ne peut être sous-estimée. Des KRFF actifs et engagés sont indispensables pour garantir la continuité des bonnes pratiques d'hygiène et pour prévenir les rechutes en DAL (défécation à l'air libre). Ils fournissent également un soutien technique et moral aux communautés, ce qui est vital pour le succès à long terme des programmes d'ATPC.

Pour renforcer cette dynamique, il est crucial que les autorités locales et les partenaires de développement investissent dans la formation, le suivi et entretiennent la motivation des KRFF. En assurant leur présence active et leur engagement, on peut espérer non seulement maintenir mais aussi renforcer le statut ODF dans ces communes, tout en créant un environnement plus sain et plus sûr pour tous les habitants.

Figure 33: Fonctionnalité des KRFF



13.1.4. Existence budget au niveau de la commune

En général, les communes ne prévoient pas de budget spécifique pour le suivi de l'utilisation des latrines et le fonctionnement des KRFF. Cependant, parmi les 27 communes certifiées ODF qui ont des VOAMAMI, seulement 3 d'entre elles allouent des ressources financières spécifiques à l'Eau, l'Assainissement et l'Hygiène (EAH). Il s'agit des communes d'Andrainjato Ambalavao, Ambalamahaso, et Andrainjato est. Ces ressources budgétaires dédiées à l'EAH dans ces communes témoignent d'un engagement fort en faveur de l'amélioration des conditions sanitaires et hygiéniques des habitants. Cela montre également une prise de conscience de l'importance de la surveillance et de la maintenance des installations sanitaires pour garantir leur efficacité à long terme.

13.2. Assainissement urbaine (Bloc sanitaire)

Le bloc sanitaire est une composante essentielle de l'assainissement, offrant des installations hygiéniques pour répondre aux besoins fondamentaux des populations. Pour suivre et évaluer un BS (BS urbain, BS rural). Les indicateurs sont les suivants:

- La fonctionnalité du BS;
- L'hygiène générale du BS;
- Le nombre de vidanges annuelles effectuées;
- Le nombre total de fréquentations cumulées;
- Les recettes cumulées générées par le BS.

Cette évaluation nous permet de comprendre l'impact du bloc sanitaire sur la communauté et d'identifier les domaines nécessitant des améliorations pour assurer un service optimal.

13.2.1. Fonctionnalité des BS

Cet indicateur technique est crucial pour évaluer l'efficacité des blocs sanitaires dans la fourniture de services hygiéniques de qualité. Parmi les 27 blocs sanitaires suivis par le STEFI 2023, il est préoccupant de constater que 4 blocs sanitaires, situés à Alakamisy Itenina, à Mahasoabe et à Ambohimahaso, ne sont pas fonctionnels. Ces dysfonctionnements sont attribués à des problèmes techniques et de gestion, mettant en lumière l'importance d'une maintenance régulière et d'une gestion efficace pour assurer le bon fonctionnement des infrastructures sanitaires et la satisfaction des besoins des utilisateurs. Des actions correctives doivent être prises pour remédier à ces problèmes afin de garantir l'accès continu à des installations sanitaires adéquates pour les communautés concernées.

Tableau 21: Fonctionnalité des BS

Année	2022	2023
Nombre BS suivi	22	27
Nombre BS non fonctionnel	3/22	4/27

13.2.2. L'hygiène générale du BS

En évaluant ces aspects, il est possible d'obtenir une image complète de l'hygiène générale d'un bloc sanitaire et d'identifier les domaines nécessitant des améliorations pour assurer des conditions sanitaires optimales pour les utilisateurs.

Cela inclut la propreté des toilettes, des lavabos, des sols et des murs. Il est important que ces éléments soient régulièrement nettoyés pour éviter la propagation des maladies et assurer un environnement sain pour les utilisateurs.

Un bon approvisionnement en eau pour le rinçage des toilettes et le lavage des mains, ainsi que la disponibilité de savon, sont essentiels pour maintenir des normes élevées d'hygiène dans le bloc sanitaire.

La gestion appropriée des déchets, y compris des déchets solides et liquides, est importante pour éviter la contamination et les mauvaises odeurs dans le bloc sanitaire.

Une ventilation suffisante est nécessaire pour éliminer les mauvaises odeurs et assurer une circulation d'air adéquate, contribuant ainsi à maintenir un environnement propre et sain.

Les installations sanitaires doivent être régulièrement entretenues pour garantir leur bon fonctionnement et éviter les problèmes de plomberie, de fissures ou de fuites qui pourraient compromettre l'hygiène du bloc sanitaire.

13.2.3. Utilisation des BS (Fréquentation)

L'implantation d'un bloc sanitaire est un élément clé de sa réussite, car elle peut influencer significativement son utilisation. Un emplacement stratégique, comme par exemple à proximité d'un marché ou d'une gare routière, peut garantir une forte fréquentation et une utilisation maximale du bloc sanitaire.

Un lieu facile d'accès incite davantage les gens à l'utiliser, surtout lorsqu'ils se rendent dans des endroits à forte fréquentation. Cela contribue à réduire la défécation à l'air libre et à promouvoir de bonnes pratiques d'hygiène.

En 2023, la moyenne de fréquentation cumulée des blocs sanitaires était de 253 144 usagers, avec des variations significatives entre les différentes installations. La fréquentation maximale de 821 928 usagers et minimale de 1 448 usagers soulignent l'importance de l'implantation stratégique des blocs sanitaires pour assurer leur utilisation optimale et leur contribution à l'amélioration des conditions sanitaires des communes.

Tableau 22: utilisation des BS

Année	2022	2023
Nombre BS suivi	22	27
Fréquentation moyenne cumulée	63 373	253 144

13.2.4. Recette cumulée sur l'utilisation des BS

L'utilisation des blocs sanitaires est influencée par divers facteurs, notamment leur emplacement, leur propreté, la densité de la population et les pratiques locales. Il est généralement constaté que les blocs sanitaires installés dans les communes urbaines sont plus utilisés que ceux implantés dans les communes rurales.

En 2023, la recette moyenne cumulée générée par l'utilisation des blocs sanitaires s'élève à 27 273 086 MGA, avec une recette maximale de 71 475 204 MGA et une recette minimale de 137 850 MGA. Cette variation peut s'expliquer par la différence de fréquentation entre les blocs sanitaires situés dans les zones urbaines, où la demande est généralement plus élevée et où les utilisateurs sont souvent prêts

à payer un prix plus élevé pour des installations sanitaires propres et bien entretenues, et ceux implantés dans les zones rurales, où la demande peut-être plus faible en raison de facteurs tels que la disponibilité d'autres options d'assainissement ou les pratiques culturelles (Commune rurale de Nasandratrony).

Tableau 23: Recette cumulée des BS

Année	2022	2023
Nombre BS suivi	22	27
Recette moyenne cumulée	13 820 534	27 273 086

XIV. LA GESTION INTEGREE DE LA RESSOURCE EN EAU

14.1.1. Introduction sur la GIRE

La gestion intégrée de la ressource en eau est une approche nécessaire pour répondre aux défis complexes de la gestion de l'eau dans un contexte de demande croissante et de contraintes environnementales. En favorisant une utilisation durable et équitable de l'eau, la GIRE contribue à la sécurité hydrique, à la protection des écosystèmes et au bien-être des populations.

La GIRE considère l'eau dans son ensemble, incluant toutes les utilisations (agricole, industrielle, environnementale) et tous les utilisateurs (individus, communautés, entreprises).

La participation des parties prenantes est essentielle dans la GIRE. Les décisions sont prises en concertation avec les utilisateurs de l'eau, les autorités locales, les ONG, et autres acteurs concernés. Cela permet d'assurer que les besoins et les préoccupations de chacun sont pris en compte.

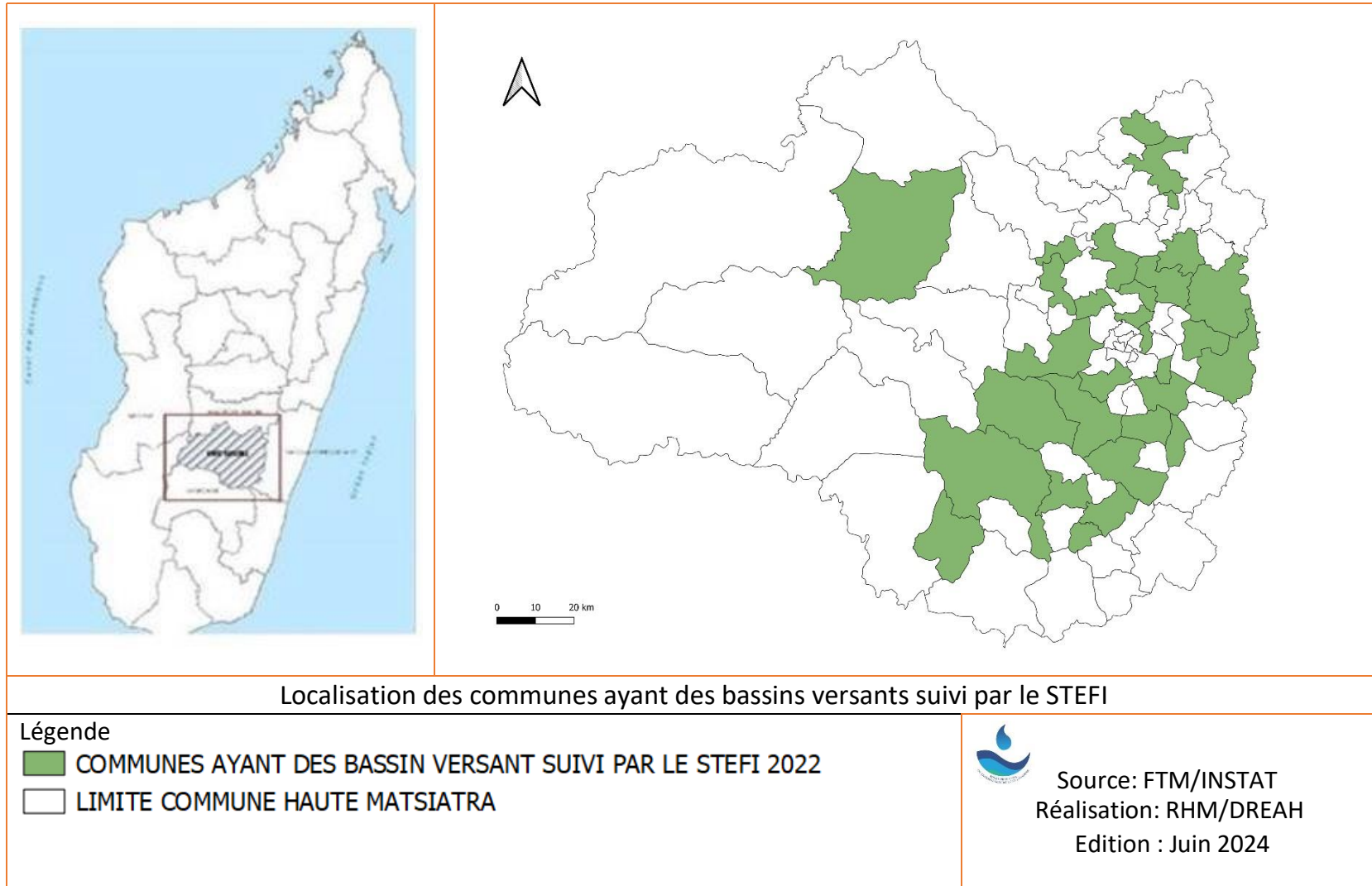
Pour évaluer et suivre la GIRE les indicateurs clés sont le suivant:

- Existences des groupes d'acteurs au niveau du BV;
- État général du BV;
- Existence de feux de brousse;
- Existence des pépinières au niveau des communes

1.1.1. Existant des groupes d'acteur au niveau du bassin versant

Il est encourageant de constater que la plupart des communes soutenues par la composante GIRE du programme Eaurizon 2025 ont déjà mis en place des groupes d'acteurs tels que les KASTI (Komity Ny Ala Sy ny Tontolo Iainana), MEX (Maitre Exploitant) et GLEC (Groupe Local d'Échange et de Concertation). Sur les 37 bassins versants suivis dans cette campagne, 25 d'entre eux bénéficient de ces groupes d'acteurs, ce qui indique un fort engagement des communautés locales envers l'aménagement et la protection des bassins versants. Ces groupes jouent un rôle important dans la gestion intégrée des ressources en eau, en favorisant la participation communautaire et en facilitant le dialogue entre les différents acteurs impliqués dans la gestion des bassins versants.

Carte 7: Carte de localisation des communes ayant des bassins versants suivi par le STEFI 2023



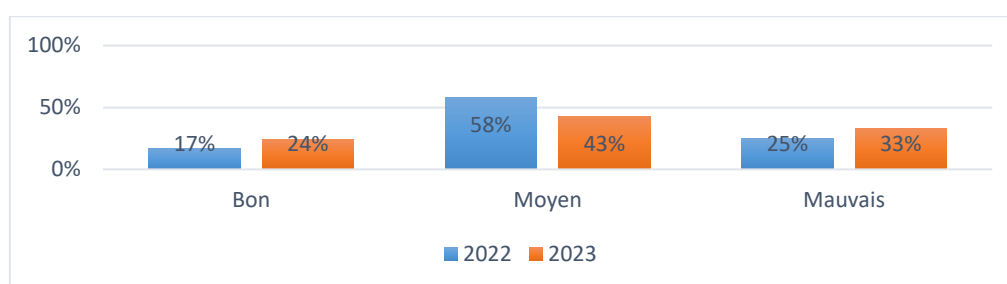
1.1.2. Etat du BV

L'état des bassins versants est un élément fondamental pour la gestion durable des ressources en eau. Sur les 37 bassins versants enquêtés, seuls 9 sont classés comme étant en bon état, ce qui représente seulement 24% des bassins. Cela signifie que la majorité des bassins versants présentent des signes de dégradation, avec 4 bassins classés en état critique, y compris les bassins d'Antsoakala, Ambalakatra pour la commune Alkamisy Ambohimaha, d'Ambodiala Camp Robin et d'Ankafina Tsarafidy.

Un bon état de bassins versants est caractérisé par le respect des périmètres de protection, l'absence de pâturage, d'exploitation forestière ou de charbonnage. En revanche, un mauvais état est associé au non-respect de ces pratiques, ce qui peut entraîner une dégradation de la quantité et/ou de la qualité de la ressource en eau.

Il est crucial que les autorités prennent des mesures pour protéger et restaurer les bassins versants en mauvais état afin de préserver la disponibilité et la qualité de la ressource en eau pour les générations futures. Cela peut inclure des actions telles que la sensibilisation des communautés locales, l'application de réglementations strictes et la mise en œuvre de pratiques de gestion durable des terres et des ressources en eau et surtout la mise en place de groupe d'acteurs (KASTI/MEX).

Figure 34:Etat des bassins versants



1.1.3. Existence des feux de brousses

La présence des acteurs au niveau des bassins versants a eu un impact positif sur la prévention des incendies de brousse. En 2023, sur les 37 bassins versants enquêtés, seulement 1 bassin (Antevamena Ankaramen) a été touché par un incendie, brûlant environ 2km².

La participation des acteurs locaux, tels que les KASTI et les GLEC, dans la gestion des bassins versants a probablement contribué à une meilleure sensibilisation et à une surveillance accrue des activités susceptibles de déclencher des incendies. Leur implication a également pu faciliter une réponse rapide et coordonnée pour contenir l'incendie et limiter les dégâts.

Ces résultats soulignent l'importance de l'engagement communautaire dans la protection des bassins versants contre les incendies de brousse et d'autres menaces environnementales. En continuant à renforcer ces initiatives, il est possible de préserver davantage les écosystèmes fragiles et de réduire les risques pour les communautés et les ressources en eau locales.

1.1.4. Existence des pépinières au niveau des communes

L'indicateur clé du suivi de la gestion intégrée de la ressource en eau est le taux de réussite des plants issus des pépinières. En 2023, sur les 37 bassins versant suivi par le dispositif, 31 disposent de pépinières, principalement grâce à une collaboration avec AGRISUD. Sur les 123 402 plants plantés, 85 147 poussent bien, ce qui représente un taux de reprise de 69%.

Selon le technicien spécialisé, le taux de réussite d'un plant est évalué trois ans après sa plantation. Ainsi, au cours des trois années précédentes, le taux de réussite global est de 59%. Ce taux de réussite indique l'efficacité des actions de reforestation et de restauration des bassins versants, ainsi que l'engagement de la commune et des partenaires dans la gestion durable des ressources en eau et des écosystèmes environnants.

Tableau 24:Evaluation de la pépinière

Année	2022	2023
Nombre de jeune plants	107 355	123 402
Taux de reprise	70%	69%
Taux de réussite	37%	59%